

**UNIVERSITÉ DE ROUEN NORMANDIE**  
**RELEVÉ DE DÉCISIONS**  
**Conseil d'administration**  
**15 DECEMBRE 2023**

A l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 33 votants, dont 5 membres représentés  
P : Présent.e / R : Représenté.e / E : Excusé.e

NOM	PRENOM	SIGNATURE
ANNOOT	EMMANUELLE	R
FEUILLOLEY	MARC	P
LAIGNEL	BENOIT	R
LECONTE	FABIENNE	P
LEGROS	CECILE	P
RICHARD	VINCENT	P
SAVOYE	GUILLAUME	P
YON	LAURENT	P
BERCHE	PIERRE-EMMANUEL	P
CABARET	FLORENCE	R
CHARPENEL	MARION	P
HUCY	WANDRILLE	P
RADIGUET	BERTRAND	P
LAUGEROTTE	ERIC	P
TISSE	SEVERINE	P
ACHAMRA	NAJATE	P
BELLET	FRANCOIS	P
BOUZARD	FRANCK	R
GUEZET	SEBASTIEN	P
ROMANSKI	ZOLIRA	P
DECORDE	FLORENT	E
THOUMIRE	FABIEN	P
BLANPAIN	MATHEO	P
SANCHEZ DURAMAY	LEILA	E
DEROUARD	PIERRE	P
KOPP	JULIE	E
GOURET	CLEMENT	E
CHERTOUK	SAFWANE	E
CLABAU	MEDERIC	P
L'HOTTELIER	PAULINE	E
FERET	REBECCA	P
RIOULT	ADRIEN	E
LABESSOUILLE	PIERRE	P
MARTINS	IZABEL	E
HEROUIN-LEAUTEY	FLORENCE	P
SLIMANI	LAURA	E
LONGIN	ISABELLE	E
LELUYER	MATHILDE	P
DIONNET	FREDERIC	R
GOOSSENS	NICOLE	E
BARENTON-GUILLAS	JULIE	P
LOUISY-LOUIS	ALINE	E
ARIBAUD	GUILLAUME	P
RUALT	ERIC	P
MALLET	DAVID	P
GENET	EMILY	E
LEBOUIS	STEPHANIE	E
RAHILI	AURELIA	P
MONTELS	PASCALE	P
DUTHIL VATINE	AXEL	E
LE DERF	FRANCK	P

**Présidence**  
**Vice-présidence CA**  
**Franck LE DERF**

**Direction générale des services**  
Pascale LAINE-MONTELS  
Affaire suivie par  
Victorine MENDY  
Responsable des Instances  
02.35.14.67.69  
[secretariatca@univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@univ-rouen.fr)

**Mont-Saint-Aignan, le 28 novembre 2023**

Monsieur le Président de l'Université de Rouen Normandie

à

Mesdames et messieurs les membres du conseil d'administration de l'université de Rouen Normandie

**INVITATION**  
**Conseil d'administration de l'université de Rouen Normandie**

Mesdames, Messieurs,  
Vous êtes invités à participer au conseil d'administration de l'université de Rouen Normandie qui aura lieu :  
**Vendredi 15 décembre 2023, à 13h45**

1 Rue Thomas Becket  
Espace Jean-Marc DUCLOS  
Université de Rouen Normandie – Mont-Saint-Aignan

ORDRE DU JOUR :

1. Informations générales
2. **Finances :**
  - I. Budget initial 2024 (vote) **quorum physique exigé**
  - II. Contrôle interne budgétaire et comptable (vote)
  - III. Constitution d'un fonds mobilité bas carbone (vote)
3. **Ressources Humaines :**
  - I. Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) (vote)
  - II. Voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités : choix des sections CNU pour 2024 (vote)
  - III. Modification du référentiel d'équivalences horaires de l'Université de Rouen Normandie (vote)
  - IV. Contingent pour les Congés pour Recherches ou Conversions Thématiques (CRCT) pour 2024-2025 (vote)
  - V. Contingent pour les Congés de formation professionnelle (CFP) pour 2024-2025 (vote)
4. **Formation :**
  - I. Capacités d'accueil en Médecine, Pharmacie, Odontologie et Maïeutique (MPOM) (vote)
  - II. Capacités d'accueil et modalités de recrutement en Master 1 (vote)
5. Avis sur la nomination du Directeur des Presses Universitaires de Rouen et du Havre (PURH) (vote)
6. Questions diverses (à envoyer 48 heures avant la date de réunion à [secretariatca@univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@univ-rouen.fr))

*Cette convocation vaut ordre de mission.*

Le président de l'université de Rouen Normandie

Laurent YON



### Présidence

Vice-Président du conseil d'administration  
Franck LE DERF

### Direction Générale des services

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

[secretariatca@univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@univ-rouen.fr)

**Conseil d'administration - URN**

**15 décembre 2023**

**Délibération n°CA-2023-10**

*À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 33 votants, dont 5 membres représentés*

## Budget initial 2024

- Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
- Vu l'arrêté du 07 août 2015 modifié aux règles budgétaires des organismes
- Vu les tableaux budgétaires annexes
- Vu la note annexe

### Article 1

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 2603 ETPT dont 2304 au titre du plafond État
  
- 277 109 327 € d'autorisation d'engagement dont :
  - 43 247 126 € au titre de l'enveloppe fonctionnement
  - 205 846 028 € au titre de l'enveloppe personnel
  - 28 016 173 € au titre de l'enveloppe investissement
  
- 268 272 295 € en crédits de paiement dont :
  - 39 060 018 € au titre de l'enveloppe fonctionnement
  - 205 846 028 € au titre de l'enveloppe personnel
  - 22 366 249 € au titre de l'enveloppe investissement
  
- 257 421 955 € de prévision de recettes
  
- - 10 850 340 € de solde budgétaire

Pour	21
Contre	9
Abstention	3
NPPV	0

**Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires définies à l'article 1**

## **Article 2**

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- Tableau 1 : Tableau des emplois (2603 ETPT dont 2304 au titre du plafond État)
- Tableau 2 : Autorisations budgétaires
- Tableau 4 : Équilibre financier
- Tableau 6 : Situation patrimoniale

Pour	21
Contre	9
Abstention	3
NPPV	0

**Le conseil d'administration approuve les tableaux budgétaires susmentionnés.**

## **Article 3**

Le conseil d'administration vote sur les prévisions comptables suivantes :

- - 14 163 071 € de variation de trésorerie
- - 4 969 567 € de résultat patrimonial
- 1 030 433 € de capacité d'autofinancement
- - 9 109 656 € de variation du fonds de roulement

Pour	21
Contre	9
Abstention	3
NPPV	0

**Le conseil d'administration approuve les prévisions comptables susmentionnées**

#### Article 4

Le conseil d'administration vote sur l'allocation des enveloppes suivantes dans le cadre du budget initial 2024 :

- Enveloppe Recherche : 4 918 837 €
- Enveloppe Formation : 22 630 200 €

Pour	21
Contre	9
Abstention	3
NPPV	0

**Le conseil d'administration approuve la répartition des enveloppes recherche et formation.**

Fait à Rouen, le 15 décembre 2023

Le président de l'Université de Rouen Normandie

  
Laurent YON

Présidence  
Affaire suivie par :  
Franck LE DERF

Mont Saint-Aignan, le 28 novembre 2023

Le Président

Direction générale des services  
Affaire suivie par :  
Pascale MONTELS  
Sylvie MONSINJON

À

Madame la Rectrice

Direction des Affaires Financières  
Affaire suivie par :  
Cédric ECOURTEMER  
Corinne MARTINS

## **Objet : budget initial 2024**

La présente note a pour objet de vous présenter les principaux éléments constitutifs de la proposition de budget initial (BI) 2024 de l'Université de Rouen Normandie, proposition qui sera soumise au vote du conseil d'administration le 15 décembre 2023.

Le budget a été construit en tenant compte de plusieurs éléments :

- En premier lieu, l'augmentation de la valeur du point d'indice des personnels du plafond État pour les titulaires et les non titulaires.
- En second lieu, les engagements pluriannuels en cours et à venir en matière d'investissement. Cette année encore plus que les autres années, les autorisations d'engagement pluriannuelles, qui sont le support des engagements de dépenses, ont été pris en compte dans la détermination du budget avec les échéanciers de crédits de paiement correspondants.

L'élaboration du budget 2024 s'inscrit dans la continuité des années précédentes : à la fois marquées par la volonté d'une prévision financière sincère et la prise en considération d'un contexte national encore teinté d'incertitude, notamment sur l'inflation. En effet, l'augmentation des matières premières mais également la pénurie de certains matériaux rend l'équilibre financier difficile. De fait, certains projets ont été impactés et seront décalés en partie en 2024.

## 1 - Présentation des éléments de prévision

### 1.1 – La prévision de recettes

La prévision de recettes globale proposée au titre du BI 2024 est arrêtée à hauteur de **257 421 955 €** répartis comme suit :

#### 1.1.1 – La subvention pour charge de service public (SCSP)

Comme depuis plusieurs années, la pré-notification en année N-1 est toujours sous-estimée et largement inférieure aux notifications intermédiaires et définitives de l'année N<sup>1</sup>. En plus de ce constat, les diverses mesures gouvernementales en faveur du pouvoir d'achat dans la fonction publique, notamment celles salariales, se traduiront par un montant de masse salariale au BI 2024, largement supérieur à la pré-notification 2024. D'autre part, toujours dans un souci de sincérité budgétaire, la prévision de recettes et notamment celle relative à la SCSP, doit être réalisée sur l'année entière à l'instar de la prévision de dépenses. Dans ce contexte, la projection de la SCSP 2024 a donc été augmentée de +5 M€ pour asseoir la sincérité de la projection de recettes et, in fine, celle liée à la projection du résultat.

Les recettes prévues au titre du BI 2024 comportent par conséquent une prévision de dotation du MESR à hauteur de 206 222 584 € se répartissant comme suit :

- 188 646 104 € au titre de la masse salariale avec actions spécifiques (235 748 €) comprenant notamment l'impact des mesures salariales du 12 juin 2023 à hauteur de 1,77 M€, la poursuite de la mise en œuvre de la LPR pour 1,15 M€, le financement des études de santé pour 0,562 M€ et des mesures au titre de l'égalité des chances pour 0,17 M€.
- 17 576 480 € au titre du fonctionnement.

#### 1.1.2 – Les autres financements de l'État

Ce projet de BI 2024 comprend une prévision de recettes de l'Etat, hors SCSP, à hauteur de **1 243 000 €** en investissement se répartissant comme suit :

- 818 K€ liés à la vente de l'immeuble « Colbert » fléchée sur le financement de travaux
- 425 K€ du plan résilience n°2

---

<sup>1</sup> A titre d'exemple, en 2022, pré-notification de 190,083 M€ et notification définitive de 196,387 M€, soit un différentiel de +6,3 M€ ; en 2023, pré-notification de 196,532 M€ et notification intermédiaire de 199,008 M€, soit un différentiel d'environ +2,5M€.

### 1.1.3 – Les autres financements publics

Ce projet de BI 2024 comprend une prévision de recettes issues d'autres organismes publics à hauteur de **27 496 289 €** se répartissant comme suit :

**15 858 989 € pour le fonctionnement** comprenant :

- **Financement de la recherche :** **11 513 K€**
  - Région Normandie : 4 647 K€
  - Europe – Feder : 517 K€
  - ANR hors PIA 2 936 K€
  - ANR – PIA 925 K€
  - Ministère 66 K€
  - Autres : 2 422 K€
  
- **Financement hors recherche :** **4 346 K€**
  - ANR (Ingénium / Transition / NCU) 1 198 K€
  - ARS (Santé) : 1 518 K€
  - Métropole Rouen Normandie (Santé) : 497 K€
  - Région Normandie (Santé) 345 K€
  - C.U du Havre (Santé) 339 K€
  - Evreux Porte de Normandie 230 K€
  - Autres 219 K€

**11 637 300 € pour l'investissement** comprenant :

- **Financement de la recherche :** **8 739 K€**
  - Région Normandie : 1 939 K€
  - Europe – Feder : 3 073 K€
  - Ministère : 736 K€
  - ANR hors PIA 169 K€
  - ANR – PIA 353 K€
  - Autres : 2 469 K€
  
- **Financement hors recherche :** **2 899 K€**
  - MRN<sup>1</sup> (dont Toitures du Madrillet) : 1 774 K€
  - Région Normandie (B.U) 688 K€
  - ANR 437 K€

<sup>1</sup>. Métropole Rouen Normandie

#### 1.1.4 – Les recettes propres

Ce projet de budget initial 2024 comprend une prévision de recettes propres à hauteur de **20 307 163 €** se répartissant comme suit :

##### En fonctionnement : 20 046 663 €

- Formation continue et par apprentissage : 11 216 K€
- Droits d'inscription : 4 200 K€
- Prestations de recherche et valorisation : 1 273 K€
- Taxe d'apprentissage : 500 K€
- Autres prestations, conventions, refacturations : **2 858 K€** dont :
  - *Refacturation de personnel mis à disposition* 700 K€
  - *Recettes d'exploitation dont location* 482 K€
  - *Licences professionnelles délocalisés* 403 K€
  - *Restauration* 250 K€
  - *SUAPS<sup>2</sup>* : 204 K€
  - *Médecine préventive* 182 K€
  - *Remboursement prime assurance Navarre* 170 K€
  - *Certificat Économie d'énergie* 24 K€
  - *Centre de langues* 118 K€
  - *SACSO<sup>3</sup>* 114 K€
  - *Vente d'ouvrages* 50 K€
  - *Billetterie* 19 K€
  - *Autres* 142 K€

##### En investissement : 260 500 €

- Prestations de recherche et valorisation : 261 K€

#### 1.1.5 – La fiscalité affectée

Ce projet de BI 2024 prévoit une recette de **2 152 919 €** au titre de la CVEC<sup>4</sup>, soit une recette revue à la hausse compte tenu de la réalité des encaissements perçus sur les trois dernières années.

<sup>2</sup> Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives

<sup>3</sup> Service d'Action Sociale et Culturelle

<sup>4</sup> CVEC : Contribution vie étudiante et de campus

## 1.2 – La prévision de dépenses

La prévision globale de dépenses proposée dans le cadre du BI 2024 est arrêtée à hauteur de **277 109 327 €** en AE<sup>5</sup> répartis comme suit :

- 205 846 028 € au titre de l'enveloppe personnel
- 43 247 126 € au titre de l'enveloppe fonctionnement
- 28 016 173 € au titre de l'enveloppe investissement.

La prévision globale de dépenses proposée dans le cadre du BI 2024 est arrêtée à hauteur de **268 272 295 €** en CP<sup>6</sup> répartis comme suit :

- 205 846 028 € au titre de l'enveloppe personnel
- 39 060 018 € au titre de l'enveloppe fonctionnement
- 23 366 249 € au titre de l'enveloppe investissement.

### 1.2.1 – Les dépenses de fonctionnement

Le total des ouvertures en AE est proposé à **43 247 126 €** et présente une diminution substantielle des dépenses par rapport au budget 2023 notamment liée aux projets 2023 de la recherche qui n'auront plus lieu en 2024.

En excluant du périmètre les fluides et les conventions recherche, la diminution entre 2023 et 2024 est de **-2,1 M€ soit -8,3%**.

Périmètre des dépenses de fonctionnement	2023	2024
<b>Total des ouvertures en AE</b>	<b>49,4 M€</b>	<b>43,2 M €</b>
Dont Fluides	13,1 M€	11,1 M€
Dont Recherche	11,2 M€	9,1 M€
Total hors dépenses financées	25,1 M€	23,0 M €

Concernant les CP, le montant total inscrit au BI 2024 s'élève à **39 060 018 €** contre 44 883 039€ au BI 2023.

<sup>5</sup> Autorisation d'Engagement

<sup>6</sup> Crédit de Paiement

## 1.2.2 – Les dépenses de masse salariale

### 1.2.2.1 Éléments marquants du BI 2024

Un budget en masse salariale en hausse de +8 M€ par rapport à la dernière prévision d'exécution 2023 marqué par les éléments suivants :

- Les conséquences financières des « mesures salariales de juin 2023 » à savoir :
  - o L'impact en extension année pleine de la hausse du point d'indice de 1,5% à hauteur de 1,40 M€ (ce montant comprend l'impact sur les heures complémentaires et les vacances d'enseignement),
  - o L'impact de l'attribution de 5 points d'indice majoré à l'ensemble des agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à hauteur de 1,15 M€,
- L'impact de la LPR<sup>7</sup> avec une augmentation du RIPEC C1<sup>8</sup> et C3<sup>9</sup> de 0,66 M€ entre 2023 et 2024,
- Le RIFSEEP<sup>10</sup> de l'URN en augmentation de 0,54 M€ entre 2023 et 2024 avec l'adoption de nouvelles grilles au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (le vote du CA du 6 janvier 2023 prévoit une augmentation progressive du RIFSEEP entre 2022 et 2025 avec de nouvelles grilles au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année),
- Un impact du GVT positif à hauteur de 2,5 M€
- Une augmentation des dépenses de personnels sur contrats de recherche de 0,69 M€ entre 2023 et 2024.

---

<sup>7</sup> LPR : Loi de Programmation de la Recherche promulguée le 24 décembre 2020.

<sup>8</sup> RIPEC C1 : Régime Indemnitare des Personnels Enseignants et Chercheurs composante 1 (Il s'agit de la composante statutaire du RIPEC et correspond à la part indemnitare due à tous les enseignants-chercheurs et chercheurs qui accomplissent leurs missions).

<sup>9</sup> RIPEC C3 : Régime Indemnitare des Personnels Enseignants et Chercheurs composante 3 (Il s'agit de la composante individuelle du RIPEC et est liée à la qualité des activités et à l'engagement professionnel des agents au regard de l'ensemble de leurs missions).

<sup>10</sup> RIFSEEP : Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.

### 1.2.2.2 La représentation de la prévision d'atterrissage 2023 et du BI 2024 selon le tableau 2 du DPG :

en euros et AE = CP

			Dernière prévision d'exécution 2023	Budget initial 2024	Ecart BI 2024 / Dernière prévision 2023
Emplois sous plafond 1 (1)	Titulaires	Enseignants et enseignants chercheurs (dont fonctionnaires stagiaires pour les ENS stagiaires uniquement)	159 215 702	164 144 744	4 929 042
		Personnels BIATSS et autres personnels titulaires (2) <i>dont cours complémentaires (notamment ceux financés sur ressources propres)</i>	4 482 005	4 726 385	244 380
	<b>sous total titulaires</b>		<b>159 215 702</b>	<b>164 144 744</b>	<b>4 929 042</b>
	Non titulaires	Enseignants et enseignants chercheurs <i>dont ATER et doctorants contractuels</i>	20 286 470	21 412 839	1 126 369
		Personnels BIATSS et autres personnels non titulaires			
	<b>Total titulaires et non titulaires (plafond 1)</b>		<b>179 502 172</b>	<b>185 557 583</b>	<b>6 055 411</b>
Emplois sous plafond 2 (1bis)	Non titulaires	Enseignants et enseignants chercheurs <i>dont CDI (uniquement pour les EPSCP)</i>	11 259 815	12 639 543	1 379 728
		Personnels BIATSS et autres personnels non titulaires <i>dont CDI (uniquement pour les EPSCP)</i>			
	<b>Total non titulaires (plafond 2)</b>		<b>11 259 815</b>	<b>12 639 543</b>	<b>1 379 728</b>
Total général (emplois rémunérés par l'opérateur)	Titulaires	Enseignants et enseignants chercheurs	159 215 702	164 144 744	4 929 042
		Personnels BIATSS et autres personnels titulaires			
	Non titulaires (plafonds 1 et 2)	Enseignants et enseignants chercheurs	31 546 285	34 052 382	2 506 097
		Personnels BIATSS et autres personnels non titulaires			
<b>Total général</b>		<b>190 761 986</b>	<b>198 197 126</b>	<b>7 435 140</b>	
Autres dépenses non ventilables par catégories d'emplois (Vacations)			6 900 142	7 498 902	598 760
<b>Total des dépenses de personnel suivies dans OREMS (données paie OREMS en exécution)</b>			<b>197 662 128</b>	<b>205 696 028</b>	<b>8 033 900</b>
Autres dépenses non suivies dans OREMS (4)			150 000	150 000	0
<b>Total des dépenses de personnel y compris celles non comptabilisées dans OREMS</b>			<b>197 812 128</b>	<b>205 846 028</b>	<b>8 033 900</b>

### 1.2.2.3 Méthode d'estimation de la masse salariale des titulaires : 164 M€ (+4,9 M€ par rapport à l'exécution prévisionnelle 2023) :

L'estimation de la masse salariale des titulaires s'appuie sur la dernière prévision d'exécution 2023 sur laquelle ont été appliqués les éléments suivants :

- Les extensions en année pleine sur 2024 des entrées et des sorties de 2023,
- L'impact sur 2024 des entrées et des sorties prévisionnelles de 2024,

- Le retrait d'évènement qui se trouvent dans l'exécution 2023 mais qui ne doivent pas être comptabilisées dans le budget 2024,
- L'ajout de coûts supplémentaires par rapport à 2023 (extension en année pleine de l'augmentation du point d'indice, les 5 points d'indice pour l'ensemble des agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'augmentation de la participation aux frais de transport, ...)
- L'application de l'effet promotion sur 2024 (GVT+).

Les hypothèses prises en compte pour le calcul de l'enveloppe de masse salariale des personnels titulaires sont les suivantes :

- Bilan prévisionnel des flux entrées/sorties des personnels titulaires sur 2023 :

➤ Les entrées 2023 :

### RESULTAT CAMPAGNE D'EMPLOI 2023

Ens / BIATSS	Population	ATRIA	Nouvelles entrées URN	Commentaires
Enseignants-chercheurs / Enseignants	Professeurs des universités	19	8	8 lauréats (nouvelles entrées URN) + 2 infructueux (aucun candidat) + 9 endo-recrutement (lauréats concours étaient déjà titulaires au sein de l'URN)
	Professeurs des universités - Praticiens hospitaliers	9	6	8 concours ont été organisés pour 8 lauréats dont 2 endo-recrutement (lauréats concours PU-PH étaient déjà MCU-PH à l'URN)
	Maîtres de conférences	27	26	26 lauréats (nouvelles entrées URN) + 1 infructueux (aucun candidat)
	Maîtres de conférences - Praticiens hospitaliers	10	8	8 concours ont été organisés pour 8 lauréats
	Enseignants du 1er et 2nd degré et autres titulaires	15	12	12 lauréats (nouvelles entrées URN) + 3 endo-recrutement (lauréats concours étaient déjà titulaires au sein de l'URN)
	<i>Total E / EC</i>	<i>80</i>	<i>60</i>	
BIATSS	BIATSS Cat A	26	8	8 lauréats (nouvelles entrées URN) + 1 lauréat BOE (lauréat avec statut de contractuel pendant 1 an) + 7 repyramidages (ASI) + 10 infructueux
	BIATSS Cat B	19	14	14 lauréats (nouvelles entrées URN) + 1 infructueux + 4 endo-recrutement (lauréats concours étaient déjà titulaires au sein de l'URN)
	BIATSS Cat C	13	10	10 lauréats (nouvelles entrées URN) + 3 BOE (lauréat avec statut de contractuel pendant 1 an) dont 1 infructueux
	<i>Total BIATSS</i>	<i>58</i>	<i>32</i>	
<b>Total titulaires</b>		<b>138</b>	<b>92</b>	

Sur 138 postes publiés dans ATRIA, l'URN a obtenu 120 lauréats concours dont 25 étaient déjà titulaires de l'université (endo-recrutement et repyramidage) et dont 3 concours BOE (lauréat avec statut de contractuel pendant 1 an) soit 92 nouvelles entrées.

Par ailleurs, l'université a eu 4 etp de retours d'enseignants-chercheurs et 20,60 etp entrées Biatss par voie de mutation ou retours de détachement, disponibilité.

Soit un total de 116,6 etp en nouvelles entrées à l'URN représentant un impact en extension année pleine sur 2024 de +5,3 M€.

➤ Les sorties 2023 :

L'URN a comptabilisé :

- 46,8 etp de sorties pour retraites
- 49,7 etp d'autres sorties (mutations, détachements, disponibilité...)

Soit un total de 96,5 etp de sorties de l'URN pour un impact en extension année pleine sur 2024 de -4,5 M€.

Il est à noter que le nombre de « autres sorties » de l'université est particulièrement élevé depuis 3 ans.

Le solde entre les entrées et sorties de 2023 est positif avec +20,1 etp de titulaires.

- Prévisionnel des flux entrées/sorties des personnels titulaires sur 2024 :

- Les entrées prévisionnelles 2024 :

Une campagne d'emploi de 123 postes répartie comme suit :

	Catégorie type de recrutement	Nombre de postes	Nbre entrées "réelles"
<b>ENSEIGNANTS</b>	PR	14	7
	MCF	28	28
	PRAG/PRCE	16	16
	<b>SOUS TOTAL</b>	<b>58</b>	<b>51</b>
<b>BIATSS</b>	Recrutement avec coût moyen type A3 (IGR/CONS )	2	2
	Recrutement avec coût moyen type A4 (IGE/ASI/ADAE/INF/BIBASS)	26	19
	Recrutement avec coût moyen type Catégorie B (SAENES/TECH)	26	19
	Recrutement avec coût moyen type Catégorie C (ADJENES/ATRF/MAG)	11	10
	<b>SOUS TOTAL</b>	<b>65</b>	<b>50</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>123</b>	<b>101</b>

La différence entre le nombre de postes et le nombre d'entrées « réelles » s'explique par les hypothèses suivantes prises en compte :

- 50% d'endorecruitment sur la catégorie des professeurs d'université (même hypothèse pour les PU-PH)
- 30% de promotion (hors repyramidage LPR) ou d'infructueux sur la population des Biatss catégorie A et B (avec obligation d'un nombre entier, d'où un minimum de 4 recrutements par type de recrutement pour avoir une hypothèse d'un infructueux)
- 10% d'infructueux sur la population des Biatss catégorie C (avec obligation d'un nombre entier, d'où un minimum de 10 recrutements pour ce type de recrutement).

Concernant les entrées à l'université par une voie autre que celles des concours, l'hypothèse retenue est :

- 2 retours de détachement ou disponibilité pour les personnels enseignants et enseignants chercheurs,
- 13 mutations ou retour de détachement/disponibilité pour les personnels BIATSS.

De plus, la révision des effectifs en santé prévoit à ce stade la publication de 9 postes d'enseignants chercheurs hospitalo-universitaires.

Soit un total de 123 entrées comprenant les entrées concours PU-PH et MCU-PH (7 entrées) pour un impact sur 2024 d'un montant de **+2,8 M€**.

➤ Les sorties prévisionnelles 2024 :

Les sorties prévisionnelles pour l'année 2024 ont été définies comme suit :

- 45 départs en retraite
- 40 autres départs (mutations, détachements, disponibilités...)

A noter qu'un travail spécifique a été mené avec la chargée de GPEEC pour évaluer les départs en retraite à envisager sur les prochaines années.

Soit un total de 85 départs de personnels titulaires pour un impact sur 2024 de **-3,5 M€**.

- Retrait d'événement inclus dans l'exécution 2023 et non reconductible pour 2024 :

L'URN a voté de nouvelles grilles relatives à l'IFSE<sup>11</sup> en décembre 2022 et prévoit une augmentation du RIFSEEP progressive entre 2022 et 2025.

En 2023, l'URN a appliqué les nouvelles grilles relatives à l'IFSE avec un effet rétroactif sur 2022. Il convient donc de « corriger » l'exécution 2023 sur la base de ce qui a été réellement payé au titre de l'année 2022 à savoir 0,99 M€.

Par ailleurs, le paiement de la prime pouvoir d'achat a fait l'objet d'une désinscription en tant qu'événement non reconductible pour 2024. Le montant de celle-ci est de 0,3 M€ pour les titulaires de l'URN.

- L'ajout d'évènement avec une extension en année pleine sur 2024 et de nouveaux évènements à prendre en compte pour 2024

La masse salariale des titulaires pour 2024 prend en compte :

- L'extension en année pleine de l'augmentation du point d'indice à compter du 01/07/2023, évaluée à 1,05 M€ pour les titulaires de l'URN. Il faut ajouter 0,135 M€ correspondant à l'impact de l'augmentation du point d'indice sur les heures complémentaires des titulaires.
- L'extension en année pleine des nouvelles grilles indiciaires des agents de catégorie B et C à compter du 01/07/2023 évaluée à 0,05 M€.
- L'augmentation de l'enveloppe RIPEC C1 et RIPEC C3 évaluée à 0,66 M€ en 2024 par rapport à 2023.
- L'augmentation de l'enveloppe RIFSEEP évaluée à 0,54 M€ en 2024 par rapport à 2023.

---

<sup>11</sup> IFSE : Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise

- L'attribution de 5 points d'indice à l'ensemble des agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 évaluée à 0,97 M€ pour les titulaires de l'URN.
- L'augmentation de la participation aux frais de transport domicile travail de 50% à 75% évaluée à 0,14 M€.
- L'augmentation de l'enveloppe des heures complémentaires et vacances d'enseignement des titulaires évaluée à 0,24 M€.

- L'effet des promotions sur 2023 (GVT+) :

Le GVT positif a été déterminé par la moyenne des 3 dernières années (2020-2021-2022) du GVT positif chargé calculé par l'outil OREMS soit 2,5 M€.

#### **1.2.2.4 La masse salariale des agents non titulaires : 34,05 M€ (+2,5 M€ par rapport à l'exécution prévisionnelle 2023)**

Les principales évolutions de la masse salariale des agents non titulaires sont les suivantes :

- Une dynamique de financement des personnels non titulaires sur contrats de recherche : +0,7 M€

Parallèlement à la dynamique de financement recherche s'ajoute le retour des prises en charge par l'URN des doctorants contractuels précédemment transférées à la COMUE.

Une première cohorte a été prise en charge à la rentrée 2022 et une seconde s'est ajoutée à la rentrée 2023. Le retour de la dernière cohorte se fera à la rentrée 2024. Une cohorte comporte en moyenne 30 contractuels doctorants.

- Impact de l'augmentation du point d'indice, de l'indice minimum de la fonction publique et de l'attribution de 5 points d'indice à l'ensemble des agents.

Le reste de l'augmentation de l'enveloppe de masse salariale des agents non titulaires entre la prévision d'atterrissage 2023 et le BI 2024 est principalement due aux impacts de l'augmentation du point d'indice, de l'indice minimum et l'attribution de 5 points d'indice à l'ensemble des agents dont la rémunération est adossée à un indice brut (les agents percevant une rémunération forfaitaire sont exclus de cette mesure par exemple).

#### **1.2.2.5 Estimation de l'enveloppe de masse salariale des vacances d'enseignement et autres vacances : 7,4 M€ (+0,6 M€ par rapport à l'exécution prévisionnelle 2023)**

Cette enveloppe comprend :

- L'enveloppe des vacances d'enseignement augmentée de l'impact de la hausse du point d'indice, soit 4,4 M€ au total,
- Une enveloppe de masse salariale pour le paiement des maitres de stages en santé à hauteur de 1,05 M€ (compensé par l'ARS)

- Une enveloppe de vacances hors enseignement à hauteur de 2,03 M€ (dont 0,53 M€ pour l'ARE / CVEC) pour les vacances type contrats étudiants, vacances de médecins, vacances des animateurs du centre de loisirs...

### **1.2.3 – La section d'investissement**

La section d'investissement est arrêtée en dépense à hauteur de **28 016 173 € (en AE) et 23 366 249 € (en CP)**, soit un montant en augmentation par rapport au BI 2023. Ces montants se répartissent principalement comme suit :

- Financement des équipements de recherche : 8 999 K€ en AE et 7 199 K€ en CP
- Travaux de rénovation du parc immobilier : 10 800 K€ en AE et 9 446 K€ en CP (dont la rénovation du gymnase de l'UFR STAPS)
- Équipements pédagogiques : + 5 726 K€ en AE et 4 152 K€ en CP
- Équipements des services informatiques et services centraux : 2 491 K€ en AE et 2 569 K€ en CP

## 2 – Les grands équilibres en droits constatés (situation patrimoniale)

### 2.1 – Le compte de résultat prévisionnel et la capacité d'autofinancement (CAF)

Le BI 2024 de l'université de Rouen Normandie présente le résultat prévisionnel suivant :

#### Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	BI 2024	PRODUITS	BI 2024
<b>Personnel</b>	<b>205 846 028</b>	Subventions de l'Etat	206 222 584
<i>dont charges de pensions civiles*</i>		Autres financements de l'Etat	0
		Fiscalité affectée	2 152 919
		Autres subventions	17 514 313
Fonctionnement autre que les charges de personnel	39 060 018	Autres produits	20 046 663
Dotations aux amortissements	29 000 000	Reprises des provisions et amortissements	23 000 000
<b>Fonctionnement autre que les charges de personnel</b>	<b>68 060 018</b>	Sous total Recettes propres	43 046 663
Intervention (le cas échéant)			
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>273 906 046</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>268 936 479</b>
<b>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</b>	<b>4 969 567</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>273 906 046</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>273 906 046</b>

Le BI 2024 prévoit donc un **déficit à hauteur de 4 969 567 €** et affiche une capacité d'autofinancement de **1 030 433 €**.

### 2.2 – Le niveau de fonds de roulement

Le BI 2024 prévoit une diminution du fonds de roulement de **9 109 656 €** ce qui porte le niveau de fonds de roulement prévisionnel à **26 261 387 €** au 31 décembre 2024<sup>12</sup>, soit l'équivalent d'un peu plus de **56 jours** de charges décaissables.

### 2.3 - La trésorerie

Le BI 2024 prévoit une variation de la trésorerie à hauteur de **14 163 071€** portant ainsi le niveau final prévisible au 31/12/2024 à **38 336 929 €**.

<sup>12</sup> Calculé sur la base du fonds de roulement du budget rectificatif n°1 2023.

## 2.4 – Synthèse

En synthèse, ce projet de budget initial présente les évolutions suivantes :

Autorisations d'engagement	277 109 327 €
Crédits de paiement	268 272 295 €
Recettes	257 421 955 €
<b>Solde budgétaire</b>	<b>- 10 850 340 €</b>

Cette proposition de budget initial donne ainsi lieu aux autorisations budgétaires et crédits de paiement révisés suivants :

<b>Dépenses</b>	<b>Autorisations d'engagement (AE)</b>	<b>Crédits de paiement (CP)</b>
Masse Salariale	205 846 028 €	205 846 028 €
Fonctionnement	43 247 126 €	39 060 018 €
Investissement	28 016 173 €	23 366 249 €
<b>Total</b>	<b>277 109 327 €</b>	<b>268 272 295 €</b>

<b>Recettes</b>	<b>Prévision de recettes</b>
Subv. Charges Service Public (SCSP)	206 222 584 €
Autres financements État	1 243 000 €
Fiscalité affectée	2 152 919 €
Autres financements publics	27 496 289 €
Recettes propres	20 307 163 €
<b>Total</b>	<b>257 421 955 €</b>

### **3 – Budget 2024 – Situation patrimoniale**

État des prévisions en Budget initial 2024 (budget agrégé en droits constatés)

Charges	273 906 046 €
Produits	268 936 479 €
Résultat prévisionnel	- 4 969 567 €
Capacité d'autofinancement	1 030 433 €
Emplois	23 366 249 €
Ressources	14 256 593 €
Évolution du fonds de roulement	- 9 109 656 €
Niveau final du fonds de roulement	26 261 387 €
Évolution de la trésorerie	- 14 163 071 €
Niveau final de la trésorerie	38 336 929 €

Le Président,

Laurent YON

UNIVERSITE DE ROUEN NORMANDIE

**Tableau 1 - EPSCP - Agrégé**  
**Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du BI 2024**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Catégories d'emplois	Nature des emplois		Emplois sous plafond Etat *			Emplois financés hors SCSP			(C) = (A) + (B)		
	Permanents	Titulaires	En ETPT			En ETPT			Global		
		CDI	CF 2022	BR2	BI 2024	CF 2022	BR2	BI 2024	CF 2022	BR2	BI 2024
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs			1 042,65	1 048,00	1 062,00				1 042,65	1 048,00	1 062,00
			2,00	2,00	2,00				2,00	2,00	2,00
	Non permanents	CDD	328,76	327,00	321,00	98,07	144,00	139,00	426,83	471,00	460,00
<b>S/total EC</b>			<b>1 373,41</b>	<b>1 377,00</b>	<b>1 385,00</b>	<b>98,07</b>	<b>144,00</b>	<b>139,00</b>	<b>1 471,48</b>	<b>1 521,00</b>	<b>1 524,00</b>
<b>Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)</b>											
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)			680,81	687,00	691,00				680,81	687,00	691,00
			68,87	70,00	65,00	7,00	7,00	10,00	75,87	77,00	75,00
	Non permanents	CDD	155,81	149,00	163,00	112,15	132,00	150,00	267,96	281,00	313,00
<b>S/total Biatss</b>			<b>905,49</b>	<b>906,00</b>	<b>919,00</b>	<b>119,15</b>	<b>139,00</b>	<b>160,00</b>	<b>1 024,64</b>	<b>1 045,00</b>	<b>1 079,00</b>
<b>Totaux</b>			<b>2 278,90</b>	<b>2 283,00</b>	<b>2 304,00</b> (1)	<b>217,22</b>	<b>283,00</b>	<b>299,00</b>	<b>2 496,12</b>	<b>2 566,00</b>	<b>2 603,00</b>
<b>Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat</b>			<b>2 355</b>	<b>2 357</b>	<b>2 357</b> (3)						

Note sur les modalités de renseignement du tableau.

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (2))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (1)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (3)

\* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'emplois fixé par l'Etat relatif aux emplois financés par l'Etat"

\*\* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'autorisation de l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement"

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_



UNIVERSITE DE ROUEN NORMANDIE

Tableau 3 - DEPENSES PAR DESTINATION ET RECETTES PAR ORIGINE

Dépenses par destination et recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Budget	Dépenses de l'organisme								Total	CP
	Personnel		Fonctionnement		Intervention (le cas échéant)		Investissement			
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP			
<b>D1 Dépenses Programmes 150 et 231</b>	<b>203 337 614,00</b>	<b>203 337 614,00</b>	<b>42 301 472</b>	<b>38 245 351</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>28 004 486</b>	<b>23 356 899</b>	<b>273 643 572</b>	<b>264 939 864,00</b>
Formation initiale et continue	100 586 849,00	100 586 849,00	6 245 490	5 454 199	0	0	2 643 960	2 165 946	109 476 199	108 206 996,00
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	62 570 255,00	62 570 255,00	3 736 966	3 094 795			1 647 560	1 318 048	67 954 781	66 983 098,00
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	31 564 798,00	31 564 798,00	1 980 264	1 690 724			497 000	405 800	34 042 062	33 601 122,00
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	6 451 796,00	6 451 796,00	528 260	668 680			499 300	442 300	7 479 356	7 562 776,00
<b>D105 - Bibliothèques et documentation</b>	<b>4 021 499,00</b>	<b>4 021 499,00</b>	<b>1 805 000</b>	<b>1 279 250</b>			<b>32 500</b>	<b>26 000</b>	<b>5 558 999</b>	<b>5 328 749,00</b>
D106 - Recherche universitaire - Sciences et vie	19 028 036,00	19 028 036,00	2 393 797	2 034 726			1 913 457	1 630 766	23 335 290	22 693 630,00
D107 - Recherche universitaire - mathématiques, sciences et techniques de l'information, micro et nano technologie	7 406 138,00	7 406 138,00	307 622	261 479			16 040	12 832	7 729 900	7 680 449,00
D108 - Recherche universitaire - physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	16 539 659,00	16 539 659,00	1 739 313	1 478 417			660 078	520 062	18 929 050	18 538 138,00
D109 - Recherche universitaire - physique nucléaire et des hautes énergies	123,00	123,00							123	123,00
D110 - Recherche universitaire - Sciences de la Terre	1 570 892,00	1 570 892,00	91 918	78 131			30 393	24 314	1 693 203	1 673 337,00
D111 - Recherche universitaire - Sciences de l'Homme	25 119 813,00	25 119 813,00	1 087 793	934 890			2 762	2 210	26 210 328	26 046 613,00
D112 - Recherche universitaire - transversale	349 760,00	349 760,00	3 540 360	3 009 306			6 839 770	5 471 816	10 729 890	8 830 882,00
D113 - Diffusion Savoirs et Musée	515 105,00	515 105,00	149 000	128 650			5 000	4 000	669 105	645 755,00
D114 - Immobilier	4 890 822,00	4 890 822,00	14 016 195	13 986 892			13 302 440	11 447 862	31 909 557	29 625 766,00
D115 - Pilotage et support	23 608 818,00	23 608 818,00	11 225 024	10 011 709			2 568 186	2 150 999	37 402 028	35 771 526,00
<b>Étudiants</b>	<b>2 508 414,00</b>	<b>2 508 414,00</b>	<b>945 654</b>	<b>814 667</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11 687</b>	<b>9 360</b>	<b>3 465 755</b>	<b>3 332 431,00</b>
D201 - Aides directes aux étudiants	27 996,00	27 996,00	84 998	72 249			201	233	113 285	100 478,00
D202 - Aides indirectes	403 624,00	403 624,00	618 656	536 716			1 396	1 117	1 023 676	941 459,00
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	2 076 794,00	2 076 794,00	242 000	205 700			10 000	8 000	2 328 794	2 290 494,00
<b>Total</b>	<b>205 846 028,00</b>	<b>205 846 028,00</b>	<b>43 247 126,00</b>	<b>39 060 018,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>28 016 173,00</b>	<b>23 366 249,00</b>	<b>277 109 327,00</b>	<b>268 272 295,00</b>

SOLDE BUDGETAIRE (excédent)

Tableau des recettes par origine (obligatoire)

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	Recettes de l'organisme								Total
	Recettes globalisées				Recettes fichées				
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financement de l'Etat fichées	Autres financements publics fichées	Recettes propres fichées	
Subvention pour charges de service public	206 222 584,00								206 222 584
Droits d'inscription					4 200 000,00				4 200 000
Formation continue, diplômes propres et VAE					11 215 775,00				11 215 775
Taxe d'apprentissage					500 000,00				500 000
Contrats et prestations de recherche hors ANR									0
Valorisation									0
ANR investissements d'avenir				1 934 223,00					1 934 223
ANR hors investissements d'avenir				4 083 822,00					4 083 822
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région				7 617 789,00					7 617 789
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne				3 732 231,00					3 732 231
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres		1 243 000,00		10 128 224,00					11 371 224
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs									0
Autres recettes			2 152 919,00		4 391 388,00				6 544 307
<b>Total</b>	<b>206 222 584,00</b>	<b>1 243 000,00</b>	<b>2 152 919,00</b>	<b>27 496 289,00</b>	<b>20 307 163,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>257 421 955</b>

SOLDE BUDGETAIRE (déficit) 10 860 340,00

UNIVERSITE DE ROUEN NORMANDIE

Tableau 4 : Equilibre financier Budget initial 2024 (BI)

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS				
	Montants CF 2022 (voté au CA du /03/2023)	Montants BI+ BR 2023	Montants BI 2024	Ecart BR - BI
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	-	2 884 743	10 850 340	- 7 965 597
<i>dont Budget Principal</i>			10 850 340	
<i>dont Budget Annexe</i>				
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)				
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	4 650 031	2 431 804	3 820 539	
Autres décaissements non budgétaires (e1)	200	1 393 142	2 232 915	
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)</b>	4 650 231	6 709 689	16 903 794	
<b>ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)</b>	2 280 944	-	-	
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>				
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	2 280 944	-	-	
<b>TOTAL DES BESOINS (1) + (I)</b>	<b>6 931 175</b>	<b>6 709 689</b>	<b>16 903 794</b>	

FINANCEMENTS				
Montants CF 2022 (voté au CA du 09/03/2023)	Montants BI+ BR 2023	Montants BI 2024	Ecart BR - BI	
2 414 868	-	-	-	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
2 385 165				<i>dont Budget Principal</i>
29 703				<i>dont Budget Annexe</i>
				Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
4 515 339	3 291 205	485 179		Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
968	2 164 281	2 255 544		Autres encaissements non budgétaires (e2)
6 931 175	5 455 486	2 740 723		<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)</b>
-	1 254 203	14 163 071		<b>PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)</b>
				<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
-	1 254 203	14 163 071		<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
<b>6 931 175</b>	<b>6 709 689</b>	<b>16 903 794</b>		<b>TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)</b>

(\*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(\*\*) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(\*\*\*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

# UNIVERSITE DE ROUEN NORMANDIE

## Tableau 5 : Opérations pour compte de tiers Budget Initial 2024 (BI)

### POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Débit exécuté	Crédit exécuté
Opération 1	C 1655	Cautionnements		
	C 1655	Cautionnements		
Opération 2	C 27	Immobilisations financières		
	C 27	Immobilisations financières		
Opération 3	C 427	Personnel - oppositions		
	C 427	Personnel - oppositions		
Opération 4	C 44583	Remboursement TVA	3 820 539	485 179,00
	C 44583	Remboursement TVA		
Sous TOTAL ( C ) *			3 820 539,00	485 179,00
Opération 5	C 466	Autres comptes créditeurs		
	C 466	Autres comptes créditeurs (Bourse ERASMUS)	1 944 915,00	1 917 944,00
Opération 6	C 46711	Aide à la Mobilité Internationale		
	C 46711	Aide à la Mobilité Internationale	288 000,00	337 600,00
Sous TOTAL ( D ) *			2 232 915,00	2 255 544,00
<b>TOTAL</b>			<b>6 053 454,00</b>	<b>2 740 723,00</b>

Tableau 6 : Situation patrimoniale Budget initial 2024

## POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

## Compte de résultat prévisionnel

CHARGES					PRODUITS				
	Montants CF 2022	Montants BR	BI 2024	Ecart BR - BI		Montants CF 2022	Montants BR	BI 2024	Ecart BR - BI
Personnel	197 232 120	200 354 244	205 846 028	-5 491 784	Subventions de l'Etat	196 519 430	199 008 299	206 222 584	-7 214 285
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	53 282 368	55 477 133	56 356 291	-879 158	Autres financements de l'Etat		8 904 522	0	8 904 522
				0	Fiscalité affectée	1 493 123	2 276 337	2 152 919	123 418
				0	Autres subventions	14 084 326	17 186 275	17 514 313	-328 038
Fonctionnement autre que les charges de personnel	32 847 394	44 044 976	39 060 018	4 984 958	Autres produits	21 028 078	18 244 212	20 046 663	-1 802 451
Dotations aux amortissements	26 903 207	24 000 000	29 000 000	-5 000 000	Reprises des provisions et amortissements	19 364 831	18 400 000	23 000 000	-4 600 000
Fonctionnement autre que les charges de personnel	59 750 601	68 044 976	68 060 018	-15 042	Sous total Recettes propres	40 392 909	36 644 212	43 046 663	-6 402 451
Intervention (le cas échéant)				0					
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>246 982 721</b>	<b>268 399 220</b>	<b>273 906 046</b>	<b>-5 906 826</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>252 489 787</b>	<b>264 019 645</b>	<b>268 936 479</b>	<b>-4 916 834</b>
<b>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</b>	<b>5 507 066</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</b>	<b>0</b>	<b>4 379 575</b>	<b>4 969 567</b>	<b>-11 319 285</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>252 489 787</b>	<b>268 399 220</b>	<b>273 906 046</b>	<b>-5 906 826</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>252 489 787</b>	<b>268 399 220</b>	<b>273 906 046</b>	<b>-16 236 119</b>

\* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

## Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants CF 2022	Montants BR	BI 2024	Ecart BR - BI
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	5 507 066	-4 379 575	-4 969 567	589 992
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	26 903 207	24 000 000	29 000 000	-5 000 000
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	20 468 375	18 400 000	23 000 000	-4 600 000
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés				0
- produits de cession d'éléments d'actifs				0
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs				0
<b>= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)</b>	<b>11 941 898</b>	<b>1 220 425</b>	<b>1 030 433</b>	<b>189 992</b>

## Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS					RESSOURCES				
	Montants CF 2022	Montants BR	BI 2024	Ecart BR - BI		Montants CF 2022	Montants BR	BI 2024	Ecart BR - BI
Insuffisance d'autofinancement	- €	- €	- €	0	Capacité d'autofinancement	11 941 897,66 €	1 220 425,00 €	1 030 432,80 €	189 992
Investissements	19 876 854,00 €	20 645 461,00 €	23 366 249,00 €	-2 720 788	Financement de l'actif par l'Etat	3 467 540,00 €	308 873,00 €	1 389 000,00 €	-1 080 127
					Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	11 778 322,00 €	15 510 965,00 €	11 576 660,00 €	3 934 305
					Autres ressources	779 286,00 €	720 455,00 €	260 500,00 €	459 955
Remboursement des dettes financières					Augmentation des dettes financières	3 867			
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>19 876 854</b>	<b>20 645 461</b>	<b>23 366 249</b>	<b>-2 720 788</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>27 970 913</b>	<b>17 760 718</b>	<b>14 256 593</b>	<b>3 504 125</b>
<b>Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)</b>	<b>8 094 059</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)</b>	<b>0</b>	<b>2 884 743</b>	<b>9 109 656</b>	

## POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

## Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants CF 2022	Montants BR	BI 2024	Ecart BR - BI
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	30 161 727	38 255 786	35 371 043	-2 884 743
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	10 940 393	-5 127 279	-17 138 957	-12 001 678
Niveau final de la TRÉSORERIE	41 102 121	43 383 065	52 500 000	9 116 935
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	8 094 059	-2 884 743	-9 109 656	-6 224 913
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRÉSORERIE)	-5 813 114	-1 630 540	5 053 415	6 683 955
Variation de la TRÉSORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	2 280 944	-1 254 203	-14 163 071	-12 908 868
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	38 255 786	35 371 043	26 261 387	-9 109 656
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-5 127 279	-6 767 819	-12 075 542	-5 317 723
Niveau final de la TRÉSORERIE	43 383 065	42 128 863	38 336 929	-3 791 934

\* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

Tableau 7 : Plan de trésorerie - Budget initial 2024

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

(K€ TTC)	réel								Prévisionnel				TOTAL
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	
(1) SOLDE INITIAL (début de mois) <i>dont placements</i>	52500 000,00 €	34317 112,00 €	64054 285,00 €	45062 744,00 €	80263 841,00 €	58294 397,00 €	41399 349,00 €	90538 628,00 €	74207 080,00 €	56627 179,00 €	37309 317,00 €	43904 649,00 €	
<b>ENCAISSEMENTS</b>													
<b>A1. Recettes budgétaires globalisées</b>	<b>1 290 321,00 €</b>	<b>50 246 245,00 €</b>	<b>2 714 855,00 €</b>	<b>55 104 959,00 €</b>	<b>793 989,00 €</b>	<b>5 358 164,00 €</b>	<b>74 719 453,00 €</b>	<b>1 984 029,00 €</b>	<b>4 835 040,00 €</b>	<b>5 116 239,00 €</b>	<b>34 429 535,00 €</b>	<b>20 829 126,00 €</b>	<b>257 421 955 €</b>
Subvention pour charges de service public	- €	49493 420,00 €	- €	51555 646,00 €	- €	- €	70 115 679,00 €	- €	2062 226,00 €	- €	28871 161,00 €	4 124 452,00 €	206 222 584 €
Autres financements de l'Etat	- €	12430,00 €	49720,00 €	- €	472340,00 €	- €	74580,00 €	- €	310 750,00 €	- €	12430,00 €	261 030,00 €	1 243 000 €
Fiscalité affectée	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1076480,00 €	- €	- €	- €	1076 459,00 €	- €	2 152 919 €
Autres financements publics	274 963,00 €	274 963,00 €	1649 777,00 €	1924 740,00 €	1 099 852,00 €	4674 369,00 €	2474 666,00 €	1374 814,00 €	1649 777,00 €	2 199 705,00 €	4 124 443,00 €	8523 850,00 €	27 496 289 €
Recettes propres	1015 358,00 €	1015 358,00 €	1015 358,00 €	1624 573,00 €	1421 501,00 €	609215,00 €	1015 358,00 €	609215,00 €	812287,00 €	1827 645,00 €	1421 501,00 €	7919 794,00 €	20 307 163 €
<b>A2. Recettes budgétaires fléchées</b>	<b>- €</b>	<b>0 €</b>											
Financements de l'Etat fléchés	- €												0 €
Autres financements publics													0 €
Recettes propres fléchées													0 €
<b>A3. Opérations non budgétaires</b>	<b>43 735,00 €</b>	<b>974 655,00 €</b>	<b>153 516,00 €</b>	<b>29 180,00 €</b>	<b>29 111,00 €</b>	<b>298 583,00 €</b>	<b>162 996,00 €</b>	<b>677 577,00 €</b>	<b>43 735,00 €</b>	<b>45 314,00 €</b>	<b>34 032,00 €</b>	<b>248 289,00 €</b>	<b>2 740 723 €</b>
Nouveaux emprunts													0 €
Opérations pour compte de tiers (encaissements de l'exercice) hors TVA	69,00 €	945544,00 €	119 553,00 €	69,00 €	- €	279 176,00 €	99923,00 €	648466,00 €	69,00 €	1648,00 €	69,00 €	160958,00 €	2 255 544 €
TVA	43 666,00 €	29 111,00 €	33 963,00 €	29 111,00 €	29 111,00 €	19 407,00 €	63073,00 €	29 111,00 €	43 666,00 €	43 666,00 €	33 963,00 €	87 331 €	485 179 €
Autres encaissements sur comptes de tiers													0 €
<b>A. TOTAL</b>	<b>1 334 056,00 €</b>	<b>51 220 900,00 €</b>	<b>2 868 371,00 €</b>	<b>55 134 139,00 €</b>	<b>823 100,00 €</b>	<b>5 656 747,00 €</b>	<b>74 882 449,00 €</b>	<b>2 661 606,00 €</b>	<b>4 878 775,00 €</b>	<b>5 161 553,00 €</b>	<b>34 463 567,00 €</b>	<b>21 077 415,00 €</b>	<b>260 162 678 €</b>
<b>DECAISSEMENTS</b>													
<b>B1. Enveloppes hors recettes fléchées</b>	<b>19 198 395,00 €</b>	<b>20 760 795,00 €</b>	<b>21 385 059,00 €</b>	<b>19 512 270,00 €</b>	<b>22 556 859,00 €</b>	<b>22 166 259,00 €</b>	<b>25 268 317,00 €</b>	<b>18 916 743,00 €</b>	<b>22 086 046,00 €</b>	<b>23 488 021,00 €</b>	<b>26 791 519,00 €</b>	<b>26 142 012,00 €</b>	<b>268 272 295 €</b>
Personnel	16 467 682,00 €	16 467 682,00 €	16 467 682,00 €	16 467 682,00 €	16 467 682,00 €	16 467 682,00 €	20 584 603,00 €	18 526 143,00 €	16 467 682,00 €	16 467 682,00 €	18 526 143,00 €	16 467 683,00 €	205 846 028 €
Fonctionnement	1 562 401,00 €	3 124 801,00 €	3 515 402,00 €	2 343 601,00 €	4 687 202,00 €	4 296 602,00 €	3 515 402,00 €	390 600,00 €	3 515 402,00 €	3 515 402,00 €	3 124 801,00 €	5 468 402,00 €	39 060 018 €
Intervention													0 €
Investissement	1 168 312,00 €	1 168 312,00 €	1 401 975,00 €	700 987,00 €	1 401 975,00 €	1 401 975,00 €	1 168 312,00 €	- €	2 102 962,00 €	3 504 937,00 €	5 140 575,00 €	4 205 927,00 €	23 366 249 €
<b>B2. Dépenses sur recettes fléchées</b>	<b>- €</b>	<b>0 €</b>											
Personnel													0 €
Fonctionnement													0 €
Intervention													0 €
Investissement													0 €
<b>B3. Opérations non budgétaires</b>	<b>318 549,00 €</b>	<b>722 932,00 €</b>	<b>474 853,00 €</b>	<b>420 772,00 €</b>	<b>235 685,00 €</b>	<b>385 536,00 €</b>	<b>474 853,00 €</b>	<b>76 411,00 €</b>	<b>372 630,00 €</b>	<b>991 394,00 €</b>	<b>1 076 716,00 €</b>	<b>503 123,00 €</b>	<b>6 053 454 €</b>
Remboursements d'emprunts													0 €
Opérations pour compte de tiers (décaissements de l'exercice) hors TVA	89 317,00 €	1 116 646,00 €	245 621,00 €	267 950,00 €	44 658,00 €	156 304,00 €	245 621,00 €	- €	66 987,00 €	647 545,00 €	312 608,00 €	44 658,00 €	2 232 915 €
TVA	229 232,00 €	611 286,00 €	229 232,00 €	152 822,00 €	191 027,00 €	229 232,00 €	229 232,00 €	76 411,00 €	305 643,00 €	343 849,00 €	764 108,00 €	458 465,00 €	3 820 539 €
Autres décaissements sur comptes de tiers													0 €
<b>B. TOTAL</b>	<b>19 516 944,00 €</b>	<b>21 483 727,00 €</b>	<b>21 859 912,00 €</b>	<b>19 933 042,00 €</b>	<b>22 792 544,00 €</b>	<b>22 551 795,00 €</b>	<b>25 743 170,00 €</b>	<b>18 993 154,00 €</b>	<b>22 458 676,00 €</b>	<b>24 479 415,00 €</b>	<b>27 868 235,00 €</b>	<b>26 645 135,00 €</b>	<b>274 325 749 €</b>
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	18 182 888,00 €	29 737 173,00 €	18 991 541,00 €	35 201 097,00 €	21 969 444,00 €	16 895 048,00 €	49 139 279,00 €	16 331 548,00 €	17 579 901,00 €	19 317 862,00 €	6 595 332,00 €	5 567 720,00 €	(I) ou (II)*
<b>SOLDE CUMULE (1) + (2)</b>	<b>34 317 112,00 €</b>	<b>64 054 285,00 €</b>	<b>45 062 744,00 €</b>	<b>80 263 841,00 €</b>	<b>58 294 397,00 €</b>	<b>41 399 349,00 €</b>	<b>90 538 628,00 €</b>	<b>74 207 080,00 €</b>	<b>56 627 179,00 €</b>	<b>37 309 317,00 €</b>	<b>43 904 649,00 €</b>	<b>38 336 929,00 €</b>	<b>0 €</b>
													<i>dont trésorerie fléchée = A2 - B2</i>
													<i>dont trésorerie sur op. non budgétaires = A3-B3</i>
													<b>-3 312 731 €</b>

\* Variation de trésorerie correspondant à celle du tableau d'équilibre financier

**Tableau 8**  
**Opérations liées aux recettes fléchées**

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Suivi des opérations liées aux recettes fléchées \***

	Antérieures à N non dénouées	N	N+1	N+2	N+3
<b>Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)</b>					
<b>Recettes fléchées (b)</b>					
Financements de l'État fléchés					
Autres financements publics fléchés					
Recettes propres fléchées					
<b>Dépenses sur recettes fléchées (c)</b>					
Personnel					
AE=CP					
Fonctionnement et intervention					
AE					
CP					
Investissement					
AE					
CP					
<b>Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)</b>		-			

**NEANT**

*X repris au tableau "Équilibre financier" en (a)*

**TABLEAU 9**  
**Opérations pluriannuelles - Budget Agrégé - exécution - Budget initial - 2024**

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

**A - Exécution d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement**

Opération	Prévision	Prévisions 2023 - 2025							Prévision N+1 et suivantes	
	Coût total de l'opération (1)	AE consommées les années antérieures à N (2)	AE consommées en 2024 (3)	TOTAL des AE consommées (4) = (2) + (3)	CP consommés les années antérieures à N (5)	CP consommés en 2024 (6)	TOTAL des CP consommés (7) = (5) + (6)	Restes à payer (8) = (4) - (7)	Solde à engager (9) = (1) - (4)	Solde à payer (10) = (1) - (7)
Opérations liées à la Recherche sup à 1 M€	18 566 031	13 426 211	2 314 941	15 741 152	12 439 059	1 967 700	14 406 759	1 334 393	2 824 879	4 159 272
Projets CVEC	8 321 920	3 732 070	1 557 791	5 289 861	3 295 222	1 370 657	4 665 879	623 983	3 032 059	3 656 041
Opérations d'investissement (PPI)	32 366 270	16 420 262	9 300 000	25 720 262	14 496 397	9 300 000	23 796 397	1 923 865	6 646 008	8 569 873
Projets hors recherche	8 037 501	1 565 925	2 037 270	3 603 195	1 146 175	2 037 270	3 183 445	419 750	4 434 306	4 854 056
<b>TOTAL</b>	<b>67 291 722</b>	<b>35 144 468</b>	<b>15 210 002</b>	<b>50 354 470</b>	<b>31 376 853</b>	<b>14 675 627</b>	<b>46 052 480</b>	<b>4 301 990</b>	<b>16 937 252</b>	<b>21 239 242</b>

**B - Exécution des recettes**

Opération	Nature	Prévision	Exécution		Prévisions en N+1 et suivantes
		Financement de l'opération (11)	Encaissements des années antérieures à N (12)	Encaissement réalisés en 2024 (13)	
	Opérations liées à la Recherche sup à 1 M€	18 566 031	12 880 373	3 437 316	Reste à encaisser en N+1 et suivantes (14) = (11) - (12) - (13) 2 248 342 0 818 000 5 000 621 <b>8 066 963</b>
	Projets CVEC	12 482 320	10 329 401	2 152 919	
	Opérations d'investissement (PPI)	10 934 068	7 773 568	3 160 500	
	Projets hors recherche	8 037 501	2 699 380	337 500	
<b>TOTAL</b>		<b>50 019 920</b>	<b>33 682 722</b>	<b>9 088 235</b>	

\* Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée, financements de l'Etat fléchés

\*\* Autres financements publics et autres financements publics fléchés

\*\*\* Recettes propres et recettes propres fléchés

**TABLEAU 10**  
**Synthèse budgétaire et comptable**

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

		BR ou BI		
<b>Niveaux initiaux</b>	<b>1</b>	<b>Niveau initial de restes à payer</b>	<b>17 284 616</b>	
	<b>2</b>	<b>Niveau initial du fonds de roulement</b>	<b>35 371 043</b>	
	<b>3</b>	<b>Niveau initial du besoin en fonds de roulement</b>	<b>-17 128 957</b>	
	<b>4</b>	<b>Niveau initial de la trésorerie</b>	<b>52 500 000</b>	
	4.a	dont niveau initial de la trésorerie fléchée		
	4.b	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	52 500 000	
<b>Flux de l'année</b>	<b>5</b>	<b>Autorisations d'engagement</b>	<b>277 109 327</b>	
	<b>6</b>	<b>Résultat patrimonial</b>	<b>-4 969 567</b>	
	<b>7</b>	<b>Capacité d'autofinancement (CAF)</b>	<b>1 030 433</b>	
	<b>8</b>	<b>Variation du fonds de roulement</b>	<b>-9 109 656</b>	
	<b>9</b>	<b>Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire</b>	<b>0</b>	
	<b>10</b>	<b>Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF</b>	<b>SENS</b>	<b>0</b>
		Variation des stocks	+ / -	
		Charges sur créances irrécouvrables	-	
		Produits divers de gestion courante	+	
	<b>11</b>	<b>Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie</b>	<b>SENS</b>	<b>1 740 684</b>
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	<b>1 740 684</b>
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	
	<b>12</b>	<b>Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11</b>		<b>-10 850 340</b>
		12.a	Recettes budgétaires	
	12.b	Crédits de paiement ouverts		
<b>13</b>	<b>Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires</b>		<b>3 312 731</b>	
<b>14</b>	<b>Variation de la trésorerie = 12 - 13</b>		<b>-14 163 071</b>	
	14.a	dont variation de la trésorerie fléchée		
	14.b	dont variation de la trésorerie non fléchée	-14 163 071	
<b>15</b>	<b>Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13</b>		<b>5 053 415</b>	
<b>16</b>	<b>Variation des restes à payer</b>		<b>8 837 032</b>	
<b>Niveaux finaux</b>	<b>17</b>	<b>Niveau final de restes à payer</b>	<b>26 121 648</b>	
	<b>18</b>	<b>Niveau final du fonds de roulement</b>	<b>26 261 387</b>	
	<b>19</b>	<b>Niveau final du besoin en fonds de roulement</b>	<b>-12 075 542</b>	
	<b>20</b>	<b>Niveau final de la trésorerie</b>	<b>38 336 929</b>	
		20.a	dont niveau final de la trésorerie fléchée	
		20.b	dont niveau final de la trésorerie non fléchée	
		Comptabilité budgétaire		
		Comptabilité générale		

**Présidence**

Vice-Président du conseil d'administration  
Franck LE DERF

**Conseil d'administration - URN****15 décembre 2023****Délibération n°CA-2023-11****Direction Générale des services**

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

[secretariatca@univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@univ-rouen.fr)

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 33 votants, dont 5 membres représentés

**Contrôle interne budgétaire et comptable**

- Vu l'article 47-2 de la Constitution
- Vu l'article 57 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (décret GBCP)
- Vu l'article 215 du décret GBCP
- Vu l'arrêté du 17 décembre 2015
- Vu la circulaire relative à la gestion budgétaire et comptable publique des organismes et des opérateurs de l'État
- Vu le plan d'action de maîtrise des risques financiers et comptables 2023 annexe
- Vu le rapport d'activité annexe
- Vu les tableaux annexes

*Approbation du contrôle interne budgétaire et comptable*

Pour	31
Contre	1
Abstention	0
NPPV	0

**Le conseil d'administration approuve le contrôle interne budgétaire et comptable**

Fait à Rouen, le 15 décembre 2023

Le président de l'Université de Rouen Normandie

  
Laurent YON

Plan d'action de maîtrise des risques  
financiers et comptables

2024

# **SOMMAIRE**

<b>Chapitre I – Principes et fonctionnement du contrôle interne à l’Université de Rouen Normandie.....</b>	<b>3</b>
I- Les exigences : .....	3
II- Les textes de référence .....	4
III- Le contrôle interne budgétaire et comptable : l’outil de maîtrise des risques comptables et financiers .....	4
<b>Chapitre II – Rapport d’activités.....</b>	<b>9</b>
I.La structure organisationnelle de la maîtrise des risques à l’Université de Rouen Normandie .....	9
II.Les outils de pilotage : la cartographie des risques budgétaires et comptables et le plan d’action associé ...	9
1. Actualisation et validation des outils de pilotage .....	9
2. Validation du plan d’action par le conseil d’administration .....	10
III.Le déploiement de la maîtrise des risques financiers et comptables dans les universités .....	10
1. Situation de l’université de Rouen Normandie.....	10
2. Nouveau régime de la responsabilité financière des gestionnaires publics (RGP) et maîtrise des risques financiers et comptables.....	11
IV. Le déploiement de la maîtrise des risques financiers et comptables à l’Université de Rouen Normandie.	12
V. Evaluation externe du dispositif.....	14
VI. Evaluation de la maturité en matière de maîtrise des risques.....	15
<b>Chapitre III – État d’avancement du plan d’action de maîtrise des risques financiers et comptables 2022 ..</b>	<b>16</b>
<b>Chapitre IV – Plan d’action de maîtrise des risques financiers et comptables 2023.....</b>	<b>20</b>
<b>Chapitre V – Annexes .....</b>	<b>25</b>

L'objectif de ce présent rapport est de présenter les principaux dispositifs de contrôle interne mis en place pour maîtriser le fonctionnement des activités financières et comptables de l'Université de Rouen Normandie.

## Chapitre I – Principes et fonctionnement du contrôle interne à l'Université de Rouen Normandie

### I- Les exigences :

- **Objectif de qualité des comptabilités (comptabilité budgétaire et comptabilité générale)**

L'objectif poursuivi est de garantir la qualité des comptabilités de l'établissement : c'est à dire que la comptabilité de l'établissement donne une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'établissement.

La qualité des comptabilités doit permettre aux parties prenantes (direction, agents, usagers, fournisseurs, tutelles, partenaires financeurs) de disposer d'une information comptable claire (univoque et sans ambiguïté), pertinente (concentrée sur l'essentiel), lisible (directement compréhensible par des non comptables) et périodique (régulièrement transmise et dans des délais permettant son utilisation). Elle contribue à une meilleure prévision budgétaire.

L'objectif de qualité des comptabilités se décline en 10 critères (*art.215 du décret GBCP annexe III*) : réalité, justification, présentation et bonne information, sincérité, exactitude, exhaustivité, non-compensation, imputation, rattachement à la bonne période comptable et au bon exercice. Il peut être considéré comme atteint dès lors que chacun des critères est respecté. Concrètement cela suppose qu'à chaque étape, pour chaque acteur et pour chaque opération comptable, les risques que ces critères de qualité ne soient pas atteints puissent être maîtrisés.

- **Objectif de soutenabilité**

L'objectif de soutenabilité vise à s'assurer de la capacité budgétaire de l'organisme à conduire les missions et les activités dont il est chargé. Cet objectif se décline selon les critères suivant : qualité de la programmation budgétaire initiale, qualité du suivi et de l'actualisation de la programmation et soutenabilité de la gestion (*art 215 décret GBCP annexe III*).

- **Répondre à une obligation légale**

La mise en œuvre d'une démarche de maîtrise des risques comptables et financiers répond aux attentes des autorités nationales. L'obligation de déployer une telle démarche a été rappelée dans la circulaire DGFIP du 1<sup>er</sup> juin 2011 ainsi que dans le décret du 7 novembre 2012.

L'arrêté du 17 décembre 2015 portant cadre de référence des contrôles internes budgétaire et comptable pose les principes directeurs des dispositifs de contrôles internes budgétaire et comptable, en identifie les acteurs, les objectifs et les organisations qui leurs sont communs, tout en déclinant le rôle de chacun. Ce texte s'applique en totalité à l'Université de Rouen Normandie, personne morale visée à l'article 1<sup>er</sup> alinéa 4 du décret « GBCP » soumise à la

comptabilité budgétaire. Il étend au contrôle interne comptable (CIC) le contrôle interne budgétaire (CIB) formant un tout « le contrôle interne ».

## **II- Les textes de référence**

La maîtrise des risques au sein des organismes publics permet de répondre aux objectifs de soutenabilité et de qualité comptable définis dans les textes suivants :

### **- l'article 47-2 de la Constitution**

« Les comptes des administrations publiques sont réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle du résultat de leur gestion, de leur patrimoine et de leur situation financière ».

### **- l'article 57 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (décret GBCP)**

« Les comptes doivent s'appuyer sur des écritures comptables fiables, intelligibles et pertinentes visant à refléter une image fidèle du patrimoine et de la situation financière. »

### **- l'article 215 du décret GBCP**

« Dans chaque organisme est mis en place un dispositif de contrôle interne budgétaire et de contrôle interne comptable. »

Son arrêté d'application :

### **- l'arrêté du 17 décembre 2015**

Appelé aussi cadre de référence des contrôles internes budgétaire et comptable, il définit les aspects méthodologiques, explicite les principes directeurs et la démarche à mettre en œuvre pour déployer le contrôle interne budgétaire et le contrôle interne comptable.

### **- la circulaire relative à la gestion budgétaire et comptable publique des organismes et des opérateurs de l'État**

Chaque année, cette circulaire est publiée afin d'accompagner les organismes dans la mise en œuvre des règles budgétaires et comptables. Diverses informations concernant les dispositifs de contrôle interne budgétaire et de contrôle interne comptable sont demandées aux organismes selon un calendrier défini (questionnaire relatif au déploiement des dispositifs de contrôle interne, demandes relatives aux outils utilisés, à la validation du plan d'action).

## **III- Le contrôle interne budgétaire et comptable : l'outil de maîtrise des risques comptables et financiers**

### **• La définition**

Le contrôle interne budgétaire a pour objet la maîtrise des risques afférents à la poursuite des objectifs de qualité de la comptabilité budgétaire et de soutenabilité de la programmation et de son exécution.

Le contrôle interne comptable a pour objet la maîtrise des risques afférents à la poursuite des objectifs de qualité des comptes, depuis le fait générateur d'une opération jusqu'à son dénouement comptable.

De façon plus opérationnelle, le contrôle interne (budgétaire et comptable) se définit comme étant « **l'ensemble des dispositifs, organisés, formalisés et permanents, choisis par l'encadrement** de l'Université de Rouen Normandie, **mis en œuvre par les responsables de tous niveaux pour maîtriser le fonctionnement de leurs activités** ; ces dispositifs sont destinés à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs de qualité de la comptabilité budgétaire et de la qualité comptable.

Il est déployé sur la fonction budgétaire et comptable. Cette fonction

- est partagée entre l'ordonnateur et l'agent comptable selon les textes dont relève l'organisme
- comprend l'ensemble des tâches, acteurs et systèmes d'information concourant à la programmation, à l'utilisation des ressources en crédits et emplois, à la constatation des droits et obligations, à l'inventaire des biens, à la planification, au suivi et au pilotage de la trésorerie ainsi qu'à la tenue et à la production des comptes

Il garantit la sécurisation des circuits comptables et financiers, la fiabilité des informations comptables et financières, la conformité aux lois et règlements, et l'application des instructions et des orientations fixées par la direction.

#### • Les acteurs

##### ✓ L'organe délibérant

Il veille à la mise en œuvre du cadre de référence défini par l'arrêté du 17/12/2015.

Au moins une fois/an,

- Il est informé de l'état de déploiement du contrôle interne budgétaire et du contrôle interne comptable de l'organisme ;
- Il valide le plan d'action<sup>1</sup>

##### ✓ L'organe dirigeant

Il met en œuvre le cadre de référence tel qu'il a été décliné

- Il est en charge de faire préparer et valider la (les) cartographie(s) des risques budgétaires et des risques comptables
- Il est en charge de définir, sur cette base, la stratégie de couverture des risques.

Un membre de l'organe dirigeant s'assure de la mise en œuvre du contrôle interne budgétaire et du contrôle interne comptable.

##### ✓ L'ordonnateur

- Il prépare les budgets de l'organisme avant de les présenter à l'organe délibérant pour adoption (art. 176 et 177 du décret GBCP). A ce titre, il est garant de la soutenabilité de la programmation et de son exécution.
- Il est chargé de la comptabilité des autorisations d'engagement et de la comptabilité des autorisations d'emplois (art. 208). Il est garant de leur qualité.
- Il constate les droits et obligations de l'organisme et procède à l'inventaire physique des biens. Il s'assure de la qualité des opérations qui lui incombent au regard des

---

<sup>1</sup> Plan d'action établi sur la base de cartographie(s) des risques budgétaires et des risques comptables

dispositions de l'article 57 du décret précité et de l'établissement des documents transmis à l'agent comptable pour la tenue de la comptabilité générale.

✓ L'agent comptable

- Il tient la comptabilité générale de l'organisme (art. 13 et 201 du décret GBCP) et produit annuellement le compte financier (art. 212 du décret GBCP)
- Il s'assure, par ses contrôles sur les biens (inventaire comptable), droits et obligations qui doivent être enregistrés dans les comptes de l'organisme, du respect des principes et des règles de comptabilité générale, ainsi que de la qualité du contrôle interne comptable (art.191 du décret GBCP)
- Il est chargé de la comptabilité des crédits de paiement et des recettes (art. 208 du même décret). L'ordonnateur peut lui confier la tenue de la comptabilité des autorisations d'engagement.

✓ Le référent principal contrôle interne

- Il anime la démarche au sein de l'organisme et diffuse les orientations du contrôle interne.
- Il sensibilise, forme et fournit un appui méthodologique aux acteurs de la fonction budgétaire et comptable.

Il réalise le suivi des actions conduites par les services de l'organisme en matière de contrôle interne budgétaire et de contrôle interne comptable.

✓ Les agents (des composantes, des services)

Le contrôle interne est l'« affaire de tous » : il ne s'incarne ni dans une personne (référent contrôle interne) ni dans un service en particulier (Agence Comptable, Direction des Affaires Financières). Il implique, dans un projet d'établissement, l'ensemble des acteurs, de la direction qui en fixe les orientations, jusqu'à l'agent opérationnel qui contribue à les mettre en œuvre.

● **Pourquoi le mettre en œuvre ?**

Les universités ont vu leurs responsabilités et compétences évoluées les confrontant à de nouveaux risques. En effet, le passage à l'autonomie a impliqué un accroissement des risques en matière budgétaire.

Compte tenu de la taille de l'établissement et de la masse des opérations budgétaires et comptables traités, la maîtrise des risques se révèle primordiale.

Il ne s'agit pas de mettre en œuvre une démarche nouvelle, mais de faire évoluer et d'approfondir la démarche existante afin de répondre aux objectifs de qualité des comptabilités :

- en organisant et en structurant le contrôle interne
- en documentant les risques et les procédures
- en assurant une traçabilité des opérations et des acteurs
- en pilotant le dispositif dans une démarche d'amélioration continue.

En termes méthodologiques, le contrôle interne suppose l'identification des risques par domaines d'activité (processus), leur évaluation, l'élaboration de plans d'action, la réévaluation des risques suite à la mise en place des actions correctives de maîtrise. La cartographie des risques est l'outil présentant l'analyse de ces risques et constitue le vecteur d'amélioration de nos pratiques.

Le contrôle interne est une démarche progressive et pragmatique. L'évaluation des risques est le moyen de guider et d'augmenter nos chances de faire les choix appropriés afin de mieux les maîtriser.

- **Comment le mettre en œuvre ?**

Le déploiement du dispositif se déroule en 5 étapes :

- ✓ **Le découpage de l'activité financière et comptable en processus**

La première étape qui conduira à l'identification et à l'évaluation des risques consiste à identifier les processus de l'activité financière et comptable.

- ✓ **L'élaboration d'une cartographie des risques comptables et financiers associés à chaque processus**

La cartographie des risques est l'outil qui permet de recenser, évaluer et hiérarchiser les risques.

- ✓ **L'identification des leviers d'action permettant de maîtriser les risques. Ils sont regroupés en trois grandes familles :**

- L'organisation de la fonction financière et comptable, c'est à dire la réponse à « qui fait quoi ? » qui se traduit par la mise en place d'organigramme fonctionnel.
- La documentation des procédures, c'est à dire la réponse à « comment le fait-on ? » et la documentation des risques.
- La traçabilité des acteurs et des opérations financières, c'est à dire la réponse à « qui a fait quoi, et comment ? ».

- ✓ **L'élaboration d'un plan d'action**

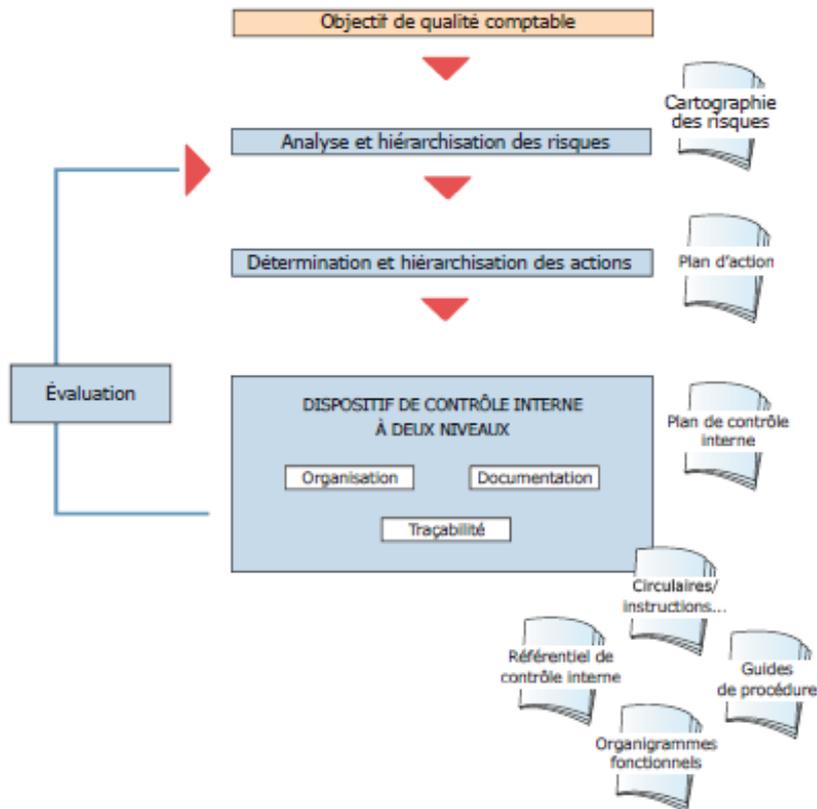
Il est l'outil permettant à la direction de détailler les mesures à mettre en œuvre pour fiabiliser les procédures et obtenir une assurance raisonnable en matière de qualité comptable. Le plan d'action est ainsi un dispositif formalisé, tracé, définissant les acteurs responsables de la mise en œuvre des différentes actions et les échéances qui leur sont imparties (avec une perspective pluriannuelle).

- ✓ **L'élaboration d'un plan de contrôle interne**

Le plan de contrôle interne fixe la nature, la fréquence, les modalités, la formalisation et l'archivage des opérations de contrôle a posteriori (non intégrés aux procédures). Il ne s'applique pas aux contrôles intégrés aux procédures c'est à dire aux contrôles attendus des opérationnels (auto contrôle et contrôles mutuels) et aux contrôles de supervision réalisés par l'encadrement lorsqu'ils constituent un préalable à la poursuite de la procédure

Comme tout système organisationnel, il est impacté par les évolutions internes et externes et doit être réévalué suite à ces évolutions : c'est une démarche pérenne qui s'inscrit dans une logique d'amélioration continue.

**Schéma de la démarche de contrôle interne comptable et financier**



Source : cadre de référence de la maîtrise des risques financiers et comptables des EPN (DGFIP-mars 2009)

## Chapitre II – Rapport d’activités

La démarche de la maîtrise des risques a débuté à l’Université de Rouen Normandie en 2011. Le déploiement du contrôle interne s’est axé prioritairement sur le processus paie suite au passage aux responsabilités et compétences élargies de l’université de Rouen au 1<sup>er</sup> janvier 2011, l’ensemble des dépenses de personnel représentant plus de 80% des dépenses de fonctionnement.

L’Université de Rouen Normandie a choisi de s’inscrire dans une démarche globale et structurée pour déployer le contrôle interne. Ci-dessous est décrite la structure organisationnelle et une synthèse des travaux menés dans le cadre de cette démarche.

### I. La structure organisationnelle de la maîtrise des risques à l’Université de Rouen Normandie

- ✓ **Création d’un comité de pilotage**  
Son rôle est de valider les propositions, veiller à la bonne implication des agents, déterminer le processus et domaines sur lesquels il s’agira de concentrer l’action, suivre le planning d’avancement.
- ✓ **Désignation d’un référent contrôle interne principal**  
Il a une vision transverse des activités. Son rôle est d’impulser et mettre en œuvre la démarche, de suivre les actions et de rendre compte au comité de pilotage de l’état d’avancement.
- ✓ **Désignation de référents techniques (métier)**  
Ils sont les acteurs centraux du dispositif, lien entre les gestionnaires et le référent principal. Ils construisent et formalisent les documents nécessaires à la maîtrise des risques. Ils s’approprient et déclinent les outils.

Validation de cette structure fin 2012.

Depuis sa création, le comité de pilotage s’est réuni 20 fois.

### II. Les outils de pilotage : la cartographie des risques budgétaires et comptables et le plan d’action associé

#### 1. Actualisation et validation des outils de pilotage

Les principaux risques identifiés sont présentés sous la forme d’une cartographie. Un système de cotation a été mis en place afin d’évaluer et de hiérarchiser les risques (risque élevé, fort, moyen et faible). Sur la base de cette cartographie est établi le plan d’action.

Ces outils de pilotage, cartographie des risques et plan d’action, sont actualisés et validés suivant plusieurs phases :

- Bilan des actions à partir des retours des référents contrôle interne et des principaux responsables
- Actualisation de la cartographie des risques par rencontre avec la direction des ressources humaines, la direction des affaires financières, de l’agent comptable et de la direction des systèmes d’information.
- Réunion du comité de pilotage pour arrêter la cartographie des risques et le plan d’action

- Présentation de la cartographie des risques et du plan d'action au président pour validation
- Validation du plan d'action établi sur la base de la cartographie des risques budgétaires et comptables par le conseil d'administration (présentation à la commission budget au préalable)

En annexe figure un extrait de la cartographie des risques budgétaires et comptables. Les outils de pilotage (cartographie des risques et plan d'action associé) sont archivés dans un dossier par le référent principal contrôle interne et consultables sur demande.

## 2. Validation du plan d'action par le conseil d'administration

Ce dispositif prévoit de présenter chaque année devant le conseil d'administration :

- L'état d'avancement du plan d'action pluriannuel de maîtrise des risques
- La mise à jour du plan d'action pluriannuel établi sur la base de la cartographie des risques

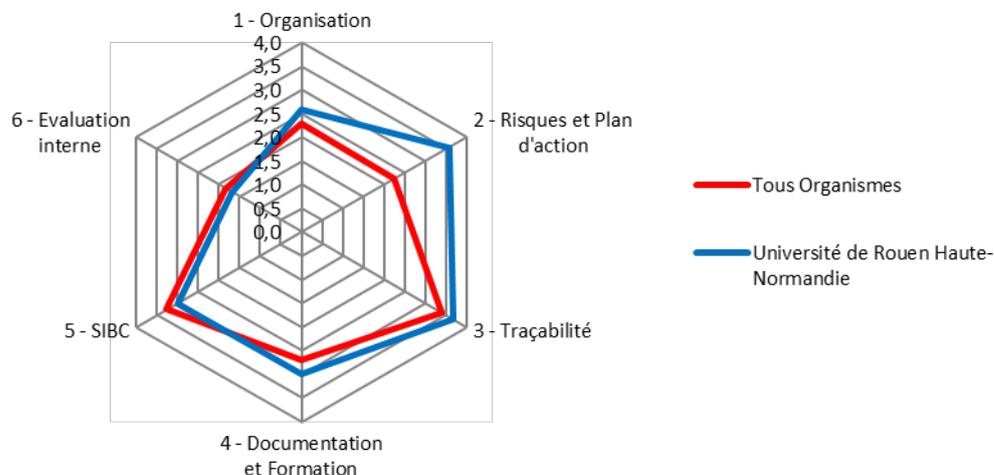
Une présentation de l'état d'avancement du plan d'action 2022 et du plan d'action 2023 a été effectuée au conseil d'administration du 9 décembre 2022.

## III. Le déploiement de la maîtrise des risques financiers et comptables dans les universités

### 1. Situation de l'université de Rouen Normandie

Chaque année, le ministère des finances et des comptes publics (DGFIP) et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) mènent une enquête sur le niveau de déploiement du contrôle interne financier et comptable.

Le résultat de l'enquête 2020 permet à l'Université de Rouen Normandie de se situer en matière de déploiement du contrôle interne parmi tous les organismes ayant répondu à l'enquête (organismes relevant de la tutelle des ministères de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation). Ci-dessous figure un graphique<sup>2</sup> présentant le résultat de cette enquête selon les différentes thématiques évaluées dans le questionnaire (organisation, risques et plan d'action, traçabilité, documentation et formation, système d'information budgétaire et comptable (SIBC), évaluation interne) pour l'Université de Rouen Normandie et pour tous les organismes.



<sup>2</sup> Graphique extrait du rapport d'analyse réalisé par le bureau 2B2O de la direction du budget et le bureau 2FCE-2B de la direction générale des finances publiques

On peut voir que l'Université de Rouen Normandie se situe au même niveau que la moyenne des établissements voire même à un niveau supérieur concernant la thématique « risques et plan d'action » (c'est-à-dire disposer d'une cartographie des risques actualisée et validée avant le 31/12, un plan d'action actualisé, un comité de pilotage et des référents contrôles internes...).

Par contre la thématique où les établissements sont les moins avancés est « l'évaluation interne » (contrôle de supervision, échelle de maturité des risques, audit interne...). L'Université de Rouen Normandie ne déroge pas à ce constat.

## **2. Nouveau régime de la responsabilité financière des gestionnaires publics (RGP) et maîtrise des risques financiers et comptables**

L'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022, qui met fin à la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables, vient créer un régime juridictionnel unifié de responsabilité des gestionnaires publics, comptables comme ordonnateurs. Ce nouveau régime de la responsabilité financière des gestionnaires publics (RGP) est rentré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Ce régime concerne tous les agents publics (ordonnateurs et comptables), fonctionnaires, contractuels exerçant une mission de service public, à l'exclusion des ministères et des élus locaux. Les responsables en titre seront principalement concernés plutôt que les agents dont l'action se limite à appliquer les directives ou à suivre les instructions.

Ce nouveau régime sanctionne les fautes graves ayant causé un préjudice financier significatif par le non-respect des règles d'exécution des recettes et des dépenses ou de la gestion de biens publics (défaut de service fait...). D'autres infractions comme l'octroi d'un avantage injustifié, l'inexécution d'une décision de justice, la gestion de fait (maniement non autorisé de deniers publics), le non-respect de certaines règles structurantes de la dépense publique (défaut de la qualité d'ordonnateur...).

Des peines d'amendes pouvant aller jusqu'à 6 mois de rémunération pour les fautes graves, 1 mois pour les infractions formelles. Elles seront proportionnées à la gravité des faits reprochés, à la réitération des pratiques prohibées, à l'importance du préjudice et à la qualité du dispositif de maîtrise des risques. Le montant sera apprécié au regard de la taille de l'établissement ou du service géré.

A l'université de Rouen Normandie, une action de communication autour de la réforme a été effectuée. L'ordonnateur et l'agent comptable de l'université ont mené plusieurs réunions de sensibilisation : réunion DSAG<sup>3</sup> du 27 avril 2022, réunion CDSR<sup>4</sup> du 27 juin, réunion du conseil des directeurs de composante du 21/09/2022, réunion DAC<sup>5</sup> du 12/10/2022 et réunion des gestionnaires financiers et ordonnateurs délégués du 22/11/2022.

Cette réforme rend nécessaire un renforcement des dispositifs de maîtrise des risques afin de sécuriser les procédures et les chaînes de la dépense et de la recette.

---

<sup>3</sup> DSAG ; Directeurs/trices des Services des Affaires Générales

<sup>4</sup> CDSR : Conseil des Directeurs et Directrices de Structures de Recherche

<sup>5</sup> DAC : Directeurs/trices Administratifs/ves de Composante

## IV. Le déploiement de la maîtrise des risques financiers et comptables à l'Université de Rouen Normandie

### 1. Organisation

La réforme de la responsabilité des gestionnaires publics se traduit par la nécessité de déployer les organigrammes fonctionnels nominatifs sur toute la chaîne financière et comptable. Ces organigrammes seront le point d'entrée d'identification des responsabilités pour le juge.

L'organigramme fonctionnel est l'un des leviers du contrôle interne qui sert à décrire l'organisation. Il précise pour chaque tâche, le nom du/des titulaire(s) et du/des suppléant(s), les délégations de pouvoir/de signature accordées, les applications/ profils informatiques utilisés, les contrôles de supervision. Il permet de comprendre les interactions entre opérationnels lors de la réalisation d'un processus et d'identifier les responsabilités, les zones de risques ou de défaillance.

Jusque-là, ces derniers étaient déployés au niveau du service de l'agence comptable, du service financier de recherche et sur le processus paie.

Il s'agit maintenant de déployer les organigrammes fonctionnels nominatifs à l'ensemble des structures des gestionnaires publics (services, composantes, laboratoires). Cette action s'inscrit dans une démarche globale avec un modèle de trame identique pour tous et un accompagnement par le responsable qualité-contrôle interne.

L'ensemble des composantes a été rencontré et la formalisation des organigrammes fonctionnels de chacune d'entre elles est en cours de finalisation. Concernant la formalisation des organigrammes fonctionnels des services, elle est également en cours (DAF, DEPE, CFCA). Il conviendra de poursuivre ce travail en 2024 avec les autres services et les laboratoires.

Plusieurs actions organisationnelles participant *in fine* à la sécurisation des procédures financières de l'établissement ont été entreprises.

Face à la difficulté de pérenniser les compétences métiers, un turn-over de plus en plus important, l'université s'est engagée à travailler à l'attractivité de l'établissement. Un séminaire sur l'attractivité à l'université de Rouen Normandie a été organisé le 5 juillet 2023 et plusieurs groupes d'ateliers ont été constitués avec une mise en place souhaitée en janvier 2024. Dans l'objectif de développer l'attractivité, l'établissement a revu le régime indemnitaire des personnels Biatss afin de le faire évoluer (validation au CA du 6/01/2023) ainsi que la convention des personnels contractuels (validation au CA du 3/07/2023) afin d'offrir une meilleure sécurisation des agents en poste. La mise en place d'un dispositif de tutorat pour les personnels Biatss a été validé au CSA du 5 octobre 2023 pour permettre d'accompagner les agents dans leurs activités professionnelles. Ce dispositif constitue un complément de la formation et de la documentation des procédures. La mise à niveau des compétences des agents est un vecteur essentiel de prévention des anomalies dans le traitement des tâches. Un pôle d'accompagnement individuel de personnel a également été créé.

Face à la multiplication des projets hors recherche, l'université s'est engagée à structurer une organisation en capacité de gérer de nombreux appels à projet hors recherche (plan d'action 2023). La création d'une direction d'appui au pilotage a été validée au Comité Social d'Administration (CSA) du 5 octobre 2023. Cette direction aura pour vocation de consolider en une seule entité les fonctions liées au pilotage (la gestion des appels à projet transversaux, la qualité, le contrôle interne et le contrôle de gestion ...).

Un travail sur l'organisation des bureaux de gestion RH va être lancé afin d'évaluer la répartition des tâches au sein de chaque bureau de gestion RH, les liens entre les différents

bureaux et la charge de travail. Ceci dans l'objectif d'une meilleure répartition des tâches et efficacité des opérations.

La direction des affaires financières a entamé la restructuration du pôle de gestion et la mise en place d'une véritable polyvalence des agents dépenses et recettes afin d'éviter les « domaines réservés » générateurs de risques potentiels forts.

Le système d'information (SI) est également concerné par l'ensemble des leviers du contrôle interne (organisation, documentation, traçabilité). Il convient donc d'être attentif au niveau de la sécurisation de l'ensemble des Systèmes d'Information (SI) utilisés (documentation du SI, traçabilité des intervenants dans le SI, code d'accès, revue des habilitations, sauvegarde, sécurité du SI à l'égard des intrusions...) concourant également *in fine* à la qualité de tenue des comptes. A ce titre, plusieurs actions avaient été préconisées et notamment un audit de la sécurité du SI et la nomination d'un responsable de la sécurité de systèmes d'information (RSSI). L'université a engagé un consultant extérieur pour mener l'audit SI qui permettra de disposer d'un état des lieux de la qualité du SI. Pour ce qui est de la fonction RSSI, cette dernière est externalisée.

## 2. Procédures, cartographie des risques de gestion

Le tableau ci-après présente une synthèse des travaux menés au sein des services centraux sur les processus retenus comme prioritaires. Dans ce tableau y figurent les processus et des outils de la maîtrise des risques financiers et comptables (procédures, cartographie de gestion et plan d'action)

Processus	Procédures	Cartographie des risques de gestion	Plan d'action
<b>Processus immobilisation</b>			
Immobilisation (hors parc immobilier)	√ Procédures à revoir et à réaliser	√ A actualiser	√ A actualiser
<b>Processus dépenses</b>			
Dépenses (missions)	√ En cours d'actualisation		
Dépenses (commande)	√ A actualiser		
Paie	√ En cours d'actualisation	√ A actualiser	√ A actualiser
<b>Processus recettes</b>			
Recettes sur convention hors recherche		√ A actualiser	√ A actualiser
Recettes sur convention recherche	√ A actualiser	√ A actualiser	√ A actualiser
Autres recettes (droits d'inscrip., RAFP, taxe d'apprentissage..)	√ En cours de formalisation		

Processus traitement de fin d'exercice			
Clôture, opérations de fin d'exercice	√ Note sur la clôture		
Processus budget			
Budget	√ Procédure élaboration BI et BR en cours		
Processus comptabilité analytique			
Comptabilité analytique	√		

√	= réalisé		= non réalisé
---	-----------	--	---------------

Mise à jour : novembre 2023

La documentation doit être mise à jour a minima une fois par an. Suite à l'arrivée de nouveaux responsables (responsable de la cellule financière fonctionnelle en mai 2023, responsable du pôle gestion de la direction des affaires financières en juin 2023, responsable du pôle client en mai 2023) et du nouvel agent comptable en mai 2023 un travail de mise à jour des procédures vient de débiter et à poursuivre en 2024.

### 3. Plan de contrôle et contrôle de supervision

Le contrôle de supervision permet d'évaluer les dispositifs de contrôle interne mis en place afin de s'assurer de leur effectivité, leur efficacité ainsi que de leur adaptation à l'évolution des risques. Il doit être documenté (fiche de contrôle, grille de contrôle, liste des échantillons contrôlés...). Ce contrôle n'est pas accessoire mais essentiel. Il n'est pas réalisé de manière optimale au sein de notre établissement (absence de contrôle, contrôles réalisés mais non tracés). On constate un retard sur le contrôle interne budgétaire par rapport au contrôle interne comptable. Les contrôles a priori sur le processus paie sont formalisés et effectifs mais, sur d'autres processus, la formalisation reste encore insuffisante voire inexistante. Les actions prévues l'année dernière en ce sens sont reportées dans le plan d'action 2024.

Un plan de contrôle déterminant les points contrôles est formalisé au sein de l'agence comptable et pour le processus paie. Ils doivent faire l'objet d'une mise à jour pour 2024.

## V. Evaluation externe du dispositif

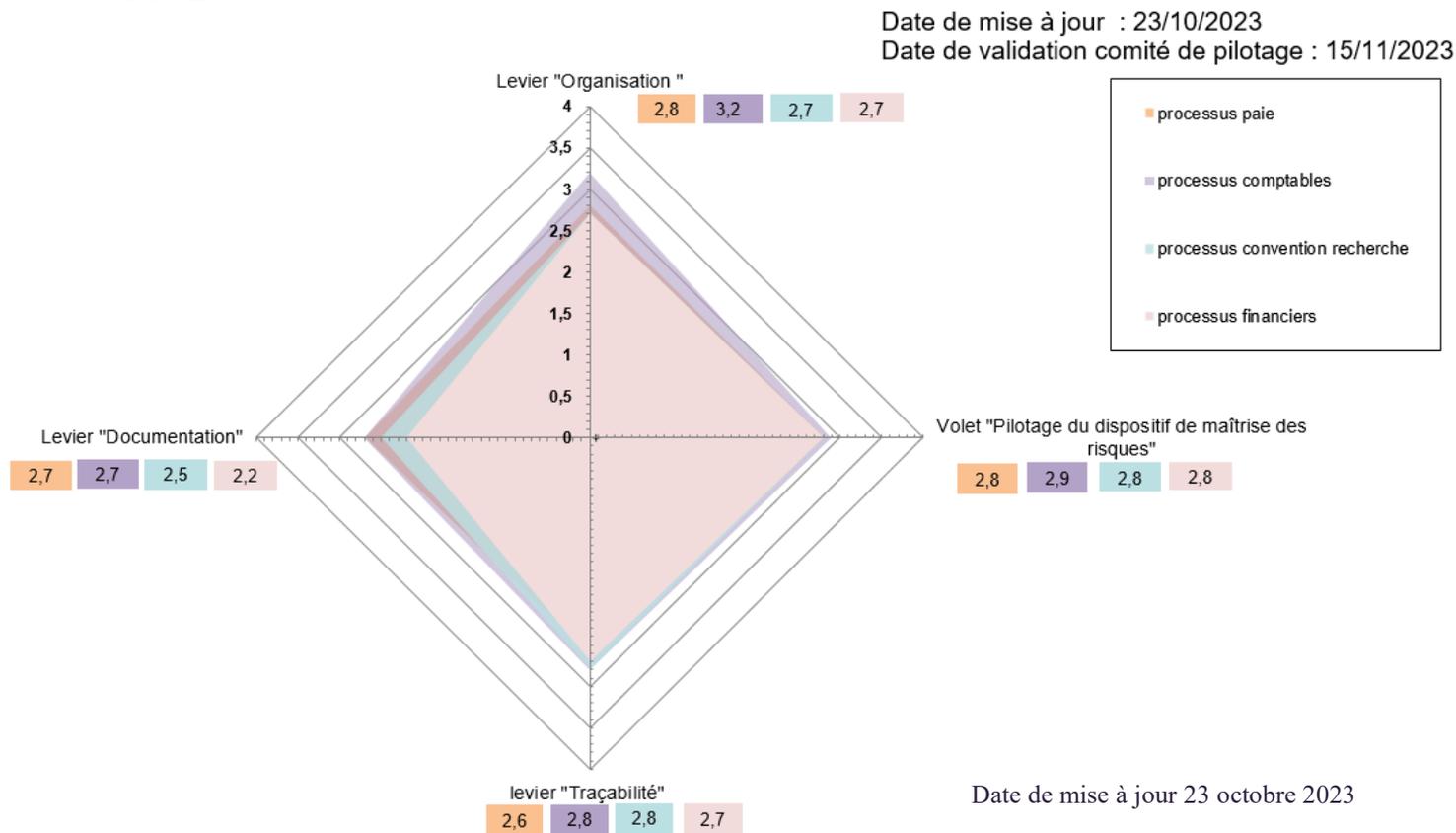
Le passage aux responsabilités et compétences élargies de l'Université de Rouen Normandie au 1<sup>er</sup> janvier 2011 a nécessité une attention particulière au processus paie. Le déploiement du contrôle interne sur ce processus a débuté en 2011. Les mesures de progrès mises en place (organigramme fonctionnel, procédures, plan de contrôle interne) ont été soulignées par le rapport d'audit N° 2011-76-18 de suivi de la DRFIP du 20 janvier 2012 et également appréciées par le commissaire aux comptes Mazars. Ce dernier nous a encouragé fin 2011 à poursuivre son déploiement.

En 2015, une revue de l'environnement du contrôle interne a été de nouveau effectuée par le commissaire aux comptes Mazars. La revue a porté sur le processus paie et sur le processus dépenses (missions et commande). Le résultat de cette revue n'a mis en évidence aucun risque majeur.

Depuis 2015, Il n'y pas eu d'évaluation externe du dispositif de contrôle interne.

## VI. Evaluation de la maturité en matière de maîtrise des risques

L'auto diagnostic de maturité en matière de maîtrise des risques a été mené sur les processus paie, convention recherche, processus comptables et processus financiers avec l'outil fourni par la DGFIP (EMR : Echelle de Maturité de la gestion des Risques). Le résultat obtenu est le suivant :



Le niveau de maturité de ces processus correspond à un niveau que l'on peut qualifier de « standard » c'est-à-dire :

- une organisation structurée
- des procédures documentées mais ne couvrant pas l'ensemble de l'activité et partiellement mises à jour
- une traçabilité des opérations et des acteurs assurée mais des carences dans la traçabilité des contrôles de supervision,
- des outils de pilotage formalisés (cartographie des risques de l'établissement, plan d'action associé)
- mais une évaluation interne peu avancée (une auto évaluation via l'EMR mais pas d'organisation d'un système de reporting, d'audit interne).

## Chapitre III – État d’avancement du plan d’action de maîtrise des risques financiers et comptables 2023

Comme prévu par le cadre réglementaire, le conseil d’administration a été informé de l’état de déploiement du contrôle interne budgétaire et du contrôle interne comptable de l’Université de Rouen Normandie (CA du 09 12 2022). Une présentation détaillée avait été effectuée en commission budget au préalable (COB du 08 12 2022).

### I- Etat d’avancement des actions du plan d’action 2023

Le plan d’action 2023 reste partiellement réalisé (% d’avancement des actions : 49% en 2022 contre 33% en 2023 ; taux de réalisation des actions : 24% en 2022, contre 14% en 2023). Le départ de plusieurs responsables et de l’agent comptable en cours d’année peut être une explication au ralentissement constaté de l’avancée des actions.

Les actions non réalisées et celles en cours sont reportées dans le plan d’action 2024.

Le tableau ci-dessous reprend le plan d’action de maîtrise des risques financiers et comptables 2022 et présente l’état d’avancement des actions. Elles ont été classées selon leur priorité (priorité 1 : risque élevé ; priorité 2 : risque fort ; priorité 3 : risque moyen).

Libellé des actions du plan d’action 2022/2023		Statut de l’action
<b>Priorité 1</b>		
<b>Processus transversal</b>		
Organisation administrative	Action : Travailler à l’attractivité de l’établissement (régime indemnitaire, stratégie de communication...)	Action en cours
	Action : Mettre en œuvre le contrat de projet	Action réalisée
Organisation du SI, sécurité du SI	Action : Recruter un responsable de la cellule fonctionnelle financière	Action réalisée
<b>Processus exécution des recettes</b>		
Recettes formation continue	Action : Réflexion sur l’organisation	Action réalisée
<b>Processus exécution des dépenses</b>		
Rémunération	Action : Disposer des requêtes nécessaires dans le nouvel outil SIHAM (changement du logiciel de pré-liquidation de la paie)	Action non réalisée
	Action : Recruter et former un nouvel agent pour le contrôle a posteriori de la paie	Action non réalisée
<b>Processus achat public</b>		
Marchés publics	Action : Formaliser la procédure pour les achats en dessous de 40000 euros (computation des seuils par code naces) et sensibiliser les composantes	Action réalisée
	Action : Mettre en place un contrôle de supervision et le formaliser	Action en cours

Processus immobilisation		
Inventaire physique	Action : Définir et formaliser la procédure d'inventaire	Action non réalisée
Processus de traitements de fin d'exercice		
Clôture	Action : Revoir le mode opératoire de détermination PCA/PAR sur convention recherche et hors recherche. Formaliser la procédure	Action en cours

Mise à jour : octobre 2023

Libellé des actions du plan d'action 2022/2023		Statut de l'action
<b>Priorité 2</b>		
<b>Processus transversal</b>		
Organisation administrative	Action : Elaborer les organigrammes fonctionnels concernant la gestion financière et comptable	Action en cours (services, composantes)
	Action : Formaliser le plan de contrôle associé aux processus comptables et aux processus budgétaires (action faisant suite à l'évaluation de la maturité du contrôle interne via EMR)	Action en cours
	Action : Elargir les pôles de gestion à l'ensemble des campus	Action en cours
	Action : Structurer une organisation en capacité de gérer les nombreux appels à projet (hors recherche)	Action en cours
Organisation du SI	Action : Réfléchir sur la mise en place des mesures d'accompagnement et de sécurisation	Action non réalisée
	Action : Travailler sur une nouvelle organisation de la DSI et adapter les moyens. Formaliser cette organisation au travers d'un organigramme fonctionnel	Action non réalisée
	Action : Proposer à la présidence un ordre de priorité de remise en route des applicatifs suite à une cyberattaque	Action en cours
	Action : Mettre en place une procédure de gestion des habilitations	Action non réalisée
<b>Processus budget</b>		
Elaboration budgétaire	Action : Mettre en place dans Sifac la pluri-annualité des opérations	Action non réalisée
	Action : Formaliser la méthode de préparation des BI et BR	Action en cours
<b>Processus exécution des recettes</b>		
Recettes sur convention hors recherche	Action : Mettre en place des jalons (recettes pluriannuelles sur conventions hors recherche)	Action en cours
	Action : Mettre en place un contrôle des jalons (recettes sur conventions hors recherche)	Action non réalisée

Recettes sur conventions recherche	Action : Mettre en place un contrôle mensuel des jalons	Action en cours
Recettes sur convention RH mise à disposition de personnel	Action : Revoir la procédure concernant la demande de versement aux organismes auprès desquels le personnel est mis à disposition (partie recettes) ainsi que les contrôles associés	Action non réalisée
<b>Processus exécution des dépenses</b>		
Engagement SF, certification du SF	Action : Revoir les contrôles CIB (service fait (constatation et/ou certification) non réalisé dans les délais requis)	Action non réalisée
Carte achat	Action : Sensibilisation aux règles d'utilisation de la carte achat	Action non réalisée
	Action : Mettre en place un contrôle de supervision (typologie des dépenses)	Action non réalisée
Déplacement- frais de missions	Action : Revoir les contrôles CIB	Action non réalisée
Rémunération	Action : Travail collaboratif avec la DRFIP pour exploitation des listings d'alerte	Action en cours
Gestion de projets Erasmus et K 103 et 107	Action : Mettre en place la procédure et les contrôles définis	Action non réalisée
<b>Processus achat public</b>		
Marchés publics	Action : Formation à la création de marché.	Action en cours
	Action : Formalisation des modes opératoires	Action non réalisée

Mise à jour : octobre 2023

Libellé des actions du plan d'action 2022/2023		Statut de l'action
<b>Priorité 3</b>		
<b>Processus transversal</b>		
Organisation administrative	Action : Mettre en place un contrôle de supervision a posteriori par échantillonnage (délégation/certificateur)	Action non réalisée
Organisation du SI, sécurité du SI	Action : Nomination d'un RSSI (instruction IGI1300)	Action réalisée
	Action : Mettre en place un audit externe de sécurité du SI	Action en cours
<b>Processus budget</b>		
Elaboration budgétaire	Revoir le processus de recrutement en y intégrant la soutenabilité budgétaire Action : cadrage de l'enveloppe des Biatss contractuels à élaorer	Action en cours
	Action : Actions à mettre en place pour garantir le respect du cadrage	Action non réalisée

Suivi du budget	Action : Mettre en place un suivi mensuel des recettes (au niveau de la direction des affaires financières).	Action non réalisée
	Action : Mettre en place un suivi mensuel des dépenses (au niveau de la direction des affaires financières).	Action en cours
<b>Processus exécution des recettes</b>		
Ensemble des recettes	Action : Mettre en place une formation recette en interne	Action non réalisée
<b>Processus exécution des dépenses</b>		
Liquidation de la dépense	Action : Sensibiliser les gestionnaires et ordonnateurs délégués aux notions de TVA	Action réalisée
Rémunération	Contrôler que tous les nouveaux entrants ont bien été saisis en paie (essentiellement à la rentrée universitaire). Contrôle effectué sur la partie titulaire et contractuelle Action : Formaliser le contrôle	Action en cours
	Action : Formation et poursuite de l'accompagnement par la cellule fonctionnelle RH et la responsable du contrôle interne de la paie (SIHAM)	Action réalisée
<b>Processus immobilisation</b>		
Financement externe de l'actif	Action : Revoir le mode opératoire FEA (rédaction de la définition par l'agence comptable, rédaction du mode opératoire DAF/DRV, mise en qualité du mode opératoire AC)	Action en cours

Mise à jour : octobre 2023

## Chapitre IV – Plan d’action de maîtrise des risques financiers et comptables 2024

Le plan d’action de maîtrise des risques financiers et comptables a été réactualisé en vue de prendre en compte l’évolution des risques et en prenant en compte les risques RGP listés par l’étude de la jurisprudence CDBF (CDBF: cour de discipline budgétaire et financière) et après enquête auprès du CGEFI (contrôle général économique et financier), des Contrôleurs Budgétaires (CBCM/CBR) et du Bureau Sectoriels (BS). De nouvelles actions ont été identifiées. Elles ont été classées selon leur priorité 1, 2 et 3.

Libellé des actions du plan d’action 2023/2024		Echéance	Porteur de l’action
<b>Priorité 1</b>			
<b>Processus budgétaire</b>			
Elaboration budgétaire	Action : Mettre en place une annexe financière à joindre aux conventions hors recherche (avec des dispositions financières) permettant d'avoir une meilleure visibilité sur la pluriannualité	2023 T4	DAF (directeur)
	Action : Communiquer auprès des différents acteurs (VP, porteur de projet...)	2024 T1	DAF (directeur)
<b>Processus exécution des recettes</b>			
Recettes sur convention hors recherche, conventions de mise à disposition de personnel	Action : Mettre en place une procédure concernant la gestion financière des conventions hors recherche en s'appuyant sur la procédure mise en place par le pôle financier de la recherche	2024 T1	DAF(pôle de gestion)
	Action : Mettre en place des jalons (recettes pluriannuelles sur conventions hors recherche)	2024 T1	DAF(pôle de gestion)
	Action : Mettre en place un contrôle des jalons (recettes sur conventions hors recherche)	2024 T2	DAF(pôle de gestion)
	Action : Revoir la procédure concernant la demande de versement aux organismes auprès desquels le personnel est mise à disposition ainsi que les contrôles associés	2024 T3	DRH/DAF
Recettes taxe apprentissage	Action : Sensibiliser les partenaires	2024 T1	VP
<b>Processus exécution des dépenses</b>			
Commande : règlement	Action : Respecter le délai global de paiement Première étape : définir l'indicateur (méthode de calcul, date de production, date d'observation..) et le formaliser (fiche indicateur)	2024 T1	AC/DAF/resp. contrôle interne
Rémunération	Action : Disposer des requêtes nécessaires dans le nouvel outil SIHAM (changement du logiciel de pré-liquidation de la paie)	2024 T1	AC/DRH
	Action : Recruter et former un nouvel agent pour le contrôle a posteriori de la paie	2024 T1	AC
<b>Processus immobilisation</b>			
Inventaire physique	Action : Définir et formaliser la procédure d’inventaire	2025 T1	DAF (pôle de gestion)

## Processus de traitements de fin d'exercice

Clôture	Action : Revoir le mode opératoire de détermination PCA PAR sur convention recherche et hors recherche Formaliser la procédure	2024 T1	DAF/DRV/AC
---------	---	---------	------------

Mise à jour : novembre 2023

Libellé des actions du plan d'action 2023/2024	Echéance	Porteur de l'action
--	----------	---------------------

### Priorité 2

#### Processus transversal

Organisation administrative	Action : Travailler à l'attractivité de l'établissement (régime indemnitaire, stratégie de communication...)	2024 T4	DGSA/DGS
	Action : Elaborer les organigrammes fonctionnels des différents processus	2024 T1	Services/ composantes/ laboratoires/ resp. Contrôle interne
	Formaliser l'organigramme fonctionnel sur les processus financiers (service DAF)		
	Formaliser les organigrammes fonctionnels (processus financiers) des autres services : DEPE en cours, CFCA en cours		
	Formaliser les organigrammes fonctionnels (processus financiers) des composantes		
	Formaliser les organigrammes fonctionnels (processus financiers) des laboratoires	2024 T3	
	Action : Formaliser le plan de contrôle associé aux processus comptables et aux processus budgétaires (action faisant suite à l'évaluation de la maturité du contrôle interne via EMR)	2024 T3	AC/DAF/DRH/ composantes/ laboratoires
	Action : Formaliser le plan contrôle données RH	2024 T4	DRH
	Action : Elargir les pôles de gestion à l'ensemble des campus	2024 T4	DGS/DGSA/DAF
	Action : Structurer une organisation en capacité de gérer les nombreux appels à projet (hors recherche)	2024 T4	DGSA
Organisation du SI Sécurité du SI	Action : Réfléchir sur la mise en place des mesures d'accompagnement et de sécurisation	2024 T1	DSI/DGSA/DGS/ VP
	Action : Travailler sur une nouvelle organisation de la DSI et adapter les moyens. Formaliser cette organisation au travers d'un organigramme fonctionnel	2024 T2	DSI/DGSA/DGS
	Action : Proposer à la présidence un ordre de priorité de remise en route des applicatifs suite à une cyberattaque	2024 T1	VP/DGSA/DSI
	Action : Mettre en place une procédure de gestion des habilitations	2024 T1	DGSA/DSI/DRH /DAF/AC/RSSI/ resp. contrôle interne

	Action : Analyser en temps réel les mises à jour. Communiquer sur les impacts métiers (comptable, gestionnaires budgétaires et financiers). Intégrer la mise à jour (PRD) dans les délais.	2024 T1	DAF (resp. CFF)
<b>Processus budget</b>			
Elaboration budgétaire	Action : Mettre en place dans Sifac la pluriannualité des opérations	2024 T2	DAF (directeur)
	Action : Formaliser la méthode de préparation des BI et BR	2024 T2	DAF (directeur)
	Action : Mettre en place un suivi des recettes (niveau direction de la DAF)	2024 T1	DAF(directeur)/ CFF/CG
<b>Processus exécution des recettes</b>			
Recettes sur conventions recherche	Action : Mettre en place un contrôle mensuel des jalons	2024 T2	DRV (pôle financier recherche)
<b>Processus exécution des dépenses</b>			
Engagement SF, certification du SF	Action : Revoir les contrôles CIB (service fait (constatation et/ou certification) non réalisé dans les délais requis)	2024 T1	DAF (pôle de gestion)
Carte achat	Action : Sensibilisation aux règles d'utilisation de la carte achat	2024 T1	DAF
	Action : Mettre en place un contrôle de supervision (typologie des dépenses)	2024 T1	DAF
Déplacement- frais de missions	Action : Revoir les contrôles CIB	2024 T1	DAF (pôle de gestion)
Rémunération	Action : Mettre en place un suivi resserré des recrutements BIATSS contractuels Mettre en place un processus recrutement BIATSS contractuels	2025 T1	DRH/ Composante
	Action : Travail collaboratif avec la DRFIP pour exploitation des listings d'alerte	2024 T1	DRH/DRFIP/AC
	Action : Revoir l'organisation et l'attribution des tâches (retard dans l'intégration de la paie dans Sifac)	2024 T2	DRH/DAF
Dépenses taxe apprentissage	Action : Faire un bilan de l'utilisation de ces fonds dédiés	2024 T2	Présidence
Dépenses reversement CFCA	Action : Faire un bilan de l'utilisation de ces fonds dédiés	2024 T2	Présidence
Gestion de projets Erasmus et K 103 et 107	Action : Mettre en place la procédure et les contrôles définis par le cabinet equation	2024 T3	DRIC
<b>Processus achat public</b>			
Marchés publics	Action : Mettre en place un contrôle de supervision et le formaliser	2024 T1	DAF/ service des marchés publics

Mise à jour : novembre 2023

Libellé des actions du plan d'action 2023/2024		Echéance	Porteur de l'action
<b>Priorité 3</b>			
<b>Processus transverse</b>			
Organisation administrative	Action : Pôle de gestion à restructurer (mise en place d'une polyvalence des agents dépenses et recettes)	2024 T1	DGSA/DAF
	Action : Mettre en place un contrôle de supervision a posteriori par échantillonnage (délégation/certificateur)	2023 T4	DAF/DAJS
Organisation du SI, sécurité du SI	Action : Nomination d'un RSSI	2023 T4	Président
	Action : Mettre en place un audit externe de sécurité du SI	2023 T4	VP/DGS/DSI
<b>Processus budget</b>			
Elaboration budgétaire	Revoir le processus de recrutement en y intégrant la soutenabilité budgétaire Action : Cadrage de l'enveloppe des BIATSS contractuels à élaborer	2025 T1	DRH/VP/DGS
	Action : Actions à mettre en place pour garantir le respect du cadrage	2025 T3	DRH
Suivi du budget	Action : Mettre en place un suivi des dépenses (au niveau de la direction des affaires financières).	2024 T1	DAF (directeur) /CFF/CG
<b>Processus exécution des recettes</b>			
Ensemble des recettes	Action : Mettre en place une formation recette en interne	2025 T1	DAF/AC/CFF
Recettes convention recherche	Action : Sensibilisation sur la bonne exécution de l'éligibilité des dépenses et la responsabilité des gestionnaires publics (RGP)	2024 T1	DRV
<b>Processus exécution des dépenses</b>			
Commande : liquidation de la dépense (factures courantes, factures sur marché, TVA)	Action : Revoir les contrôles CIB (Absence de suivi des services faits certifiés non dénoués gonflant ainsi le compte 408 (erreur TVA, imputation..)	2024 T1	DAF (pôle de gestion)
Rémunération	Action : Contrôler que tous les nouveaux entrants ont bien été saisis en paie (essentiellement à la rentrée universitaire). Contrôle effectué sur la partie titulaire et contractuelle Action : Formaliser le contrôle	2024 T3	DRH (resp. des bureaux de gestion)
	Action : Alimentation de Ose via l'application Adose	2025 T4	DRH/ Composante
	Action : Mettre en place un plan de fiabilité de la donnée dans Ade campus (en cas d'absence de l'intervenant, modification de l'intervenant)	2025 T4	DRH/ Composante
Dépenses liées à une condamnation	Action : Faire une revue du circuit de paiement des décisions judiciaires puis formaliser la procédure	2024 T2	DAF/DAJS/AC

	Action : Mettre en place un tableau de suivi en incluant les données financières	2024 T3	DAJS
<b>Processus immobilisation</b>			
Financement externe de l'actif	Action : Revoir le mode opératoire FEA (Rédaction de la définition par l'agence comptable, rédaction du mode opératoire DAF/DRV, mise en qualité du mode opératoire AC)	2024 T1	DAF/DRV (pôle financier recherche)/AC

Mise à jour : novembre 2023

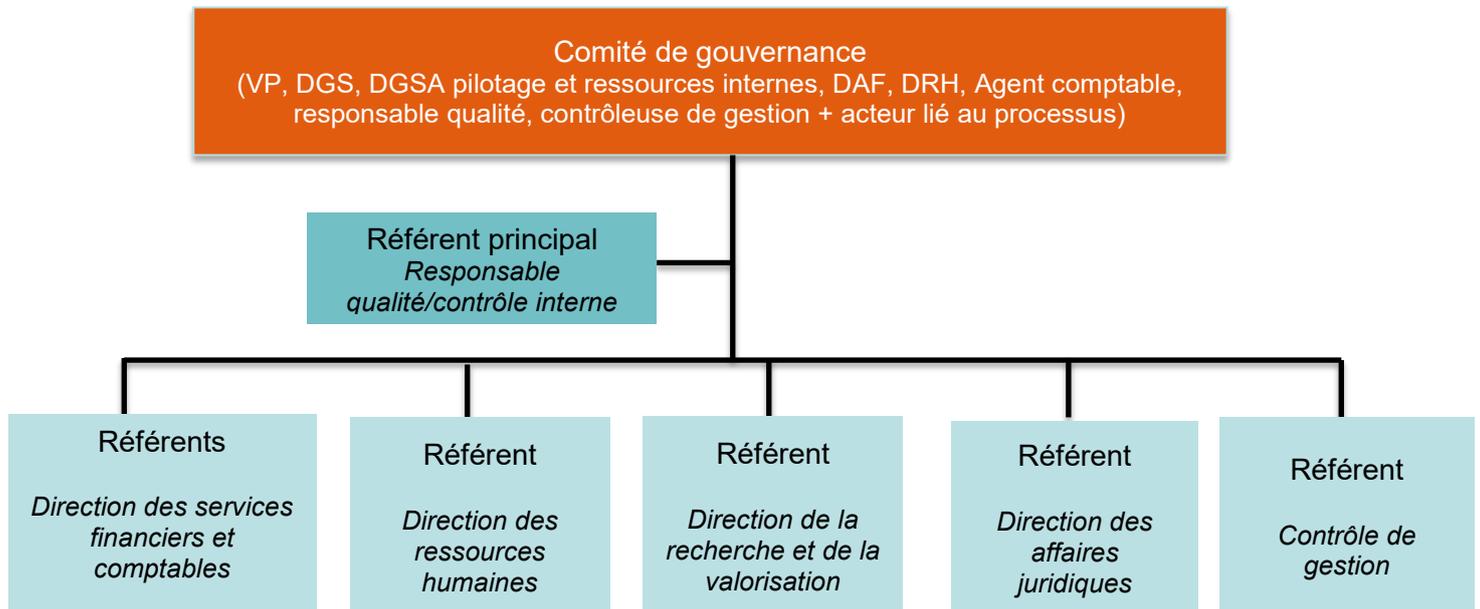
## Chapitre V – Annexes

**Annexe 1** : Composition de la structure organisationnelle

**Annexe 2** : Extrait de la cartographie des risques principaux de l'établissement

## Annexe 1

### Composition de la structure organisationnelle



## Annexe 2 : Extrait de la cartographie des risques principaux de l'établissement



### Cartographie des risques comptables et budgétaires (CIC CIB) 2023-2024

Historique	25/10/2023	mise à jour de la cartographie des risques
	15/11/2023	validation de la cartographie des risques par le comité de pilotage

	risque faible
	risque moyen
	risque fort
	risque élevé

Risque = impact "I" x probabilité "P" x Maitrise (niveau de contrôle interne)"M" cotés de 1 à 5

#### Cartographie des risques majeurs

Date de validation du comité de pilotage : 15/11/2023

Cycle	Processus	Critères	Risques détectés	RISQUES			Cotation des risques				Observations
				CIC	CIB	Risque n-1	I	P	M	Risque n	
Processus organisationnel	<b>Processus transverse</b>										
	Organisation administrative	Tous les critères	Difficulté à pérenniser les compétences métiers (chaîne financière, SI) (turn-over, difficulté de recrutement)	●	●	80	5	4	3	80	
		Tous les critères	Fonction financière à restructurer (niveau DAF)		●	20	5	1	4	20	
		Tous les critères	Absence d'organigramme fonctionnel permettant de formaliser les responsabilités fonctionnelles entre les acteurs		●	48	3	4	4	48	Organigramme fonctionnel déployé sur la fonction comptable En cours de déploiement sur la fonction budgétaire (réalisé sur le processus paie, réalisé pour la partie financière DRV, en cours pour la DAF, à finaliser pour les composantes et à réaliser pour les laboratoires et autres services )
		Tous les critères	Absence de politique de contrôle organisée et formalisée déterminant les points de contrôles (type, fréquence, temporalité, champ..) (absence de plan de contrôle )	●	●	48	3	4	4	48	
		Tous les critères	Inadéquation de l'organisation liée au processus dépenses (déconcentration du processus dépenses à l'échelle de l'établissement)		●	48	3	4	4	48	
		Tous les critères	Multiplication des appels à projet hors recherche		●	64	4	4	4	64	
		Réalité	Non-conformité entre les délégations de signature et fonction, et l'habilitation et le rôle (délégation certificateur)		●	20	5	1	4	20	
	Organisation SI, sécurité SI	Totalité	Sensibilisation des usagers à la sécurité du système d'information		●	60	5	4	3	60	Augmente le risque d'intrusion dans le système information
		Totalité	Carence dans le maintien en condition opérationnelle des systèmes (patch de sécurité, évolution des systèmes d'exploitation, logiciel soole...) et des applicatifs métiers (SI financier, SI RH...)		●	45	5	3	3	45	Augmente le risque d'intrusion dans le système information
		Totalité	Ne pas pouvoir revenir à un état opérationnel et intègre suite à une cyberattaque		●	45	5	3	3	45	
		Totalité	Absence d'audit de sécurité SI		●	30	2	5	3	30	
		Sincérité	Des habilitations pas toujours à jour (notamment au niveau de la suppression des droits suite aux départs des agents)	●	●	48	3	4	4	48	
		Tous les critères	Absence de responsable de la cellule fonctionnelle financière	●	●	100	5	4	4		Recrutement d'un responsable
Tous les critères		Déficit de pilotage des évolutions Sifac	●	●		3	4	5	60		
Budget	<b>Processus budgétaire</b>										

# Cartographie des risques comptables et budgétaires (CIC CIB) 2023-2024

Historique	25/10/2023	mise à jour de la cartographie des risques
	15/11/2023	validation de la cartographie des risques par le comité de pilotage

risque faible
risque moyen
risque fort
risque élevé

Risque = impact "I" x probabilité "P" x Maitrise (niveau de contrôle interne)"M" cotés de 1 à 5

## Cartographie des risques majeurs

Date de validation du comité de pilotage : 15/11/2023

Cycle	Processus	Critères	Risques détectés	RISQUES			Cotation des risques				Observations
				CIC	CIB	Risque n-1	I	P	M	Risque n	
Processus organisationnel	Processus transverse										
	Organisation administrative	Tous les critères	Difficulté à pérenniser les compétences métiers (chaîne financière,SI) (turn-over, difficulté de recrutement)	●	●	80	5	4	3	60	
		Tous les critères	Fonction financière à restructurer (niveau DAF)		●	20	5	1	4	20	
		Tous les critères	Absence d'organigramme fonctionnel permettant de formaliser les responsabilités fonctionnelles entre les acteurs		●	48	3	4	4	48	Organigramme fonctionnel déployé sur la fonction comptable En cours de déploiement sur la fonction budgétaire (réalisé sur le processus paie, réalisé pour la partie financière DRV, en cours pour la DAF, à finaliser pour les composantes et à réaliser pour les laboratoires et autres services )
		Tous les critères	Absence de politique de contrôle organisée et formalisée déterminant les points de contrôles (type, fréquence, temporalité, champ..) (absence de plan de contrôle )	●	●	48	3	4	4	48	
		Tous les critères	Inadéquation de l'organisation liée au processus dépenses (déconcentration du processus dépenses à l'échelle de l'établissement)		●	48	3	4	4	48	
		Tous les critères	Multiplication des appels à projet hors recherche		●	64	4	4	4	64	
		Réalité	Non-conformité entre les délégations de signature et fonction, et l'habilitation et le rôle (délégation certificateur)		●	20	5	1	4	20	
	Organisation SI, sécurité SI	Totalité	Sensibilisation des usagers à la sécurité du système d'information		●	60	5	4	3	60	Augmente le risque d'intrusion dans le système information
		Totalité	Carence dans le maintien en condition opérationnelle des systèmes (patch de sécurité, évolution des systèmes d'exploitation, logiciel socle...) et des applicatifs métiers (SI financier, SI RH...)		●	45	5	3	3	45	Augmente le risque d'intrusion dans le système information
		Totalité	Ne pas pouvoir revenir à un état opérationnel et intègre suite à une cyberattaque		●	45	5	3	3	45	
		Totalité	Absence d'audit de sécurité SI		●	30	2	5	3	30	
		Sincérité	Des habilitations pas toujours à jour (notamment au niveau de la suppression des droits suite aux départs des agents)	●	●	48	3	4	4	48	
		Tous les critères	Absence de responsable de la cellule fonctionnelle financière	●	●	100	5	4	4		Recrutement d'un responsable
Tous les critères		Déficit de pilotage des évolutions Sifac	●	●		3	4	5	60		
Budget	Processus budgétaire										
	Elaboration budgétaire	Programmation budgétaire	Insuffisance de maîtrise des engagements pluriannuels (déprogrammation/reprogrammation des opérations pluriannuelles)		●		4	5	5	100	Plus de report automatique des crédits. Les reports seront appuyés sur une justification juridique
		Qualité du suivi budgétaire	Mauvaise maîtrise des opérations pluriannuelles dans l'outil SIFAC		●	48	4	3	4	48	Utilisation de fichiers excel en lieu et place de l'outil
		Qualité des prévisions budgétaire	Risque d'erreur dans la préparation des BI et BR		●	48	4	3	4	48	Absence de formalisation
		Qualité des prévisions budgétaire	Manque de formalisation du suivi de la soutenabilité budgétaire globale liée au recrutement d'agents contractuels		●	40	5	2	4	40	
	Suivi du budget	Qualité du suivi et de l'actualisation de la programmation	Insuffisance du suivi de l'exécution budgétaire des recettes		●	30	5	4	3	60	Appels à projet hors recherche de plus en plus complexes
			Insuffisance du suivi de l'exécution budgétaire des dépenses		●	30	5	2	3	30	
Insuffisance du suivi des effectifs et de la masse salariale				●	10	5	1	2	10	Rendez-vous mensuel avec VP ressources et patrimoine immobilier, DGS et DGSA "les 45 min de la DRH"	

# Cartographie des risques comptables et budgétaires (CIC CIB) 2023-2024

Historique	25/10/2023	mise à jour de la cartographie des risques
	15/11/2023	validation de la cartographie des risques par le comité de pilotage

risque faible
risque moyen
risque fort
risque élevé

Risque = impact "I" x probabilité "P" x Maitrise (niveau de contrôle interne)"M" cotés de 1 à 5

## Cartographie des risques majeurs

Date de validation du comité de pilotage : 15/11/2023

Cycle	Processus	Critères	Risques détectés	RISQUES			Cotation des risques				Observations
				CIC	CIB	Risque n-1	I	P	M	Risque n	
	Prestation interne	Exactitude	Ne pas avoir l'égalité entre charges et provisions. Risque de blocage en fin d'exercice		●	32	2	4	4	32	
<b>Produit</b>	<b>Processus exécution des recettes</b>										
	Recettes sur conventions recherche, hors recherche et de mises à disposition de personnel	Exhaustivité	Ne pas pouvoir émarginer les recettes (recettes à classer)	●		45	3	5	3	45	Retard dans l'ordonnement des factures
	Recettes sur conventions recherche	Soutenabilité de la gestion	Ne pas facturer au fil de l'eau toutes les créances dues (absence ou retard de facturation)		●	45	3	5	3	45	
	Recettes sur conventions hors recherche, conventions de mise à disposition de personnel	Soutenabilité de la gestion	Ne pas facturer au fil de l'eau toutes les créances dues (absence ou retard de facturation)		●	45	5	4	4	80	Mise en place d'une polyvalence des agents du pôle de gestion dépenses et recettes
	Ensemble de recettes	Bonne information /imputation	Ne pas disposer de données fiables		●	36	3	3	4	36	
	Recettes formation continue	Soutenabilité de la gestion	Ne pas avoir de réconciliation périodiquement de la base formatic avec la base sifac		●	10	5	2	1	10	
	Recettes formation continue	Exhaustivité	Ne pas facturer toutes les créances au fil de l'eau		●	100	5	3	3	45	Augmentation importante du nombre d'apprentis
	Recettes taxe d'apprentissage	Bonne information / totalité	Insuffisance de visibilité sur la nouvelle procédure		●		5	3	3	45	Changement de procédure à partir de 2023 (recouvrement par l'URSSAF, versement à la Caisse des Dépôts qui sera chargée de les verser aux établissements).
	Recettes Régie droit d'inscription	Justification	Retard dans la réception des remontées Apogée.	●		36	4	3	3	36	
	Recettes droit d'inscription	Exhaustivité	Inscription des étudiants sans paiement préalable (difficulté de recouvrement)	●	●		3	3	3	27	
	Recouvrement recettes convention recherche	Eligibilité des dépenses qualité du suivi	Non recouvrement complet des recettes (non respect de l'éligibilité des dépenses, absence de suivi par les gestionnaires laboratoires du dépôt de la facture par le prestataire)		●		3	3	3	27	Perte de recettes
<b>Charges</b>	<b>Processus exécution des dépenses</b>										
	Commande : engagement, service fait, certification	Exhaustivité	Ne pas engager toutes les dettes (pas de bon de commande)		●	9	3	1	3	9	
		Exhaustivité	Service fait (constation et/ou certification) non réalisé dans les délais requis		●	60	3	5	4	60	
		Bonne information /imputation	Absence de suivi des services faits certifiés non dénoués gonflant ainsi le compte 408 (erreur TVA, imputation..) générant une incapacité à liquider dans les délais. Allongement des délais de paiement et intérêts moratoire dus		●	30	3	5	2	30	
	Commande : Liquidation de la dépense (factures courantes, factures sur marché, TVA)	Exactitude	Ne pas liquider dans les délais (voir ci-dessus)	●		64	4	4	4	64	
		Régularité	Ne pas appliquer les bonnes règles de TVA (déductible, secteur mixte)	●	●	30	5	3	2	30	
	Carte achat	Exactitude Sincérité	Non respect des règles définies (typologie des dépenses) et non production des pièces justificatives	●	●	75	3	5	5	75	
	Commande : gestion du compte fournisseur	Exactitude Sincérité	Ne pas analyser le portefeuille fournisseurs (avoirs, retenue de garantie, avance sur marché..)	●		24	4	3	2	24	Contrôle trimestriel
	Commande : règlement	Exactitude	Paiement à un mauvais fournisseur	●	●		3	3	2	18	
		Réglementaire	Absence de mandatement des intérêts moratoires pour retard de paiement des fournisseurs (Intérêts moratoires non mis en place, pas automatisés)		●			4	5	5	100
	Frais déplacement- missions	Exhaustivité	Non respect de la procédure mission		●	45	3	5	3	45	
		Exactitude Régularité	Ne pas prendre en charge les frais de missions dans les délais	●		16	4	2	2	16	
		Exhaustivité	Ne pas prendre en charge un agent nouvellement recruté dans les délais (perte, dégradation du dossier lors de sa transmission, transmission hors délai..)		●	36	3	3	4	36	Contraint par les délais de paie de la DRFIP
		Régularité recrutement	Mauvaise utilisation d'un vecteur juridique pour les recrutements de Biatss contractuels		●		4	3	4	48	

# Cartographie des risques comptables et budgétaires (CIC CIB) 2023-2024

Historique	25/10/2023	mise à jour de la cartographie des risques
	15/11/2023	validation de la cartographie des risques par le comité de pilotage

risque faible
risque moyen
risque fort
risque élevé

Risque = impact "I" x probabilité "P" x Maitrise (niveau de contrôle interne)"M" cotés de 1 à 5

## Cartographie des risques majeurs

Date de validation du comité de pilotage : 15/11/2023

Cycle	Processus	RISQUES					Cotation des risques				Observations
		Critères	Risques détectés	CIC	CIB	Risque n-1	I	P	M	Risque n	
Rémunération	Justification	Ne pas disposer de manière dématérialisée des pièces justificatives de paie		●	36	4	3	3	36		
	Exactitude	Absence de visibilité par la DRH du résultat des saisies des éléments financiers envoyés à la DRFIP (modification en masse des dossiers, risque de paie en double...)		●	75	5	5	3	75		
	Exactitude Exhaustivité	Ne pas maîtriser complètement la mise en œuvre de la préliquidation de la paie dans Siham		●	36	4	3	3	36	Siham : nouveau logiciel de préliquidation de la paie	
	Qualité du suivi	Retard dans l'intégration de la paie dans Sifac ne permettant pas un suivi budgétaire et comptable mensuel et pouvant conduire à une impossibilité de clôturer les comptes annuels	●	●		4	3	4	48	Non respect du calendrier défini. Attribution des tâches à revoir	
	Exactitude	Manque de contrôle du service fait d'un service d'enseignement. Risque de paiement avec service fait fictif ou paiement indu		●		3	3	4	36		
	Exactitude Régularité	Absence de contrôle a posteriori	●		100	4	5	5	100	Départ de l'agent. Pas de suppléant	
	Dépenses taxe apprentissage	Qualité du suivi	Ne pas identifier l'ensemble des dépenses liées à la taxe d'apprentissage avant la date du 31/12		●		4	3	4	48	
	Dépenses reversement CFCA	Qualité du suivi	Ne pas identifier l'ensemble des dépenses liées au reversement CFCA avant la date du 31/12		●		4	3	4	48	
	Dépenses liées à une condamnation pécuniaire	Exhaustivité	Absence de paiement d'une condamnation pécuniaire dans les délais impartis		●		2	3	4	24	Inexécution d'une décision de justice (ou exécution tardive) ; infraction du régime de Responsabilité des Gestionnaires Publics(RGP)
	Gestion de projets : Erasmus et K103 et 107	Justification	Impossibilité de fournir les justificatifs		●	75	5	5	3	75	Rédaction de la procédure de gestion des bourses sortantes (Erasmus études, stages, AMI et FSDIE). Définition des différents niveaux de contrôle interne. Présentation par le cabinet Equation
<b>Processus achat public</b>											
Marchés publics	Régularité	Ne pas pouvoir exécuter financièrement un marché (marché mal créé dans l'outil)		●	60	5	2	4	40		
	Régularité	Méconnaissance des procédures marchés. Commandes passées hors marché		●	80	5	4	3	60	Concerne la procédure achats en dessous des 40000 euros	
<b>Immobilisation</b>											
<b>Processus immobilisation</b>											
Parc immobilier	Soutenaibilité de gestion	Absence de visibilité/projection sur les grosses réparations immobilières à venir		●	5	5	1	1	5		
Immobilisation DRI (immobilisation en cours)	Exactitude Sincérité	Immobilisations en cours non intégrées en immobilisations définitives (transfert compte 23 au compte 21). Ne pas assurer le suivi des immobilisations en cours	●		24	4	2	3	24	L'agent comptable assure ce contrôle mensuel. Mise en place d'un tableau de suivi des opérations partagé DRI/AC	
immobilisation hors DRI	Exactitude Sincérité	Ne pas avoir un enregistrement fiable de l'immobilisation (la durée amortissement (période d'amortissement conforme au convention), montant du financement des investissements)	●		16	4	4	1	16	Création d'une cellule immo en charge de ce contrôle	
Inventaire physique	Exhaustivité	Ne pas avoir la connaissance du patrimoine de l'établissement. Réserve potentielle des commissaires aux comptes		●	80	4	4	5	80	Inventaire physique sur le parc immobilier existe	
Rapprochement physico-comptable	Sincérité	Avoir un actif immobilisé non sincère		●	80	4	5	4	80		
Financement externe de l'actif	Exhaustivité	Ne pas rattacher l'immobilisation à la convention concernée (FEA)		●	30	5	2	3	30	Suivi mensuel FEA	
<b>Etats financiers Clôture</b>											
<b>Processus de traitements de fin exercice</b>											
Clôture	Régularité /sincérité	Absence de régularité et de sincérité des comptes (compte financier et tableaux budgétaires)	●	●	48	3	4	4	48	Outil non fiabilisé : AMUE (outil en constante évolution)	
	Exactitude	Défaut d'analyse, mauvaise interprétation des flux recettes devant faire l'objet d'un PCA PAR		●	80	5	4	4	80	Les risques détaillés ici impactent les risques du processus clôture qui sont : non respect des délais de production, Résultat budgétaire et comptable erroné, Certification avec réserve(s).	
	Régularité/sincérité	Ne pas comptabiliser tous les flux devant faire l'objet de PCA PAR CAP CCA. Risque sur le résultat comptable	●		80	5	4	4	80		

# Cartographie des risques comptables et budgétaires (CIC CIB) 2023-2024

Historique	25/10/2023	mise à jour de la cartographie des risques
	15/11/2023	validation de la cartographie des risques par le comité de pilotage

risque faible
risque moyen
risque fort
risque élevé

Risque = impact "I" x probabilité "P" x Maitrise (niveau de contrôle interne)"M" cotés de 1 à 5

## Cartographie des risques majeurs

Date de validation du comité de pilotage : 15/11/2023

Cycle	Processus	Critères	Risques détectés	RISQUES			Cotation des risques				Observations
				CIC	CIB	Risque n-1	I	P	M	Risque n	
<b>Trésorerie</b>	<b>Processus trésorerie</b>										
	Paiement	Exactitude	Payer à tort un fournisseur	●		12	3	2	2	12	contrôle de supervision mis en place (tous les jours)
	Plan de trésorerie	Exactitude Sincérité	Compte de tiers non rapproché. Pas d'impact dans le plan de trésorerie	●		16	4	2	2	16	contrôle mensuel

Impact : 1 (faible) à 5 (capital)

Probabilité : 1 (très peu probable) à 5 (quasi-certain)

Maîtrise (niveau contrôle interne) : 1 (élevé) à 5 (très faible voire inexistant)

Niveau de risque (NR) :	Faible NR<20	Moyen 20≤NR<45	Fort 45≤NR<80	Elevé NR≥80
-------------------------	-----------------	-------------------	------------------	----------------

**Présidence**

Vice-Président du conseil d'administration  
Franck LE DERF

**Direction Générale des services**

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

[secretariatca@univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@univ-rouen.fr)

**Conseil d'administration - URN**

**15 décembre 2023**

**Délibération n°CA-2023-12**

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 33 votants, dont 5 membres représentés

**Constitution d'un fonds mobilité bas carbone**

- Vu l'article L712-3 du Code de l'éducation
- Vu la note annexe

*Approbation de la Constitution d'un fonds mobilité bas carbone*

Pour	33
Contre	0
Abstention	0
NPPV	0

**Le conseil d'administration approuve le dispositif du fonds mobilité bas carbone**

Fait à Rouen, le 15 décembre 2023

Le président de l'Université de Rouen Normandie

  
Laurent YON

Affaire suivie par :  
Fabien THOUMIRE  
Directeur de l'Institut T.URN

Mont Saint-Aignan, le 08 décembre 2023

Et

Note à destination de Mesdames et Messieurs les  
membres du Conseil d'administration

Garance LEFRANC  
Cheffe de projet – Institut T.URN

 [ecocampus.turn@univ-rouen.fr](mailto:ecocampus.turn@univ-rouen.fr)

## Objet : constitution d'un fonds « mobilité bas carbone »

### Propos liminaire

En mars 2021, le vice-président en charge des relations internationales a initié un groupe de travail (GT) autour de la mobilité internationale bas carbone. Animé par l'Institut T.URN, ce GT avait pour objectif de mieux connaître et maîtriser l'empreinte carbone des déplacements professionnels grande distance des personnels et des déplacements étudiants dans le cadre de leurs études ou stages. A l'issue de ce travail, **une feuille de route mobilité internationale bas carbone a été votée en conseil d'administration le 7 juillet 2023**. Elle comportait la création d'un fonds mobilité bas carbone, ce dispositif devant ultérieurement faire l'objet d'une présentation détaillée au Conseil d'administration.

Ce fonds a pour but d'**apporter une aide financière aux étudiants de l'URN qui partent dans le cadre d'une mobilité encadrée** dans une autre université. Pour 2024, **l'enveloppe est estimée à 30 000 €** (soit une aide de 100 € attribuée à 300 étudiants sortants).

### Résumé du dispositif

<b>Objectif</b> Promouvoir les mobilités bas carbone auprès des étudiants à travers un dispositif financier incitatif.		
<b>Direction gestionnaire</b> Institut T.URN. L'enveloppe budgétaire est prévue dans le budget 2024 de l'Institut.	<b>Cibles</b> Étudiants qui partent dans le cadre d'une mobilité encadrée gérée par la Direction des Relations Internationales et de la Coopération.	<b>Montant de l'aide</b> 100 € pour un voyage aller-retour en transport bas carbone (train, bus, covoiturage).
<b>Adresse mail de contact</b> <a href="mailto:fonds.mobilite.turn@univ-rouen.fr">fonds.mobilite.turn@univ-rouen.fr</a>		

## Critères d'éligibilité

**Sont éligibles à l'aide financière de 100 €, les mobilités encadrées des étudiants réalisées à l'aide d'un transport bas carbone (train, bus, covoiturage) et respectant les conditions suivantes :**

- Le trajet aller et retour est réalisé en transport bas carbone.
- Le trajet doit être réalisé uniquement à l'aide des 3 modes de transport mentionnés. Un mix train/ avion ne sera pas éligible. Cependant et contrairement à l'aide « mobilité verte d'Erasmus », une tolérance sera accordée sur le moyen de transport utilisé pour se rendre à la gare de départ (par exemple, il est autorisé de se faire déposer à la gare par un proche).
- Au plus tard, la demande doit être transmise 2 mois après la date du trajet retour.

## Ne sont pas éligibles :

- Les aides qui ne concernent pas une mobilité encadrée.
- Les actions qui n'ont pas pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la mobilité étudiante.
- Les déplacements des étudiants qui ne s'inscrivent pas dans une procédure formalisée.

## Liste des pièces justificatives à fournir lors de la demande

- 1 copie de la carte étudiante ou du certificat de scolarité de l'année en cours
- 1 RIB format BIC-IBAN à vos nom et prénom
- 1 copie du ou des titres de transport
- 1 copie de votre pièce d'identité recto-verso

## RGPD

Pour chaque demande, le demandeur sera informé du règlement général sur la protection des données au moment de sa candidature :

### Notice informations RGPD pour la demande d'aide à la mobilité encadrée bas carbone (traitement des données personnelles).

Cette notice vise à vous informer sur la manière dont l'Institut T.URN, responsable de traitement, traite vos données personnelles afin de vous faire bénéficier d'une aide de 100 € pour réaliser votre mobilité encadrée en transport bas carbone, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, en particulier la loi n° 78-17 du 6 janvier modifiée et le règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016.

**À quoi servent vos données ?** Les données que vous nous transmettez sont nécessaires pour réaliser le traitement de votre demande, s'assurer du bon déroulement de l'opération (de la demande jusqu'au versement) et contacter le bénéficiaire en cas de problème.

**Pourquoi collecter vos données ?** Nous pouvons collecter ces données car :

- vous êtes à l'origine de la demande
- ces données sont nécessaires à la mission de service public de l'établissement
- nous sommes contraints par la loi
- les données transmises permettent à l'établissement d'améliorer son fonctionnement

**Qui sont les personnes concernées par ce traitement ?** Ensemble des étudiants de l'URN qui réalise une mobilité encadrée par la Direction des relations internationales et de la coopération (DRIC).

**Quelles sont les données demandées ?** nom, prénom, carte d'étudiant, CNI, adresse mail universitaire, titre de transport, RIB format BIC-IBAN.

**Il y a-t-il une prise de décision automatisée ?** Non

**Qui aura accès à vos données ?** Les services de l'Université dans le cadre d'un traitement interne.

**Vos données restent-elles en France ?** Oui.

**Combien de temps sont conservées vos données ?** La durée de conservation des pièces comptables est de 10 ans en base active puis archivage conformément aux dispositions du Code du patrimoine. Concernant la CNI, elle sera gardée le temps de la vérification de l'identité.

**Quels sont vos droits ?** Vous disposez, dans les limites et conditions fixées par la réglementation en vigueur, des droits suivants :

- Obtenir une copie des données vous concernant (accès) ;
- Demander la mise à jour de vos données, si elles sont inexactes (rectification) ;
- Demander l'effacement de vos données (effacement) ;
- Demander l'utilisation restreinte de vos données lorsqu'elles ne sont pas nécessaires ou ne sont plus utiles (limitation) ;
- Demander la communication de vos données à un tiers (portabilité) ;
- Vous opposez, pour des motifs légitimes, au traitement de vos données (opposition) ;
- Retirer votre consentement au traitement de vos données (retrait du consentement).

Pour en savoir plus sur vos droits, vous pouvez consulter la fiche pratique de la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/les-droits-pour-maitriser-vos-donnees-personnelles>

Pour exercer vos droits, vous pouvez contacter le service compétent par email : [fonds.mobilite.turn@univ-rouen.fr](mailto:fonds.mobilite.turn@univ-rouen.fr) ; ou le délégué à la protection des données de l'URN par courriel à l'adresse : « [dpo@univ-rouen.fr](mailto:dpo@univ-rouen.fr) ».

Si après nous avoir contacté, vous estimez que vos droits relatifs à la protection des données n'ont pas été respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL sur le site <https://www.cnil.fr>.

## Procédure de gestion

Une procédure de gestion reprenant la note d'information sera rédigée, permettant à l'ensemble des étudiants de connaître le calendrier prévisionnel et les critères d'éligibilité au fonds de mobilité bas carbone.

**Il est demandé aux administrateurs de se prononcer sur le dispositif du « fonds de mobilité bas carbone ».**

**Présidence**

Vice-Président du conseil d'administration  
Franck LE DERF

**Direction Générale des services**

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

[secretariatca@univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@univ-rouen.fr)

Conseil d'administration - URN

15 décembre 2023

Délibération n°CA-2023-13

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 33 votants, dont 5 membres représentés

Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

➤ Vu la note annexe

*Approbation de la nouvelle cartographie du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel*

Pour	25
Contre	1
Abstention	8
NPPV	0

**Le conseil d'administration approuve la cartographie du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel**

Fait à Rouen, le 15 décembre 2023

Le président de l'Université de Rouen Normandie

  
Laurent YON

Direction générale des services  
Direction des ressources humaines

Affaire suivie par :  
Alexa NATIVELLE  
Directrice des ressources humaines

[alexa.nativelle@univ-rouen.fr](mailto:alexa.nativelle@univ-rouen.fr)

Mont Saint-Aignan, le 04 décembre 2023

**Note d'information à destination  
de mesdames et messieurs  
les membres du conseil  
d'administration du 15 décembre 2023**

**Objet : cartographie RIFSEEP**

**Il est proposé d'ajouter les fonctions types suivantes concernant la cartographie RIFSEEP :**

⇒ La fonction de directeur de cabinet n'a pas été cartographiée lors de l'élaboration de la cartographie RIFSEEP. Compte tenu de l'exposition à l'échelle de l'établissement, il est proposé de cartographier cette fonction dans le groupe 1 des catégories B de la filière AENES et ITRF.

⇒ La fonction de régisseur général à la direction de la culture n'a pas été cartographiée lors de l'élaboration de la cartographie RIFSEEP. Le régisseur général assure le bon déroulement des spectacles, l'embauche et l'encadrement de personnels intermittents lors de ces événements. Le régisseur assure le volet budgétaire en établissant au regard des besoins l'achat de matériels, fournitures, maintenances en réponse aux besoins des productions accueillies. Le régisseur général collabore également avec des enseignants de différentes filières afin de proposer des outils en adéquation avec leurs besoins. Compte tenu l'exposition de cette fonction à l'échelle de l'établissement, il est proposé de cartographier cette fonction dans le groupe 2 de la catégorie B de la filière ITRF.

⇒ La fonction de responsable technique campus Ouest et la fonction de responsable technique campus Est à Mont Saint Aignan n'ont pas été cartographiées lors de l'élaboration de la cartographie RIFSEEP. Compte tenu du taux d'encadrement (supérieur à 8 agents), de l'exposition et la coordination à l'échelle de l'établissement c'est-à-dire des missions transversales avec des acteurs de différents services et composantes de l'établissement il est proposé de cartographier cette fonction dans le groupe 1 des ingénieurs d'études de la cartographie ITRF.

**Il est proposé de modifier les fonctions types suivantes concernant la cartographie RIFSEEP:**

⇒ La fonction de directeur du centre de loisirs est cartographiée en groupe 2 des assistants ingénieurs de la cartographie de la filière ITRF. Compte tenu des missions afférentes à cette fonction qui couvrent un large périmètre allant de la direction du centre de

loisirs pour des enfants de 3 à 12 ans mais également de la direction des séjours de vacances, d'un encadrement d'animateurs entre 8 et 16 suivant l'effectif des enfants (formation et sensibilisation à la réglementation en matière d'animation), d'assurer la gestion administrative et budgétaire du centre de loisirs, il est proposé au regard des critères de cartographier la fonction de directeur du centre de loisirs dans le groupe 1 des assistants ingénieurs.

Vote au CSA du 30/11/2023:

Pour : 3 ; Abstention : 5 ; Contre : 1

**Présidence**

Vice-Président du conseil d'administration  
Franck LE DERF

**Conseil d'administration - URN****15 décembre 2023****Délibération n°CA-2023-14****Direction Générale des services**

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

[secretariatca@univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@univ-rouen.fr)

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 33 votants, dont 5 membres représentés

**Voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités : choix des sections CNU pour 2024**

- Vu le décret n° 2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés pour l'année 2024
- Vu la proposition de répartition par section CNU des possibilités de promotions 2024 :  
Les administrateurs sont amenés à se prononcer sur les sections CNU pour les 7 promotions concernées par la voie temporaire d'accès au corps des PR pour l'année 2024 telles qu'énumérées ci-dessous, sur la base d'une promotion par section ou groupement de sections :
  - Section 01 (Droit privé et sciences criminelles) et section 02 (Droit public)
  - Section 06 (Sciences de gestion et du management)
  - Section 16 (Psychologie et ergonomie) et section 19 (Sociologie, démographie)
  - Section 17 (Philosophie) et section 18 (Architecture, arts appliqués/ plastiques/ spectacle)
  - Section 32 (Chimie organique, minérale, industrielle) et section 33 (Chimie des matériaux)
  - Section 65 (Biologie cellulaire) et section 67 (Biologie des populations et écologie)
  - Section 69 (Neurosciences)
- Vu la note annexe
- Vu les tableaux annexes

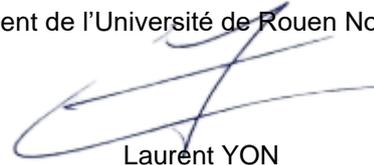
*Approbation des sections CNU pour 2024, dans le cadre de la voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités*

Pour	22
Contre	0
Abstention	9
NPPV	0

**Le conseil d'administration approuve les sections CNU susmentionnées**

Fait à Rouen, le 15 décembre 2023

Le président de l'Université de Rouen Normandie



Laurent YON

**Présidence**  
**Vice-président CA**  
Franck LE DERF

**Direction générale des services**  
Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par Victorine MENDY  
Responsable des Instances 02.35.14.67.69  
[secretariatca@univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@univ-rouen.fr)

**Mont-Saint-Aignan, le 05 décembre 2023**

Monsieur le président de l'Université de Rouen Normandie  
à

Mesdames et messieurs les membres du conseil  
d'administration de l'Université de Rouen Normandie

Séance du 15 décembre 2023

## Objet : Voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés 2024

La présente note a pour objet de présenter aux administrateurs les principaux éléments constitutifs du Décret n° 2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités (PR) et aux corps assimilés pour l'année 2024.

### Propos liminaires :

La loi de programmation de la recherche conduit à une opération dite de 'repyramidage' pour les enseignants-chercheurs :

Il est prévu, **sur la période 2021-2025**, afin de favoriser la promotion interne, de **créer une voie temporaire de promotion** pour faciliter l'accès du corps des MCF vers le corps des PR. L'objectif est de tendre, pour chaque section CNU, à un équilibre 60% MCF - 40% PR. **2000 possibilités de promotions** devraient être offertes en 5 ans au niveau national (avec un nombre maximum de quatre cents promotions au titre d'une même année).

Pour rappel, le nombre de promotions internes pour l'Université de Rouen Normandie a été de 14 pour les années 2021 et 2022 (7 au titre de l'année 2021 et 7 au titre de l'année 2022) et 7 pour 2023.

Par arrêté en date du 04 décembre 2022, le nombre de promotions internes par établissement a été fixé à **7 possibilités** au titre de **l'année 2024** pour l'Université de Rouen Normandie.

## 1. Présentation générale de la voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités.

### 1.1. lignes générales

Il est créé, au titre des années 2021 à 2025, une voie temporaire d'accès par promotion interne au corps des professeurs des universités au bénéfice des maîtres de conférences régis par le décret du 6 juin 1984.

### 1.2. qui peut se présenter ?

Peuvent se présenter à cette voie temporaire d'accès par promotion interne, auprès du chef de leur établissement d'affectation :

- les membres du corps des MCF titulaires du premier grade (**MCF classe normale**) et qui ont plus de **dix ans de services** effectifs dans ce grade,
- les membres du corps des MCF titulaires du deuxième grade (**MCF hors classe**).

### 1.3. conditions de présentation

Les candidats doivent être **titulaires de l'habilitation à diriger des recherches** (HDR).

Les conditions pour se présenter à cette voie sont appréciées au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle est établie la liste des candidats dont la nomination est proposée.

Les agents en position de détachement peuvent également se présenter à cette voie temporaire de promotion auprès de leur établissement d'origine.

## 2. La procédure à décliner au sein de l'établissement

Chaque année, le conseil d'administration répartit par section CNU, sur proposition du président et tenant compte des priorités nationales, les possibilités des promotions arrêtées.

Le déroulé de la procédure est défini dans les lignes directrices de gestion (LDG) relatives à la voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés validées lors du CA du 14 avril 2023.

## 3. Critères de choix des sections CNU pour 2024

Un travail préparatoire a été effectué prenant en compte :

- L'examen du ratio PR/MCF de l'ensemble des 49 sections du CNU présentes à l'URN, et l'identification de celles les plus éloignées de la cible 40/60<sup>1</sup> ;
- L'examen du vivier des candidats MCF HDR éligibles dans chacune des disciplines les plus éloignées de la cible 40/60 : nombre potentiel de candidats ; nombre de femmes au sein du vivier ;
- L'examen du pourcentage de femmes PR dans les disciplines les plus éloignées de la cible 40/60 (conformément aux LDG) ;
- Les sections CNU déjà choisies pour la voie temporaire d'accès au corps des PR pour les années 2021 (7 postes), 2022 (7 postes) et 2023 (7 postes) ;
- La campagne d'emplois 2024 : 14 postes de PR et 28 postes de MCF étant ouverts au recrutement, ces éléments auront un impact sur le ratio PR/MCF pour les disciplines les plus éloignées de la cible 40/60 ;
- La possibilité pour les établissements d'ouvrir des promotions pour deux sections d'un même groupe de disciplines tel que défini par le CNU<sup>2</sup>.

## 4. Proposition de répartition par section CNU des possibilités de promotions 2024 :

Les administrateurs sont amenés à se prononcer sur les sections CNU pour les 7 promotions concernées par la voie temporaire d'accès au corps des PR pour l'année 2024 telles qu'énumérées ci-dessous, sur la base d'une promotion par section ou groupement de sections :

- Section 01 (Droit privé et sciences criminelles) et section 02 (Droit public)
- Section 06 (Sciences de gestion et du management)
- Section 16 (Psychologie et ergonomie) et section 19 (Sociologie, démographie)
- Section 17 (Philosophie) et section 18 (Architecture, arts appliqués/ plastiques/ spectacle)
- Section 32 (Chimie organique, minérale, industrielle) et section 33 (Chimie des matériaux)
- Section 65 (Biologie cellulaire) et section 67 (Biologie des populations et écologie)
- Section 69 (Neurosciences)

<sup>1</sup> Date d'observation : 15/10/2023 prenant en compte la réalisation de la campagne d'emplois 2023 des enseignants-chercheurs, les promotions au titre du repyramidage 2023 et les HDR soutenues jusqu'au 31/12/2023 (Cf. annexe 1)

<sup>2</sup> Tableau des groupes de section CNU (Cf. annexe 2)

**REPARTITION DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS (MAITRE DE CONFERENCE ET PROFESSEUR DES UNIVERSITES) PAR SECTION CNU**

**Unité :** effectifs physiques (en valeur absolue et %)

**Date d'observation :** 15/10/2023

**Périmètre :** PU ET MCF titulaires en position administrative (en activité, détachement ou disponibilité)

Section CNU (numéro et libellé)	MCF		PU		Total EC	Nombre MCF éligibles	% MCF éligibles sur total MCF	% femmes parmi les éligibles	% femmes parmi les PU	Nombre de postes PU à la campagne d'emplois 2024	MCF 2022 (au 01/01/2023)		PROF UNIV 2022 (au 01/01/2023)	
	Nombre	en %	Nombre	en %							Nombre	en %	Nombre	en %
0100 Droit privé et sciences criminelles	22	69%	10	31%	32	6	27%	67%	40%	1	23	70%	10	30%
0200 Droit public	15	75%	5	25%	20	3	20%	33%	20%		15	75%	5	25%
0300 Histoire du droit et des institutions	3	75%	1	25%	4	1	33%	100%	0%	1	3	75%	1	25%
0400 Science politique	5	83%	1	17%	6				100%		4	80%	1	20%
0500 Sciences économiques	17	65%	9	35%	26	5	29%	40%	56%	1	17	71%	7	29%
0600 Sciences de gestion et du management	26	87%	4	13%	30	3	12%	33%	25%	2	24	89%	3	11%
0700 Sciences du langage : linguistique et phonéti	10	53%	9	47%	19				44%		10	53%	9	47%
0800 Langues et littératures anciennes	5	63%	3	38%	8	2	40%	50%	67%		5	63%	3	38%
0900 Langue et littérature françaises	12	67%	6	33%	18	1	8%	0%	33%		11	65%	6	35%
1000 Littératures comparées	1	33%	2	67%	3				100%		1	33%	2	67%
1100 Études anglophones	22	76%	7	24%	29	2	9%	100%	43%	1	24	80%	6	20%
1200 Études germaniques et scandinaves	4	80%	1	20%	5	1	25%	100%	0%	1	4	80%	1	20%
1400 Études romanes	10	67%	5	33%	15	2	20%	50%	40%		9	64%	5	36%
1600 Psychologie et ergonomie	29	76%	9	24%	38	5	17%	60%	44%		29	76%	9	24%
1700 Philosophie	4	80%	1	20%	5	1	25%	0%	100%		3	60%	2	40%
1800 Archit, arts appliqués/ plastiques/ spectacle	3	75%	1	25%	4	1	33%	100%	0%		3	100%		0%
1900 Sociologie, démographie	10	77%	3	23%	13	2	20%	100%	67%		13	81%	3	19%
2000 Ethnologie, préhistoire & anthropo biologique	1	50%	1	50%	2				0%		1	50%	1	50%
2100 Histoire & civilisat*, art mondes anciens	5	56%	4	44%	9	1	20%	100%	50%	1	8	73%	3	27%
2200 Histoire & civilisat* mondes modernes/contemp	11	65%	6	35%	17	1	9%	100%	17%		11	61%	7	39%
2300 Géographie physique, humaine, éco & régionale	11	65%	6	35%	17	2	18%	100%	17%	1	10	63%	6	38%
2500 Mathématiques	2	67%	1	33%	3	2	100%	50%	0%		2	50%	2	50%
2600 Mathématiques appliquées & applicat* maths	20	65%	11	35%	31	8	40%	0%	18%		19	66%	10	34%
2700 Informatique	19	73%	7	27%	26	4	21%	25%	14%		19	73%	7	27%
2800 Milieux denses et matériaux	14	52%	13	48%	27	5	36%	20%	23%		15	54%	13	46%
3000 Milieux dilués et optique	6	60%	4	40%	10	1	17%	100%	0%		6	60%	4	40%
3100 Chimie théorique, physique, analytique	21	62%	13	38%	34	11	52%	73%	23%		20	61%	13	39%
3200 Chimie organique, minérale, industrielle	16	70%	7	30%	23	8	50%	50%	29%		16	70%	7	30%
3300 Chimie des matériaux	9	90%	1	10%	10	1	11%	0%	0%	1	9	82%	2	18%
3500 Structure et évolu* Terre et autres planètes	1	50%	1	50%	2	1	100%	0%	0%		1	33%	2	67%
3600 Terre solide : géodynamique enveloppes sup	5	63%	3	38%	8	1	20%	100%	0%		6	75%	2	25%
3700 Envelop fluides du syst. Terre et aut planète	2	100%		0%	2	1	50%	0%			2	100%		0%
6000 Mécanique, génie mécanique, génie civil		0%	2	100%	2				100%		2	40%	3	60%
6100 Génie info Automatique & traitmt signal	12	60%	8	40%	20	1	8%	0%	25%	2*	12	60%	8	40%
6200 Energétique, génie des procédés	15	56%	12	44%	27	2	13%	50%	8%		18	67%	9	33%
6300 Génie électrique Electronique Photonique ...	13	72%	5	28%	18	5	38%	0%	0%		14	74%	5	26%
6400 Biochimie et biologie moléculaire	14	70%	6	30%	20	1	7%	100%	50%		17	74%	6	26%
6500 Biologie cellulaire	10	77%	3	23%	13	4	40%	50%	33%		10	77%	3	23%
6600 Physiologie	16	62%	10	38%	26	5	31%	40%	30%	1	19	73%	7	27%
6700 Biologie des populations et écologie	8	67%	4	33%	12	3	38%	67%	50%		7	64%	4	36%
6900 Neurosciences	7	70%	3	30%	10	4	57%	25%	33%		8	80%	2	20%
7000 Sciences de l'éducation et de la formation	16	67%	8	33%	24	2	13%	100%	38%		16	70%	7	30%
7100 Sciences de l'information et de la communicat	1	100%		0%	1							0%	1	100%
7400 Sc & techniques activités phys & sportives	21	68%	10	32%	31	5	24%	60%	30%		22	71%	9	29%
8500 Sciences physico-chimiques et ingénierie appl	5	71%	2	29%	7	1	20%	0%	50%		5	71%	2	29%
8600 Sc du médicament & autres produits santé	6	55%	5	45%	11	2	33%	50%	20%		5	50%	5	50%
8700 Sc biologiques, fondamentales et cliniques	6	86%	1	14%	7	2	33%	100%	100%		5	83%	1	17%
9100 Disciplines des sciences de la rééducation et de la réadaptation (section de santé)										1				
9200 Disciplines des sciences infirmières	1	100%		0%	1									
<b>Total général</b>	<b>492</b>	<b>67,8%</b>	<b>234</b>	<b>32,2%</b>	<b>726</b>	<b>119</b>	<b>24%</b>	<b>49%</b>	<b>31%</b>	<b>14</b>	<b>503</b>	<b>69,2%</b>	<b>224</b>	<b>30,8%</b>

\*PR 61-27 et PR 61-26 comptabilisés ici en section 61

7 Promotions internes pour 2023

MCF éligibles			PROF UNIV			% femmes / PU
Féminin	Masculin	Total général	Féminin	Masculin	Total général	
4	2	6	4	6	10	40%
1	2	3	1	4	5	20%
1		1	1	1	1	0%
			1		1	100%
2	3	5	5	4	9	56%
1	2	3	1	3	4	25%
			4	5	9	44%
1	1	2	2	1	3	67%
	1	1	2	4	6	33%
			2		2	100%
2		2	3	4	7	43%
1		1		1	1	0%
1	1	2	2	3	5	40%
3	2	5	4	5	9	44%
	1	1	1		1	100%
1		1		1	1	0%
2		2	2	1	3	67%
				1	1	0%
1		1	2	2	4	50%
1		1	1	5	6	17%
2		2	1	5	6	17%
1	1	2		1	1	0%
	8	8	2	9	11	18%
1	3	4	1	6	7	14%
1	4	5	3	10	13	23%
1		1		4	4	0%
8	3	11	3	10	13	23%
4	4	8	2	5	7	29%
	1	1		1	1	0%
	1	1		1	1	0%
1		1		3	3	0%
	1	1			0	
			2		2	100%
	1	1	2	6	8	25%
1	1	2	1	11	12	8%
	5	5		5	5	0%
1		1	3	3	6	50%
2	2	4	1	2	3	33%
2	3	5	3	7	10	30%
2	1	3	2	2	4	50%
1	3	4	1	2	3	33%
2		2	3	5	8	38%
					0	
3	2	5	3	7	10	30%
	1	1	1	1	2	50%
1	1	2	1	4	5	20%
2		2	1		1	100%
58	61	119	73	161	234	31%

## ANNEXE 2 : Groupes des sections CNU

Groupes	Section CNU (numéro et libellé)	
groupe 1	01 : Droit privé et sciences criminelles	
	02 : Droit public	
	03 : Histoire du droit et des institutions	
	04 : Science politique	
groupe 2	05 : Sciences économiques	
	06 : Sciences de gestion et du management	
groupe 3	07 : Sciences du langage : linguistique et phonéti	
	08 : Langues et littératures anciennes	
	09 : Langue et littérature françaises	
	10 : Littératures comparées	
	11 : Études anglophones	
	12 : Études germaniques et scandinaves	
	13 : Études slaves et baltes	
	14 : Études romanes	
groupe 4	15: Langues, littératures et cultures africaines, asiatiques	
	16 : Psychologie et ergonomie	
	17 : Philosophie	
	18 : Archit, arts appliqués/ plastiques/ spectacle	
	19 : Sociologie, démographie	
	20 : Ethnologie, préhistoire & anthro biologique	
	21 : Histoire & civilisat°, art mondes anciens	
	22 : Histoire & civilisat° mondes modernes/contemp	
	23 : Géographie physique, humaine, éco & régionale	
24 : Aménagement de l'espace, urbanisme		
groupe 5	25 : Mathématiques	
	26 : Mathématiques appliquées & applications maths	
	27 : Informatique	
groupe 6	28 : Milieux denses et matériaux	
	29 : Constituants élémentaires	
	30 : Milieux dilués et optique	
groupe 7	31 : Chimie théorique, physique, analytique	
	32 : Chimie organique, minérale, industrielle	
	33 : Chimie des matériaux	
groupe 8	34 : Astronomie, astrophysique	
	35 : Structure et évolution de la terre et autres planètes	
	36 : Terre solide : géodynamique enveloppes sup	
	37 : Envelop fluides du syst. Terre et aut planète	
groupe 9	60 : Mécanique, génie mécanique, génie civil	
	61 : Génie info Automatique & traitmt signal	
	62 : Energétique, génie des procédés	
	63 : Génie électrique Electronique Photonique ...	
groupe 10	64 : Biochimie et biologie moléculaire	
	65 : Biologie cellulaire	
	66 : Physiologie	
	67 : Biologie des populations et écologie	
	68 : Biologie des organismes	
groupe 12	69 : Neurosciences	
	70 : Sciences de l'éducation et de la formation	
	71 : Sciences de l'information et de la communication	
	74 : Sc & techniques activités phys & sportives	
	85 : Sciences physico-chimiques et ingénierie appl	
	86 : Sc du médicament & autres produits santé	
	87 : Sc biologiques, fondamentales et cliniques	

**Présidence**

Vice-Président du conseil d'administration  
Franck LE DERF

**Conseil d'administration - URN****15 décembre 2023****Délibération n°CA-2023-15****Direction Générale des services**

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

[secretariatca@univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@univ-rouen.fr)

*À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 33 votants, dont 5 membres représentés*

**Modification du référentiel d'équivalences horaires de l'Université de Rouen Normandie**

- Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié par le décret n° 2014-997 du 2 septembre 2014 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences
- Vu le décret n° 93-461 du 25 mars 1993 modifié par le décret n° 2001-13 du 4 janvier 2001 relatif aux obligations de service des personnels enseignants du second degré affectés dans les établissements d'enseignement supérieur
- Vu le décret n° 2003-896 du 17 septembre 2003 modifié par le décret n° 2014-1559 du 22 décembre 2014 instituant une décharge de service d'enseignement pour les personnels enseignants du second degré exerçant certaines responsabilités administratives dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.
- Vu le décret n° 90-50 du 12 janvier 1990 modifié par le décret n° 2022-1602 du 21 décembre 2022 instituant une prime d'administration et une prime de charges administratives attribuées à certains personnels de l'enseignement supérieur.
- Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 modifié par le décret n° 2022-1231 du 13 septembre 2022 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs.
- Vu l'arrêté du 31 juillet 2009 approuvant le référentiel national d'équivalences horaires établi en application du II de l'article 7 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs
- Vu la note annexe
- Vu le référentiel d'équivalence horaires de l'université de Rouen Normandie

*Approbation de la modification du référentiel d'équivalences horaires de l'Université de Rouen Normandie*

Pour	24
Contre	2
Abstention	4
NPPV	0

**Le conseil d'administration approuve la modification du référentiel d'équivalences horaires de l'Université de Rouen Normandie**

Fait à Rouen, le 15 décembre 2023

Le président de l'Université de Rouen Normandie

  
Laurent YON

**Présidence**  
**Vice-président CA**  
Franck LE DERF

**Direction générale des services**  
**Direction des ressources humaines**  
Alexa NATIVELLE

Affaire suivie par  
Victorine MENDY  
Responsable des Instances  
02.35.14.67.69  
[secretariatca@univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@univ-rouen.fr)

**Mont-Saint-Aignan, le 05 décembre 2023**

Monsieur le président de l'université de Rouen  
Normandie

à

Mesdames et messieurs les membres du  
conseil d'administration de l'université de  
Rouen Normandie

séance du 15 décembre 2023

**Objet : Référentiel d'équivalence horaires de l'université de Rouen Normandie**

Référence réglementaire :

- Décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié par le décret n° 2014-997 du 2 septembre 2014 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences
- Arrêté du 31 juillet 2009 approuvant le référentiel national d'équivalences horaires établi en application du II de l'article 7 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs
- Décret n° 93-461 du 25 mars 1993 modifié par le décret n° 2001-13 du 4 janvier 2001 relatif aux obligations de service des personnels enseignants du second degré affectés dans les établissements d'enseignement supérieur
- Décret n° 2003-896 du 17 septembre 2003 modifié par le décret n° 2014-1559 du 22 décembre 2014 instituant une décharge de service d'enseignement pour les personnels enseignants du second degré exerçant certaines responsabilités administratives dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.
- Décret n° 90-50 du 12 janvier 1990 modifié par le décret n° 2022-1602 du 21 décembre 2022 instituant une prime d'administration et une prime de charges administratives attribuées à certains personnels de l'enseignement supérieur.
- Décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 modifié par le décret n° 2022-1231 du 13 septembre 2022 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs.

## 1. Principes de mise en œuvre

Les activités énumérées dans le présent référentiel concernent les activités des enseignants-chercheurs, des enseignants du premier degré et du second degré et des enseignants en Contrat à Durée Indéterminée (hors ATER, enseignants contractuels, lecteurs et contractuels doctorants).

Le temps de travail pris en compte pour déterminer des équivalences horaires est le temps de travail applicable dans la fonction publique d'État, soit 1607 heures de travail effectif. Il est composé, pour les enseignants-chercheurs, pour moitié d'une activité d'enseignement correspondant à 128 heures de cours magistral ou 192 heures de travaux dirigés (HETD) et pour moitié d'une activité de recherche.

Pour les enseignants du premier et du second degré, il est composé exclusivement d'une activité d'enseignement correspondant à 256h de cours magistral ou 384h de travaux dirigés (HETD) ou toute combinaison équivalente.

Sur cette base et conformément au I de l'article 7 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié, une heure de travaux dirigés en présence d'étudiants correspond à 4.2 heures de travail effectif et une heure de travail effectif équivaut à 0.24 heure de travaux dirigés (HETD).

Les volumes en Heures Équivalent Travaux Dirigés (HETD) indiqués dans chaque ligne définissant une activité sont ceux des volumes horaires maximum pour la reconnaissance de la mission.

En dehors des activités rattachées à la gouvernance de l'établissement et aux responsabilités d'une structure de recherche, le volume horaire maximum lié à la reconnaissance des activités au titre du référentiel dans le service statutaire :

- ne pourra excéder 64 HETD pour un enseignant-chercheur, soit un volume annuel d'enseignement minimum de 128 HETD en présence d'étudiants, hors Accompagnement et Réussite des Etudiants (ARE) et projets, en application de l'article 7 du décret n° 84-431,
- ne pourra excéder 32 HETD pour les enseignants du premier et du second degré, soit un volume annuel d'enseignement minimum de 352 HETD en présence d'étudiants, hors ARE et projets, en application de l'article 7 du décret n° 84-431.

Toute heure reconnue au titre du référentiel et comptabilisée au-delà du service statutaire sera rémunérée en heure complémentaire.

A l'exception des activités inscrites dans le groupe 3 « Pédagogie » du présent référentiel, les activités seront reconnues selon un barème identique, quelles que soient la composante de rattachement et la composante dans laquelle l'activité aura été réalisée.

Il est rendu compte chaque année devant les instances de l'URN, CA, CAc, CSA de l'emploi des heures faites au titre du référentiel, avec distinction selon les groupes d'activités, et par ligne d'activité (réalisable en février de l'année universitaire suivante). Un bilan des dérogations individuelles concernant les heures complémentaires sera présenté à ces mêmes instances. L'ensemble de ces éléments permettra d'envisager d'éventuels réajustements au titre du référentiel.

## 2. Schéma des Principes de mise en œuvre

Pour les enseignants-chercheurs :

Service  
statutaire de  
192 HETD

**128 HETD** d'enseignement  
**minimum, hors ARE et  
projets**

**64 HETD maximum** au titre du  
référentiel dans service statutaire

**192 heures complémentaires ETD**  
au titre du référentiel des tâches  
et/ou d'enseignement

Pour les enseignants du premier degré et du second degré :

Service  
statutaire de  
384 HETD

**352 HETD** d'enseignement  
**minimum, hors ARE et  
projets**

**32 HETD maximum** au titre du  
référentiel dans service statutaire

**384 heures complémentaires ETD**  
au titre du référentiel des tâches  
et/ou d'enseignement

## 3. Pour information

Le référentiel d'équivalence horaires fait l'objet d'une mise à jour permettant de « toiler » le document et d'intégrer de nouvelles missions :

- Référent Relations Internationales de composante
- Correspondant Relations Internationales de département ou composante
- Référent de la Salle des sciences
- Parrainage 1 chercheur - 1 enseignant - 1 classe
- Cordées de la réussite
- Accompagnement à des fins de compétition universitaire
- Primes pour les directions de l'IAE et l'IPAG
- Direction du CEROUEN

Vote au CSA du 30/11/2023 sur les modifications du référentiel d'équivalence horaires :

Abstention : 5 ; Pour : 3 ; Contre : 1

***Les membres du conseil d'administration sont amenés à se prononcer sur les modifications (en rouge) du référentiel d'équivalence horaires.***

# RÉFÉRENTIEL D'ÉQUIVALENCES HORAIRES DE L'UNIVERSITÉ DE ROUEN NORMANDIE – version au 15 décembre 2023

<b>RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES .....</b>	<b>3</b>
<b>PRINCIPES DE MISE EN OEUVRE.....</b>	<b>3</b>
<b>SCHÉMA DES PRINCIPES DE MISE EN OEUVRE.....</b>	<b>4</b>
<b>GROUPE 1 : LE NUMÉRIQUE.....</b>	<b>5</b>
RT1_1 : Cours original au format pdf ou scénarisé.....	5
RT1_2 : Animation de plateforme.....	5
RT1_3 : Création d'activité (QCM, Glossaire, atelier.....)	5
RT1_4 : Cours vidéo .....	5
RT1_5 : Classe virtuelle .....	5
RT1_6 : Formation des tuteurs BQE / ARE.....	5
RT1_7 : Coordination de projet transversal BQE / ARE.....	5
<b>GROUPE 2 : LA FORMATION CONTINUE ET PAR APPRENTISSAGE .....</b>	<b>5</b>
RT2_1 : Responsabilité pédagogique d'un diplôme national en apprentissage ou en alternance .....	6
RT2_2 : Tutorat de stage d'un alternant sous contrat (contrat pro + apprentis).....	6
RT2_3 : Accompagnement d'un candidat VAE .....	6
RT2_4 : Expertise jury de VAE.....	6
RT2_5 : Tutorat de stage d'un étudiant inscrits sous le régime de la FC financée.....	7
RT2_6 : Tutorat de projet tutoré étudiants inscrit sous un régime lié à la FCA .....	7
RT2_7 : Responsable pédagogique d'un Diplôme d'Université en Formation Continue .....	7
RT2_8 : Responsable d'une action de formation continue qualifiante.....	8
RT2_9 : Ingénierie de formation continue .....	8
RT2_10 : Enseignant – Chercheur FTLV .....	9
<b>GROUPE 3 : LA PÉDAGOGIE.....</b>	<b>9</b>
RT3_1 : Responsabilité de département ou équivalent (responsable de section 01 à 05).....	9
RT3_2 : Responsabilité pédagogique dans une mention : mention, parcours, année, option DUT, coordination des stages, coordination des vacataires > à 10 .....	10
RT3_21 : Responsabilité pédagogique des cursus science politique.....	10
RT3_24 : Directeur d'Etudes .....	10
RT3_3 : Responsabilités au titre de l'organisation des stages d'année .....	10
RT3_4 : Mission Handicap pour les étudiants.....	11
RT3_5 : Mission PIX .....	11
RT3_6 : Mission CLES .....	11
RT3_7 : Mission transformations pédagogiques et usages du numérique .....	12
RT3_81 : Réfèrent Relations Internationales de composante.....	12
RT3_82 : Correspondant Relations Internationales de département ou composante .....	12
RT3_9 : Mission FCA .....	14
RT3_20 : Mission Bac-3/ Bac+3.....	14
RT3_22 : Assistant de prévention .....	14

RT3_23 : Participation aux forums organisés par les structures académiques à Rouen, Dieppe et Evreux (1 enseignant par formation).....	15
RT3_25 : Référent de la Salle des sciences .....	15
RT3_26 : Parrainage 1 chercheur - 1 enseignant - 1 classe .....	15
RT3_27 : Cordées de la réussite.....	15
RT3_28 : Accompagnement à des fins de compétition universitaire.....	15
RT3_10 : Encadrement de stage .....	16
RT3_11 : Projets tutorés .....	16
RT3_12 : Encadrement de mémoires de master et participation à la soutenance (UE mémoire dans les maquettes).....	16
RT3_13 : Thèse d'exercice en pharmacie.....	16
RT3_14 : Cours original au format pdf ou scénarisé .....	16
RT3_15 : Animation de plateforme (chat, forum...).....	17
RT3_16 : Classe virtuelle .....	17
RT3_17 : Cours vidéo simple .....	17
RT3_18 : Cours vidéo enrichi d'un diaporama .....	17
RT3_19 : Activité sur plateforme (quiz auto-corrigé de 20 questions, glossaire de 20 termes...) .....	17
RT3_20 : Mission Bac-3/ Bac+3.....	17
RT3_21 : Responsabilité pédagogique des cursus science politique.....	17
RT3_22 : Assistant de prévention .....	17
<b>GROUPE 4 : LA RECHERCHE.....</b>	<b>17</b>
RT4_1 : Direction de laboratoire .....	17
RT4_2 : Direction d'une école doctorale .....	17
RT4_3 : Direction de l'IRIHS, de l'IRIB, du CEROUEN .....	17
RT4_6 : Direction Fédération SCALE .....	18
RT4_7 : Direction IREM .....	18
RT4_5 : Soutien à la recherche des enseignants chercheurs suite à congé de maternité ou d'adoption .....	18
<b>GROUPE 5 : LA GOUVERNANCE .....</b>	<b>18</b>
RT5_1 : Vice-Présidence CA .....	18
RT5_2 : Vice-Présidence .....	18
RT5_3 : Direction d'UFR .....	18
RT5_4 : Direction d'IUT.....	18
RT5_5 : Direction de l'INSPE .....	19
RT5_6 : Direction de l'ESITech.....	19
RT5_7 : Direction de l'IAE.....	19
RT5_8 : Direction de l'IPAG .....	19
RT5_9 : Charge de mission, de projet, de campus .....	19
RT5_10 : Direction de service commun .....	19
RT5_11 : Présidence des commissions Budget, Ressources et Statuts.....	19
RT5_12 : Direction adjointe de composante .....	19
RT5_13 : Direction adjointe Formation de l'INSPE .....	19
RT5_14 : Direction du SUAPS .....	19
RT5_15 : Responsabilité SUAPS Evreux.....	20
RT5_16 : Direction adjointe d'un service commun (SUAPS, ...), .....	20
<b>ANNEXE 1 .....</b>	<b>20</b>
<b>ANNEXE 2 .....</b>	<b>20</b>

## RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

- Décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié par le décret n° 2014-997 du 2 septembre 2014 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences
- Arrêté du 31 juillet 2009 approuvant le référentiel national d'équivalences horaires établi en application du II de l'article 7 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants chercheurs
- Décret n° 93-461 du 25 mars 1993 **modifié par le décret n°2001-13 du 4 janvier 2001** relatif aux obligations de service des personnels enseignants du second degré affectés dans les établissements d'enseignement supérieur
- Décret n° 2003-896 du 17 septembre 2003 **modifié par le décret n°2014-1559 du 22 décembre 2014** instituant une décharge de service d'enseignement pour les personnels enseignants du second degré exerçant certaines responsabilités administratives dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.
- Décret n° 90-50 du 12 janvier 1990 **modifié par le décret n° 2022-1602 du 21 décembre 2022** instituant une prime d'administration et une prime de charges administratives attribuées à certains personnels de l'enseignement supérieur.
- **Décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 modifié par le décret n° 2022-1231 du 13 septembre 2022 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs.**

## PRINCIPES DE MISE EN OEUVRE

Les activités énumérées dans le présent référentiel concernent les activités des enseignants-chercheurs, des enseignants du premier degré et du second degré et des enseignants en Contrat à Durée Indéterminée (hors ATER, enseignants contractuels, lecteurs et contractuels doctorants).

Le temps de travail pris en compte pour déterminer des équivalences horaires est le temps de travail applicable dans la fonction publique d'État, soit 1607 heures de travail effectif. Il est composé, pour les enseignants-chercheurs, pour moitié d'une activité d'enseignement correspondant à 128 heures de cours magistral ou 192 heures de travaux dirigés (HETD) et pour moitié d'une activité de recherche.

Pour les enseignants du premier et second degré, il est composé exclusivement d'une activité d'enseignement correspondant à 256h de cours magistral ou 384h de travaux dirigés (HETD) ou toute combinaison équivalente.

Sur cette base et conformément au I de l'article 7 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié, une heure de travaux dirigés en présence d'étudiants correspond à 4.2 heures de travail effectif et une heure de travail effectif équivaut à 0.24 heure de travaux dirigés (HETD).

Les volumes en Heures Équivalent Travaux Dirigés (HETD) indiqués dans chaque ligne définissant une activité sont ceux des volumes horaires maximum pour la reconnaissance de la mission.

En dehors des activités rattachées à la gouvernance de l'établissement et **aux responsabilités d'une structure de recherche**, le volume horaire maximum lié à la reconnaissance des activités au titre du référentiel dans le service statutaire :

- ne pourra excéder 64 HETD pour un enseignant chercheur, soit un volume annuel d'enseignement minimum de 128 HETD en présence d'étudiants, **hors Accompagnement et Réussite des Etudiants (ARE) et projets**, en application de l'article 7 du décret n° 84-431,
- ne pourra excéder 32 HETD pour les enseignants du premier et second degré, soit un volume annuel d'enseignement minimum de 352 HETD en présence d'étudiants, **hors ARE et projets**, en application de l'article 7 du décret n° 84-431.

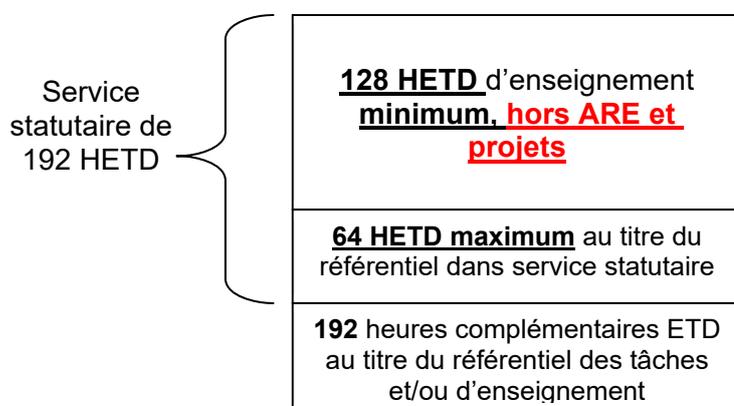
Toute heure reconnue au titre du référentiel et comptabilisée au-delà du service statutaire sera rémunérée en heure complémentaire.

A l'exception des activités inscrites dans le groupe 3 « Pédagogie » du présent référentiel, les activités seront reconnues selon un barème identique, quelles que soient la composante de rattachement et la composante dans laquelle l'activité aura été réalisée.

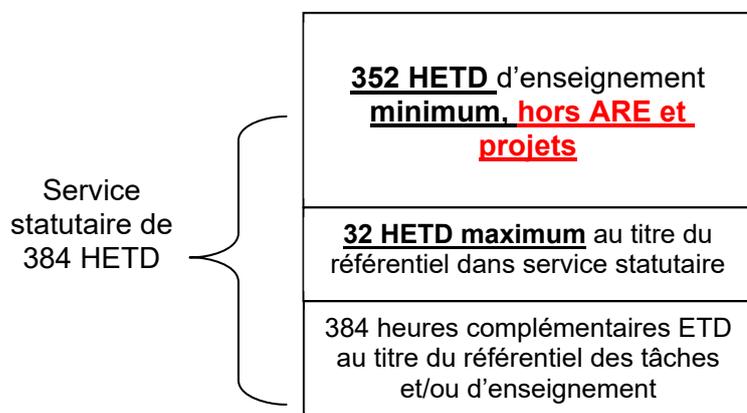
Il est rendu compte chaque année devant les instances de l'URN, CA, CAc, **CSA** de l'emploi des heures faites au titre du référentiel, avec distinction selon les groupes d'activités, et par ligne d'activité (réalisable en février de l'année universitaire suivante). Un bilan des dérogations individuelles concernant les heures complémentaires sera présenté à ces mêmes instances. L'ensemble de ces éléments permettra d'envisager d'éventuels réajustements au titre du référentiel.

## SCHÉMA DES PRINCIPES DE MISE EN OEUVRE

Pour les enseignants-chercheurs :



Pour les enseignants du premier degré et du second degré :



Dérogations, au-delà des 192 HETD et des 384 HETD complémentaires, accordées à titre exceptionnel par le président, sur demande argumentée et après avis du directeur ou de la directrice de la composante.

**Le présent référentiel est réparti en 5 groupes :**

- Groupe 1 : le numérique
- Groupe 2 : la Formation Continue et par Apprentissage (FCA)
- Groupe 3 : la pédagogie
- Groupe 4 : la recherche
- Groupe 5 : la gouvernance

## ----- **GRUPE 1 : LE NUMÉRIQUE** -----

### **ACTIVITÉS EN LIEN AVEC L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE ET AUX USAGES DU NUMÉRIQUE**

Les reconnaissances de ces activités n'auront lieu que dans le cadre des attributions de projet du Bonus Qualité Enseignement (BQE).

**RT1\_1 : Cours original au format pdf ou scénarisé**

Comptabilisation d'un texte sur la base d'un nombre de signes :

Un texte de 2 500 signes sera valorisé 0.5 HETD (cf. annexe 1 pour la comptabilisation des équations, tableaux, schémas et animations).

Seuls les textes originaux rédigés seront comptabilisés.

**RT1\_2 : Animation de plateforme**

1 heure d'animation de plateforme sera valorisée 0.5 HETD.

**RT1\_3 : Création d'activité (QCM, Glossaire, atelier...)**

1 activité sera valorisée 1 HETD.

**RT1\_4 : Cours vidéo**

1 heure de cours vidéo sera valorisée 1 HETD

**RT1\_5 : Classe virtuelle**

1 heure de classe virtuelle sera valorisée 1 HETD

**RT1\_6 : Formation des tuteurs BQE / ARE**

1 heure de formation sera valorisée 1 HETD

**RT1\_7 : Coordination de projet transversal BQE / ARE**

1 heure de coordination sera valorisée 1 HETD

## ----- **GRUPE 2 : LA FORMATION CONTINUE ET PAR APPRENTISSAGE** -----

Ces activités sont financées par la Formation Continue et l'Alternance et répondent aux engagements de l'établissement afin de respecter les dispositions légales (certification qualité

[www.univ-rouen.fr](http://www.univ-rouen.fr)

FCU) du cadre de la formation professionnelle. Chaque année, les heures déclarées au titre de la FTLV seront présentées à la commission FTLV.

## ACTIVITÉS EN LIEN AVEC LA FORMATION CONTINUE ET L'ALTERNANCE

### RT2\_1 : Responsabilité pédagogique d'un diplôme national en apprentissage ou en alternance

Description des missions en [annexe 2](#).

Attribution en fonction du nombre de contrats :

- Diplôme national à public mixte (FI + FC) : 24 HETD + 1 HETD / contrat (maximum 42h)
- Diplôme national 100 % FC ou apprentissage :
  - 24 HETD si moins de 10 contrats
  - 30 HETD de 10 à 14 contrats
  - 36 HETD si 15 à 20 contrats
  - 42 HETD si plus de 20 contrats

### RT2\_2 : Tutorat de stage d'un alternant sous contrat (contrat pro + apprentis)

- Effectuer la première visite en entreprise dans les DEUX MOIS suivant le début de la formation
- Participer, en début d'année, à la réunion des tuteurs d'entreprise
- Rencontrer plusieurs fois dans l'année, simultanément l'alternant et le tuteur d'entreprise et assurer un suivi régulier par des entretiens téléphoniques et/ou des e-mails,
- Accompagner l'alternant, tout au long de l'année, jusqu'à la soutenance
- Vérifier la bonne tenue du livret de l'alternant,
- Assurer un rôle de médiateur quand des difficultés interviennent avec l'alternant et/ou l'entreprise et informer le CFC A,
- Évaluer le rapport de stage
- Participer au jury de soutenance
- Retourner après chaque visite en entreprise, au plus tard dans les 15 jours suivant la visite, la fiche détachable intitulée « fiche visite » au CFC A de l'université de Rouen Normandie

Ce suivi peut être également mis en place dans le cadre de formations spécifiques, sous réserve de validation par le CFC A et de financement dans le cadre de l'action de FC.

Activité valorisée par une équivalence horaire d'un maximum de 7 HETD sur justificatif de 2 visites en entreprise.

### RT2\_3 : Accompagnement d'un candidat VAE

- Présenter la formation, ses objectifs, son contenu, les compétences visées, ....
- Accompagner le candidat au fur et à mesure de la rédaction du dossier (9 h d'accompagnement) : au moins deux entretiens présentiels + accompagnement à distance
- Assister au jury (sans voix délibérative)
- Fournir au CFC A les feuilles d'émargement des réunions réalisées en présentiel

Activité valorisée par une équivalence horaire de 3 HETD sur justificatif de suivi à produire.

### RT2\_4 : Expertise jury de VAE

- Analyser le dossier de VAE
- Réaliser un entretien individuel avec le candidat
- Donner un avis motivé sur la validation partielle ou complète du diplôme (rapport écrit)
- Proposer des formations complémentaires en cas de proposition de validation partielle
- Participer au jury et à la délibération

Activité valorisée par une équivalence horaire de 3 HETD sur justificatif.

### **RT2\_5 : Tutorat de stage d'un étudiant inscrits sous le régime de la FC financée**

Activité valorisée par une équivalence selon le même principe que l'activité RT3\_10

### **RT2\_6 : Tutorat de projet tutoré étudiants inscrit sous un régime lié à la FCA**

Activité valorisée selon le même principe que l'activité RT3.11

### **RT2\_7 : Responsable pédagogique d'un Diplôme d'Université en Formation Continue**

Assurer la mise en œuvre pédagogique d'un DU (ou DIU) selon le cahier des charges établi avec le CFCFA. *En relation avec le CFCFA :*

#### **Ingénierie de formation :**

- Créer un contenu de formation répondant aux attentes et besoins des professionnels et dans le respect de la législation de la formation professionnelle
- Respecter la procédure de création d'un DU/DIU votée en CA

#### **Mise en œuvre de la formation :**

- Rechercher les intervenants et en établir la liste
- Communiquer la liste des intervenants au service qui gère la formation
- Réaliser un emploi du temps conforme à la législation du travail (35 h / semaine)
- Mettre en place un système de fiabilisation des émargements / Valider les feuilles d'émargement avant transmission
- S'assurer que la saisie des notes a bien été réalisée
- Planifier les soutenances ou validations
- Respecter les engagements de l'établissement afin de respecter les dispositions légales (critères qualité) du cadre de la formation professionnelle

#### **Évaluation et évolution de l'action de formation :**

- Prendre en compte les remarques et avis remontés par les stagiaires
- Dans le respect de la procédure votée en CA, soumettre les modifications de maquette à la CFVU

#### **Communication externe :**

- En lien avec le chargé de communication du CFCFA, contribuer à la réalisation des documents et à leur diffusion

#### **Recrutement :**

- Sélectionner les candidats
- Motiver les avis de refus
- Identifier et gérer les Validations des Acquis Professionnels
- Positionner les stagiaires à l'entrée en formation et le cas échéant adapter le parcours de formation à leurs prérequis

#### **Communication avec le service FCA :**

- Faire régulièrement le point avec le conseiller de la FCA et s'engager à répondre aux demandes dans les meilleurs délais
  - Transmettre :
    - o l'emploi du temps de la formation
    - o les dossiers des candidats admis relevant de la Formation Continue
    - o chaque semaine les feuilles d'émargements validées
  - Informer le service FCA de :
    - o toute modification de calendrier ou d'emploi du temps
    - o toute modification de maquette
    - o toute démission ou absence prolongée
  - Communiquer au service FCA les PV de jurys
- Activité valorisée par une équivalence horaire d'un maximum de 12 HETD (*non applicable aux enseignants chercheurs praticiens hospitaliers*)

## RT2\_8 : Responsable d'une action de formation continue qualifiante

Assurer la mise en œuvre pédagogique d'une action de formation selon le cahier des charges établi avec le CFCA :

### Ingénierie de formation :

- Créer un contenu de formation répondant aux attentes et besoins des professionnels et dans le respect de la législation de la formation professionnelle

### Mise en œuvre de la formation :

- Rechercher les intervenants et en établir la liste
- Communiquer la liste des intervenants au service qui gère la formation
- Réaliser un emploi du temps conforme à la législation du travail (35 h / semaine)
- Mettre en place un système de fiabilisation des émargements / Valider les feuilles d'émargement avant transmission
- S'assurer que la saisie des notes a bien été réalisée
- Planifier les soutenances ou validations
- Respecter les engagements de l'établissement afin de respecter les dispositions légales (critères qualité) du cadre de la formation professionnelle

### Évaluation et évolution de l'action de formation :

- Dans le respect de la procédure votée en CA, soumettre les modifications de maquette à la CFVU

### Communication externe :

- En lien avec le chargé de communication du CFCA, contribuer à la réalisation des documents et à leur diffusion

### Recrutement (le cas échéant) :

- Sélectionner les candidats
- Motiver les avis de refus
- Identifier et gérer les Validations des Acquis Professionnels

### Communication avec le service FCA :

- Faire régulièrement le point avec le conseiller de la FCA et s'engager à répondre aux demandes dans les meilleurs délais
- Transmettre :
  - o l'emploi du temps de la formation
  - o les dossiers des candidats admis relevant de la Formation Continue
  - o chaque semaine les feuilles d'émargements validées
- Informer le service FCA de :
  - o toute modification de calendrier ou d'emploi du temps
  - o toute modification de maquette
  - o toute démission ou absence prolongée
- Communiquer au service FCA les PV de jurys

Activité valorisée par une équivalence de 6 à 42 HETD (maximum 3 % du chiffre d'affaires effectif de l'action de formation).

## RT2\_9 : Ingénierie de formation continue

Concevoir un nouveau dispositif de formation répondant à des besoins avérés et finançables dans le cadre de la formation continue (réponse à appels d'offres OPCA, région, demandes d'entreprises, etc.), en lien avec le CFCA.

- Analyser les besoins
- Élaborer une réponse pédagogique : objectifs de la formation, ingénierie de formation (contenu, modalités pédagogiques) pré-requis, mode d'évaluations, etc.
- Sélectionner l'équipe pédagogique, gérer le planning
- Respecter les engagements de l'établissement afin de respecter les dispositions légales (critères qualité) du cadre de la formation professionnelle

Activité valorisée par une équivalence horaire de 6 à 12 HETD (maximum 1 % du chiffre d'affaires prévisionnel de l'action de formation).

Mode d'attribution : sur demande argumentée au directeur du CFC A et au VP en charge de la FC.

### RT2\_10 : Enseignant – Chercheur FTLV

Dans le cadre de sa politique de développement de la FTLV, l'URN recrute désormais des enseignants chercheurs ayant pour mission de développer une offre de formation adossée à l'expertise de leurs laboratoires et répondant aux besoins du monde socio-économique. Pour pouvoir se consacrer à cette mission, ces enseignants bénéficient d'une décharge d'enseignement lors des deux années suivant leur recrutement (non cumulable avec des heures complémentaires).

Missions attendues en lien avec le CFC A :

- Se former régulièrement aux spécificités de la FTLV
- Identifier les besoins du monde socio-économique et les partenariats possibles
- Diffuser la culture de la FTLV au sein de leur laboratoire et/ou de leur campus et/ou de leur composante
- Développer une offre de formation qualifiante et/ou diplômante répondant au besoin et finançable
- Faire évoluer l'offre de formation
- Respecter les engagements de l'établissement afin de respecter les dispositions légales (critères qualité) du cadre de la formation professionnelle
- Rédiger un rapport d'activité annuel

Objectifs attendus :

- augmentation du chiffre d'affaires de la FC, du nombre de formations ouvertes à la FC et du nombre de stagiaires formés
- renforcement des partenariats avec le monde socio-économique et culturel.

Activité valorisée par une équivalence horaire de 64 HETD directement dans le service.

## GROUPE 3 : LA PÉDAGOGIE

Les activités de ce groupe seront valorisées dans la limite des enveloppes allouées aux composantes par la CFVU.

Dans la limite de cette enveloppe, la valorisation de ces activités relèvera de la décision de la composante. Les forfaits des activités RT3\_1, RT3\_2 et RT3\_3 devront être proposés par le conseil de composante.

Les équivalences horaires au titre des activités reconnues dans le référentiel de l'établissement ne pourront être saisies dans les services réalisés des enseignants qu'après validation par la CFVU **en formation restreinte**.

### ACTIVITÉS EN LIEN AVEC LA RESPONSABILITÉ PÉDAGOGIQUE

#### RT3\_1 : Responsabilité de département ou équivalent (responsable de section 01 à 05)

Le/la responsable sera chargé.e notamment de :

- Coordonner l'offre de formation des différents parcours et mentions,
- Coordonner l'activité de l'ensemble des enseignants titulaires et vacataires rattachés au département ou à la section,
- Réunir et animer le conseil de département au moins une fois par trimestre
- Assurer le lien avec les services de la composante,
- Représenter le département au conseil de gestion de la composante,
- Favoriser le dialogue avec les étudiants et, le cas échéant, avec leurs représentants,

Forfait décidé par la composante.

### **RT3\_2 : Responsabilité pédagogique dans une mention : mention, parcours, année, option DUT, coordination des stages, coordination des vacataires > à 10**

Le/la responsable pédagogique d'une mention a pour mission de :

- Coordonner la mise en œuvre de la mention (enseignements et modalités de contrôle des connaissances, jurys, commissions diverses)
- Animer l'équipe pédagogique
- Constituer le conseil de perfectionnement et en assurer la présidence
- Assurer le lien avec les services (DEPE, scolarité, ...)
- Assurer le lien avec les étudiants
- S'assurer qu'un dispositif d'évaluation des enseignements est mis en place au niveau de la mention
- Pour les mentions de licence s'assurer que la communication auprès des lycéens est mise en place pour une orientation active

Forfait décidé par la composante (minimum de 8 HETD pour les responsables d'année si coordination de directeurs d'études).

### **RT3\_21 : Responsabilité pédagogique des cursus science politique**

Le/la responsable pédagogique a pour mission de coordonner :

- les classes préparatoires aux IEP (les enseignements avec les différentes composantes concernées et les deux lycées partenaires de cette formation).
- Les parcours science politique des licences d'Histoire, Géographie, Humanités, Lettres, Philosophie, Sociologie et Droit

Activité valorisée par une équivalence horaire de 48 HETD pour cette activité.

### **RT3\_24 : Directeur d'Etudes**

Le directeur d'études a pour mission de :

- Assurer le suivi des publics concernés par un contrat pédagogique différencié : étudiants identifiés sur les dispositifs « oui si », étudiants pressentis pour un cursus accéléré, étudiants avec profil particulier (RSE, handicap, haut niveau...), stagiaires de la FC, et effectuer la gestion des contrats de réussite.
- Coordonner et animer des dispositifs d'accompagnement « oui si » adaptés à l'hétérogénéité des publics.
- Au sein du conseil de perfectionnement, participer à l'évaluation des actions de formation mises en œuvre pour ces publics.

Activité valorisée par une équivalence horaire de 0,5 HETD par étudiant pour cette activité, dans la limite de 30 étudiants.

## **ACTIVITES EN LIEN AVEC LES MISSIONS TRANSVERSALES AU SEIN D'UNE COMPOSANTE**

Pour les RT3-4 à RT3-9 (excepté le RT3-82), ainsi que les RT3-25 à RT3-28, un bilan sera transmis à l'issue de l'année universitaire à la direction de la composante et à la présidence.

### **RT3\_3 : Responsabilités au titre de l'organisation des stages d'année**

Le/la responsable au titre de l'organisation des stages d'année a pour mission de :

- Accompagner des étudiants à la recherche de stage (diffusion d'offres, de liste d'entreprises ou d'organismes d'accueil, ...)
- Veiller à ce qu'il n'y ait pas de discrimination (en lien avec le Bureau de l'Accompagnement et de l'Insertion Professionnelle)
- Valider des sujets de stage (contenu, lieux...), notamment leur lien effectif avec les objectifs de formation et les compétences recherchées.

Forfait décidé par la composante.

### RT3\_4 : Mission Handicap pour les étudiants

Le/la référent.e handicap assure un travail de proximité dans l'inclusion des étudiants handicapés au sein de l'université. Il/elle respecte strictement les clauses de confidentialité.

Le binôme enseignant et personnel administratif, un par composante, agit pour les étudiants de manière coordonnée avec la mission handicap, la médecine préventive, la DEPE. Il/elle a pour mission de :

- Répondre aux demandes d'information de l'étudiant en situation de handicap avant de l'adresser à la mission handicap et orienter les agents en situation de handicap qui le sollicitent vers le correspondant handicap du personnel
- Recevoir, s'ils le souhaitent, les étudiants déjà venus à la mission et à la médecine préventive afin d'envisager au mieux avec eux les mesures de compensation.
- Faire le lien avec les équipes pédagogiques, les scolarités et les secrétariats.
- Veiller au bon déroulement des examens aménagés, gérer le recrutement et la rémunération des secrétaires d'examen listés par la DEPE en début d'année.
- Participer à l'information des étudiants en appui à la mission handicap lors des réunions de rentrée et à l'animation des actions de sensibilisation dans la composante (semaine annuelle du handicap).
- Assurer le suivi de la politique handicap de l'université dans les comités licence et master de la composante.
- Informer la mission des besoins en accessibilité des locaux, en matériel spécifique d'aide aux étudiants et orienter les agents en situation de handicap qui le sollicitent vers le correspondant handicap du personnel
- Suivre les modules de formation sur le handicap
- Participer aux réunions semestrielles de l'équipe plurielle.
- Faire chaque année un bilan d'activité.

Activité valorisée par une équivalence horaire d'un maximum de 12 HETD

### RT3\_5 : Mission PIX

Le/la correspondant.e PIX a pour mission de :

- Faire la promotion de la certification PIX au sein de sa composante
- Organiser la ou les campagne(s) d'inscription administrative
- S'assurer du bon déroulement de la formation au sein de chaque département
- Recruter les étudiants tuteurs et enseignants vacataires ou contractuels
- Organiser les cours de présentiel enrichi ou de distanciel sur UniversiTICE
- Participer aux réunions de coordination
- Être le relais d'informations auprès des étudiants, du directeur et des directeurs de département de sa composante
- Répercuter auprès des enseignants, les directives fixées en réunion de coordination
- Faire chaque année un bilan d'activité.

Activité valorisée par une équivalence horaire d'un maximum de 12 HETD

### RT3\_6 : Mission CLES

Le correspondant CLES doit faire la promotion de cette certification au sein de sa composante, par les actions suivantes :

- En début d'année, intervenir dans des classes (lors de l'accueil des étudiants) pour les informer de la nécessité de valider une certification dans leurs différents parcours universitaires (Certification indispensable pour leur poursuite d'études ou pour leurs demandes de stages à l'étranger).
- Veiller à l'affichage des dates des épreuves CLES sur les panneaux.
- Participer au jury CLES. Cette action peut prendre différentes formes : correction de copies / interaction orale / participation aux délibérations
- Répondre aux questions posées par les collègues ou par les étudiants.
- Faire chaque année un bilan d'activité.

Le correspondant se situe à l'interface entre le chargé de mission, le secrétariat du SAPHIRE, et les responsables de filières ou de formations qui veulent connaître les dates des épreuves du CLES avant de placer un Contrôle Continu, un examen ou un TP obligatoire.

Activité valorisée par une équivalence horaire d'un maximum de 12 HETD.

### **RT3\_7 : Mission transformations pédagogiques et usages du numérique**

Le correspondant transformations pédagogiques et usages du numérique a pour mission, en coordination avec le vice-président en charge du numérique, le SAPHIRE et le relais TICE de sa composante de :

- Encourager la mise en œuvre des transformations pédagogiques et les usages du numérique au sein de sa communauté (relais d'informations, mini-formations, ateliers thématiques, orientation des enseignants vers les services d'appui...).
- Contribuer à la réflexion concernant la place du numérique au sein des formations (enseignements présentiels, hybrides ou à distance).
- Participer aux opérations de l'établissement sur les transformations pédagogiques et numériques : réunions d'échange, évaluation des projets de dispositifs Accompagnement et Réussite des Étudiants (ARE) ou Bonus Qualité Enseignement, journées sur les transformations pédagogiques et numériques....
- Assurer une veille et entretenir un lien avec les organes et initiatives nationales liés au numérique pédagogique (universités numériques thématiques, canal U, FUN-Mooc, concertations et appels à projets) dans lesquels sa composante est impliquée.
- Faire chaque année un bilan d'activité adressé au directeur de la composante et au vice-président en charge du numérique.

Activité valorisée par une équivalence horaire d'un maximum de 36 HETD.

En tenant compte également des projets et des réalisations, la grille suivante peut servir de base pour déterminer le montant du référentiel attribué :

Effectif de la composante < 500 étudiants : 12 HETD

Effectif de la composante compris entre 500 et 1000 étudiants : 18 HETD

Effectif de la composante compris entre 1000 et 2000 étudiants : 24 HETD

Effectif de la composante > 2000 étudiants : 36 HETD

### **RT3\_81 : Référent Relations Internationales de composante**

Le référent RI de composante décline la stratégie internationale de l'établissement au niveau de sa composante. Il coordonne les différentes personnes impliquées (relais RI de département, responsables pédagogiques, ...) et est l'interlocuteur du VP RI et de la direction de la Direction des Relations Internationales et de la Coopération. Il participe activement aux travaux de la Commission des Relations Internationales et de la Coopération, de certains groupes de travail. Il s'investit notamment dans l'internationalisation de l'offre de formation, dans la recherche des interactions formations recherche au sein de l'alliance Ingenium, en lien avec les chargés de mission de la présidence, dans la réussite et l'accueil des étudiants étrangers. Il peut déposer ou accompagner des dossiers (ARE, BQRI, ...) au titre de sa composante ou d'une partie de sa composante, participe à l'accueil de délégation étrangères, ...

Un référent RI peut également être correspondant RI dans certaines composantes.

Activité valorisée par une équivalence horaire de 12 HETD

### **RT3\_82 : Correspondant Relations Internationales de département ou composante**

Le correspondant RI de département ou composante est en charge de la mobilité entrante et sortante au sein de son département ou composante. Il est identifié par les étudiants comme personne ressource, et est l'interlocuteur de la DRIC pour toutes les questions liées à la mobilité. Il a aussi une activité de

promotion, de conseil, de validation, de relais d'information. Il participe aux réunions d'informations de la DRIC. Il/elle assure un travail de liaison dans sa composante.

Plus particulièrement, en ce qui concerne les « étudiants entrants », il/elle a pour mission de :

- Organiser l'accueil dans les composantes ;
- Conseiller et valider le contrat pédagogique ;
- Accompagner les étudiants.

Pour les « étudiants sortants », il/elle a pour mission de :

- Promouvoir les programmes d'échange ;
- Conseiller sur les différentes destinations ;
- Sélectionner les candidats au départ ;
- Être le référent pédagogique pour la mobilité ;
- Assurer la transcription des notes et la reconnaissance académique de la période de mobilité.

Pour les « personnels entrants », il/elle a pour mission de :

- Accueillir et organiser la mobilité des personnels entrants dans sa composante.

Pour les « personnels sortants », il/elle a pour mission de :

- Relayer toute information liée à la mobilité des personnels.

Activité valorisée par une équivalence horaire comprise entre 12 HETD et 24 HETD en fonction du nombre d'étudiants et d'enseignants en mobilité entrante et sortante d'études et assistants de langues de l'année précédente :

- de 1 à 50 étudiant.e.s : 12 HETD
- de 51 à 100 étudiant.e.s : 18 HETD
- plus de 100 étudiant.e.s : 24 HETD

~~Le/la correspondant.e Relations Internationales coordonne la mobilité entrante et sortante des étudiants et des personnels vers les institutions partenaires d'une composante en collaboration avec la Direction des Relations Internationales et de la Coopération (DRIC).~~

~~Il/elle assure un travail de liaison dans sa composante et est identifié.e par les étudiant.e.s comme personne ressource pour renseigner, conseiller, répondre aux questions in situ des étudiant.e.s en mobilité ou en recherche de mobilité.~~

~~Plus particulièrement, en ce qui concerne les « étudiants entrants », il/elle a pour mission de :~~

- ~~— Organiser l'accueil dans les composantes~~
- ~~— Conseiller et valider le contrat pédagogique~~
- ~~— Accompagner les étudiants~~

~~Pour les « étudiants sortants », il/elle a pour mission de :~~

- ~~— Promouvoir les programmes d'échange~~
- ~~— Conseiller sur les différentes destinations~~
- ~~— Sélectionner les candidats au départ~~
- ~~— Être le référent pédagogique pour la mobilité~~
- ~~— Assurer la transcription des notes et la reconnaissance académique de la période de mobilité~~

~~Pour les « personnels entrants », il/elle a pour mission de :~~

- ~~— Accueillir et organiser la mobilité des personnels entrants dans sa composante~~

~~Pour les « personnels sortants », il/elle a pour mission de :~~

- ~~— Relayer toute information liée à la mobilité des personnels~~

~~Pour les conventions, il/elle a pour mission de :~~

- ~~— Contacter les universités partenaires~~
- ~~— Entretenir des relations avec les universités homologues~~
- ~~— Rechercher activement de nouveaux partenariats en cas de besoin~~
- ~~— Faire chaque année un bilan d'activité~~

~~Activité valorisée par une équivalence horaire comprise entre 6 HETD et 36 HETD en fonction du nombre d'étudiants et d'enseignants en mobilité entrante et sortante d'études et assistant de langues de l'année précédente :~~

- ~~• moins de 10 étudiant.e.s : 6 HETD~~

- ~~de 10 à 30 étudiant.e.s : 12 HETD~~
- ~~de 31 à 50 étudiant.e.s : 18 HETD~~
- ~~de 51 à 100 étudiant.e.s : 24 HETD~~
- ~~plus de 100 étudiant.e.s : 36 HETD~~

### RT3\_9 : Mission FCA

Le/la correspondant.e FTLV travaille en relation avec la direction de la composante et la direction de la FCA, il/elle a pour mission de :

- Contribuer à la mise en œuvre de la politique de l'établissement dans la composante
- Être force de proposition sur les améliorations à apporter à l'offre actuelle
- Participer aux réflexions sur les axes de développement de la FCA
- En relation avec le conseiller formation continue, accompagner les enseignants de la composante dans leurs projets
- S'informer et se former sur les dispositifs
- Informer les enseignants sur l'offre et ses spécificités
- Assurer le lien entre la direction de la composante, le responsable pédagogique et le CFC pour la constitution des jurys de VAE
- En lien avec le responsable Qualité du CFC, accompagner les enseignants dans l'appropriation des règles et critères Qualité

Activité valorisée par une équivalence horaire d'un maximum de 18 HETD prises en charge par la formation continue après transmission d'un bilan d'activité annuel à la direction du CFC.

### RT3\_20 : Mission Bac-3/ Bac+3

Les correspondant.e.s sont au nombre de 5, en lien avec les champs de formation : CBS, HCS, MENE et les deux IUT.

Le/la correspondant.e a pour mission de :

- Soutenir les activités initiées par le chargé de mission,
- Relayer auprès des enseignants, les demandes de présentation de formations dans les lycées,
- Relayer auprès des enseignants les demandes de représentation de filière pour les forums et les salons,
- Coordonner la présentation des différentes formations dans les lycées,
- Coordonner la participation aux forums post-bac et salon de l'étudiant pour représenter leur champ
- Relayer les demandes de cours disponibles dans leur champ pour la semaine "campus ouvert".
- Faire chaque année un bilan d'activité.

Activité valorisée par une équivalence horaire de 12 HETD.

### RT3\_22 : Assistant de prévention

L'assistant de prévention a pour mission de :

- Assister et conseiller le directeur de la composante dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail.
- Participer aux travaux de la formation spécialisée CHSCT de l'Université et de la section locale HSCT de la composante
- Contribuer à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels et à leur bonne application.
- Proposer des mesures pratiques et opérationnelles propres à améliorer la prévention des risques professionnels en s'appuyant sur les rapports des inspecteurs chargés de l'hygiène et de la sécurité et/ou du médecin du travail.
- Rechercher des solutions pratiques en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail (analyse des causes des accidents de service et de travail, sensibilisation et formation des personnels...)
- Participer à l'établissement de la fiche d'exposition aux risques professionnels et à sa mise à jour périodique par le médecin du travail.
- Contribuer à la démarche ainsi qu'à l'élaboration du document unique.

Activité valorisée par une équivalence horaire de **8 12** HETD maximum

### **RT3\_23 : Participation aux forums organisés par les structures académiques à Rouen, Dieppe et Evreux (1 enseignant par formation)**

Dans le cadre du continuum de formation de l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur.

Activité valorisée par une équivalence horaire de 1,5 HETD maximum pour une journée de formation.

### **RT3\_25 : Référent de la Salle des sciences**

La Salle des Sciences est un lieu où les personnels de l'université de Rouen Normandie font découvrir les sciences à l'aide d'expériences adaptées au public accueilli (élèves du primaire).

Le référent de cette salle a pour mission :

- De rédiger et faire parvenir l'appel à projets auprès de l'ensemble des écoles de l'académie ;
- De sélectionner les classes de primaire qui viennent visiter la salle ;
- De gérer tout au long de l'année le planning de la salle des sciences pour ces visites ;
- D'organisation chacune des visites.

Activité valorisée par une équivalence horaire de 12 HETD maximum.

### **RT3\_26 : Parrainage 1 chercheur - 1 enseignant - 1 classe**

Cette activité correspond à la mise en place d'un programme avec la classe d'un établissement secondaire (principalement un lycée), la visite de cette classe au sein de l'université, des échanges avec la classe au cours de l'année, et une restitution par la classe à l'université en fin d'année scolaire.

Activité valorisée par une équivalence horaire de 10 HETD maximum.

### **RT3\_27 : Cordées de la réussite**

Coordination et accompagnement des actions dans le cadre des projets cordées de la réussite avec les établissements primaires et secondaires.

Activité valorisée par une équivalence horaire de 24 HETD maximum en fonction des heures acquises sur les projets « cordées ».

### **RT3\_28 : Accompagnement à des fins de compétition universitaire**

Les intervenants au SUAPS (pouvant émaner des différentes composantes de l'université de Rouen Normandie) encadrent des sportifs et des équipes dans les championnats universitaires de la FFSU (Fédération Française du Sport Universitaire). Cela rentre dans le cadre des missions du SUAPS (Décret n° 2018-792 du 13 septembre 2018 relatif aux services communs universitaires).

Cette mission d'accompagnement comprend les activités suivantes :

- L'encadrement des sportifs pendant la rencontre sportive ;
- La gestion des inscriptions et l'accompagnement des étudiants dans les démarches d'adhésion à la FFSU ;
- L'organisation logistique des déplacements à l'extérieur ou l'accueil des délégations adverses sur les campus (gestion des transports, des hébergements et de la restauration le cas échéant ; et des espaces de compétition) ;
- La recherche/gestion des arbitres et juges nécessaires au bon déroulement ;
- L'animation de la vie associative autour des matches, tournois et compétition ;
- L'information des scolarités et des enseignants sur les sportifs en déplacement ; l'aide à la réorganisation des emplois du temps lorsque cela est possible et nécessaire ;
- L'encadrement et la surveillance d'examens pendant ou après le déplacement quand cela est nécessaire ;

- La transmission des résultats (écrits et photos) à la communauté universitaire via la direction de la communication de l'université.

Selon le niveau de compétition, cette mission est valorisée par une équivalence horaire présentée dans le tableau ci-dessous.

Niveau de compétition	Equivalence horaire par journée de compétition
Compétition académique (régionale)	2h
Compétition conférence (inter-académique)	4h
Finale Nationale	4h
Championnat international	4h

Cette mission est donc valorisée par une équivalence horaire de 2 HETD à 4 HETD dans une limite annuelle de 30h pour l'ensemble des compétitions au niveau national et 40h quand cela inclut les championnats internationaux.

## ACTIVITES EN LIEN AVEC L'ENCADREMENT INDIVIDUEL

### RT3\_10 : Encadrement de stage

Activité valorisée par une équivalence horaire de :

- 1 HETD **maximum** pour un stage de 1 à 4 ECTS (au moins 2 appels + rapport + soutenance)
- 2 HETD **maximum** pour un stage de 5 à 13 ECTS (un appel + une visite si possible + rapport + soutenance)
- 3 HETD **maximum** pour un stage de plus de 13 ECTS (visite + rapport + soutenance)
- 4 HETD **maximum** pour les stages **INSPE** de master 2 MEEF alternant (validation CA du 18/11/2014)

La reconnaissance de cette activité n'est pas cumulable avec l'activité RT3\_12 pour un même étudiant.

### RT3\_11 : Projets tutorés

Activité valorisée par une équivalence horaire d'un maximum de 1 HETD/étudiant/an pour un projet tutoré.

### RT3\_12 : Encadrement de mémoires de master et participation à la soutenance (UE mémoire dans les maquettes).

En cas de stage pratique, l'encadrement de mémoire de master est prévu dans le cadre du RT3.10.

Activité valorisée par une équivalence horaire d'un maximum de 2 HETD

La reconnaissance de cette activité n'est pas cumulable avec l'activité RT3\_10 pour un même étudiant.

### RT3\_13 : Thèse d'exercice en pharmacie

Activité valorisée par une équivalence horaire d'un maximum de 2 HETD

## ENSEIGNEMENT A DISTANCE

Pour l'enseignement à distance (**RT3\_14 à 19**), la prise en compte des heures de référentiel ETD, selon le barème ci-dessous, se fera **dans la limite des heures prévues dans les maquettes** qui correspondent à l'enseignement concerné.

### RT3\_14 : Cours original au format pdf ou scénarisé

Comptabilisation d'un texte sur la base d'un nombre de signes :

un texte de 2 500 signes sera valorisé 0,5 HETD (cf. annexe 1 pour la prise en compte des équations, tableaux, schémas et animations)

Seuls les textes originaux rédigés seront comptabilisés.

#### **RT3\_15 : Animation de plateforme (chat, forum...)**

1 heure d'animation de plateforme sera valorisée 0,5 HETD.

#### **RT3\_16 : Classe virtuelle**

1 heure de classe virtuelle ou TD en ligne sera valorisée 1 HETD.

#### **RT3\_17 : Cours vidéo simple**

1 heure de cours vidéo sera valorisée 1 HETD.

#### **RT3\_18 : Cours vidéo enrichi d'un diaporama**

1 heure de cours sera valorisée 1,5 HETD.

#### **RT3\_19 : Activité sur plateforme (quiz auto-corrigé de 20 questions, glossaire de 20 termes...)**

1 exercice ou 1 activité sera valorisé 1 HETD.

Charte de l'enseignement à distance approuvée par la CFVU du 21/10/2016, cf annexe.

#### **RT3\_20 : Mission Bac-3/ Bac+3**

Voir page 14

#### **RT3\_21 : Responsabilité pédagogique des cursus science politique**

Voir page 10

#### **RT3\_22 : Assistant de prévention**

Voir page 14

## **GROUPE 4 : LA RECHERCHE**

### **ACTIVITES EN LIEN AVEC LA RESPONSABILITE D'UNE STRUCTURE DE RECHERCHE**

#### **RT4\_1 : Direction de laboratoire**

Prise en compte de tous les personnels quand le laboratoire est inter-établissements.

Si le directeur n'est pas personnel de l'URN, le directeur adjoint peut bénéficier de l'équivalence horaire.

Décision du CA du 21/05/2013, cf tableau en annexe.

#### **RT4\_2 : Direction d'une école doctorale**

36 HETD si ≤200 doctorants inscrits à l'URN

48 HETD si >200 doctorants inscrits à l'URN

Si le directeur n'est pas personnel de l'URN, le directeur adjoint peut bénéficier de l'équivalence horaire.

#### **RT4\_3 : Direction de l'IRIHS, de l'IRIB, du CEROUEN**

Activité valorisée par une équivalence horaire de 48 HETD.

**RT4\_6 : Direction Fédération SCALE**

Activité valorisée par une équivalence horaire de 24 HETD.

**RT4\_7 : Direction IREM**

Activité valorisée par une équivalence horaire de 12 HETD.

**ACTIVITES EN LIEN AVEC LES ACTIONS DE SOUTIEN A LA RECHERCHE****RT4\_5 : Soutien à la recherche des enseignants chercheurs suite à congé de maternité ou d'adoption**

Activité valorisée par une équivalence horaire de 24 HETD à faire valoir l'année universitaire du congé de maternité ou d'adoption ou l'année universitaire suivante, incompatible avec une rémunération en heures complémentaires et une activité extérieure.

**GROUPE 5 : LA GOUVERNANCE****ACTIVITES EN LIEN AVEC LA GOUVERNANCE DE L'ETABLISSEMENT****RT5\_1 : Vice-Présidence CA**

Loi ESR

Activité valorisée par une équivalence de la totalité du service (La valorisation de cette activité est incompatible avec une rémunération en heures complémentaires, sauf activités d'expertise nationale).

Prime issue de la décision du CA.

**RT5\_2 : Vice-Présidence**

Dispositions statutaires de l'université de Rouen Normandie adoptées par le CA du 09/12/2022.

Activité valorisée par une équivalence totale ou partielle du service selon la ou les mission(s) (La valorisation de cette activité est incompatible avec une rémunération en heures complémentaires, sauf activités d'expertise nationale).

Prime issue de la décision du CA.

**RT5\_3 : Direction d'UFR**

Prime issue de la décision du CA du 29/06/1999 (La valorisation de cette activité est incompatible avec une rémunération en heures complémentaires, sauf activités d'expertise nationale).

Activité valorisée par le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié par le décret n° 2014-997 du 2 septembre 2014

**RT5\_4 : Direction d'IUT**

Prime issue du décret n° 90-50 du 12 janvier 1990 modifié par le décret n° 2022-1602 du 21 décembre 2022.

Activité valorisée par le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié par le décret n° 2014-997 du 2 septembre 2014 (La valorisation de cette activité est incompatible avec une rémunération en heures complémentaires, sauf activités d'expertise nationale).

**RT5\_5 : Direction de l'INSPE**

Prime issue du décret 2020-1311 du 28 octobre 2020 relatif à l'indemnité de direction allouée aux directeurs des INSPE. Arrêté du 28 octobre 2020 fixant les taux de l'indemnité allouée aux directeurs des INSPE.

Activité valorisée par une équivalence issue du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié par le décret n° 2014-997 du 2 septembre 2014 (La valorisation de cette activité est incompatible avec une rémunération en heures complémentaires, sauf activités d'expertise nationale).

**RT5\_6 : Direction de l'ESITech**

Prime issue du décret n° 90-50 du 12 janvier 1990 modifié par le décret n° 2010-664 du 16 juin 2010  
Activité valorisée par le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié par le décret n° 2014-997 du 2 septembre 2014 (La valorisation de cette activité est incompatible avec une rémunération en heures complémentaires, sauf activités d'expertise nationale).

**RT5\_7 : Direction de l'IAE**

Prime issue de la décision du CA du 15/12/2023 cf. annexe 1 (La valorisation de cette activité est incompatible avec une rémunération en heures complémentaires, sauf activités d'expertise nationale).  
Activité valorisée par une équivalence horaire correspondant à un demi-service d'enseignement.

**RT5\_8 : Direction de l'IPAG**

Prime issue de la décision du CA du 15/12/2023 cf. annexe 1 (La valorisation de cette activité est incompatible avec une rémunération en heures complémentaires, sauf activités d'expertise nationale).  
Activité valorisée par une équivalence horaire correspondant à un tiers du service d'enseignement.

**RT5\_9 : Charge de mission, de projet, de campus**

Activité valorisée par une équivalence horaire allant jusqu'au tiers du service. Niveau proposé par le président et voté en CA plénier.  
Un bilan d'activité annuel sera réalisé.

**RT5\_10 : Direction de service commun**

Activité valorisée par une équivalence horaire correspondant à un tiers du service d'enseignement.

**RT5\_11 : Présidence des commissions Budget, Ressources et Statuts**

Articles 17-3,17-4 et 17-5 et des statuts de l'université.  
Activité valorisée par une équivalence horaire de 12 HETD.

**RT5\_12 : Direction adjointe de composante**

Attribution au niveau de l'établissement et non plus dans l'enveloppe des composantes.  
Le nombre de directeurs adjoints par composante dépend du nombre d'étudiants L et M (remontée SISE du 15 janvier de l'année universitaire précédente).  
De 150 à 500 étudiants : 1 directeur adjoint avec une reconnaissance en équivalence horaire d'un quart du service d'enseignement.  
De 501 à 3000 étudiants : 2 directeurs adjoints avec une reconnaissance en équivalence horaire d'un quart du service d'enseignement pour chacun  
Plus de 3000 étudiants : 3 directeurs adjoints avec une reconnaissance en équivalence horaire d'un quart du service d'enseignement pour chacun.

**RT5\_13 : Direction adjointe Formation de l'INSPE**

Activité valorisée par une équivalence horaire d'un demi-service d'enseignement

**RT5\_14 : Direction du SUAPS**

Activité valorisée par une équivalence horaire d'un demi-service d'enseignement

**RT5\_15 : Responsabilité SUAPS Evreux**

Activité valorisée par une équivalence horaire de 12 HETD pour un enseignant-chercheur ou 24 HETD pour un enseignant du second degré.

**RT5\_16 : Direction adjointe d'un service commun (SUAPS, ...),**

Activité valorisée par une équivalence horaire correspondant à un quart du service d'enseignement.

## ANNEXE 1

Tableau référentiel d'équivalences horaires de l'URN

## ANNEXE 2

### **RT2\_1 : Missions du responsable pédagogique d'un diplôme national en apprentissage ou en alternance**

#### **Recrutement :**

- Sélectionner les candidats
- Recevoir en entretien les candidats relevant de la formation continue (pré-positionnement) et proposer, le cas échéant, des aménagements de formation
- Motiver les avis de refus
- Accompagner, avec la FCA, les candidats à la recherche de contrats :
  - Présenter les objectifs de la formation et des terrains de missions en alternance
  - Mettre les candidats en relation avec les entreprises partenaires et les conseiller
  - Valider les missions, au fil de l'eau, auprès des entreprises d'accueil (entre mai et septembre)
  - Assurer le lien entre le candidat, la FCA et la scolarité tout au long du recrutement
- Identifier les différentes demandes relevant de la Formation Continue et identifier les différentes demandes relevant de la Validation des Acquis Professionnels
- Positionner les candidats à l'entrée en formation et le cas échéant adapter le parcours de formation à leurs prérequis.

#### **Mise en œuvre de la formation :**

- Rechercher les intervenants et en établir la liste
    - Transmettre à tous les intervenants les informations spécifiques à l'alternance
    - Communiquer la liste des intervenants au service qui gère la formation
  - Établir le calendrier de l'alternance
  - Réaliser un emploi du temps conforme à la législation du travail (35h / semaine)
  - Fiabiliser l'émargement (contrôle strict de l'assiduité des alternants et des enseignants par demi-journée) / Valider les feuilles d'émargement avant transmission
  - S'assurer que la saisie des notes a bien été réalisée
- 
- **Suivi des alternants et relations entreprises :**
  - Affecter les tuteurs pédagogiques pour le suivi des missions et/ou des projets.
  - Organiser en collaboration avec le CFCA une réunion des tuteurs d'entreprise
  - Informer les tuteurs pédagogiques de la procédure de suivi des alternants
  - S'assurer que les visites en entreprises ont bien été faites
  - Planifier les soutenances
  - Mettre à jour et faire évoluer le livret de l'alternant

**Evaluation et évolution de l'action de formation :**

- Tenir à jour les indicateurs de la formation : effectifs, taux de réussite, insertion professionnelle
- Mettre en place l'évaluation des enseignements et de la formation en s'assurant d'un taux de réponse significatif et prendre en compte les remarques et avis remontés par les stagiaires
- Réunir le conseil de perfectionnement au moins une fois par an
- Le cas échéant, mettre en œuvre les évolutions proposées par le conseil de perfectionnement
- Le cas échéant, soumettre les modifications de maquette à la CFVU
- Rédiger le dossier d'auto-évaluation de la formation à la fin du contrat quinquennal
- Rédiger le dossier d'accréditation de la formation pour le contrat quinquennal suivant

**Validation des acquis de l'Expérience :**

- Etudier la recevabilité des candidatures de VAE (étude d'un CV détaillé et entretien)
- Proposer un enseignant de la formation pour
  - accompagner les candidats inscrits en VAE
  - expertiser le dossier de VAE
- Proposer deux professionnels pour participer au jury
- Participer au jury de VAE

**Communication externe :**

- Valider et contribuer à la mise à jour :
  - des pages web de la formation
  - des supports de communication réalisés par la composante et par le service FCA
- Participer aux actions de communication à destination des candidats et des entreprises (forums, salons, JPO, ...)

**Communication avec le service FCA :**

- Faire régulièrement le point avec le conseiller de la FCA et s'engager à répondre aux demandes dans les meilleurs délais
- Transmettre
  - le calendrier d'alternance de la formation
  - les dossiers des candidats admis relevant de la Formation Continue
  - la liste des étudiants admis, après validation de la mission auprès de l'entreprise
  - chaque semaine les feuilles d'émargement validées
  - le compte-rendu du conseil de perfectionnement
- Informer le service FCA :
  - de la progression des contacts des alternants avec les entreprises (et inversement)
  - de toute difficulté liée au recrutement des candidats
  - de toute modification de calendrier ou d'emploi du temps
  - de toute démission ou absence prolongée
  - en cas de rupture de contrat
  - de toute modification de maquette
- Communiquer au service FCA les PV de jurys
- Respecter les engagements de l'établissement afin de respecter les dispositions légales (critères qualité) du cadre de la formation professionnelle.

## Référentiel d'équivalences horaires de l'URN modifié par le CA du 15 décembre 2023

Description des activités à prendre en compte	Modifié, Nouveau	Attribution conditionnée par d'autres critères que l'activité-même	Modalité de prise en compte	A titre indicatif, montant de la comptabilisation dans les services en heures effectives (base 1607 heures/an)	Equivalence horaire
---	------------------	--	-----------------------------	--	---------------------

ACTIVITES LIEES A L'INNOVATION PEDAGOGIQUE ET AUX USAGES DU NUMERIQUE								
GROUPE 1 : NUMERIQUE	RT_1	1	Cours original pdf ou scénarisé		Sur projet	Dans les Services	2,1h par page PDF pour 2500 signes de texte original	0,5 HETD par page PDF pour 2500 signes de texte original
	RT_1	2	Animation de plateforme (chat, forum...)		Sur projet	Dans les Services	2,1h pour 1H d'animation	0,5 HETD pour 1H d'animation
	RT_1	3	Création d'activité sur la plateforme (Quiz, Glossaire...)		Sur projet	Dans les Services	4,2h par activité	1 HETD pour 1 exercice ou activité sur plateforme
	RT_1	4	Cours vidéo simple		Sur projet	Dans les Services	4,2h pour 1H de cours vidéo	1 HETD pour 1H de cours vidéo
	RT_1	5	Classe virtuelle		Sur projet	Dans les Services	4,2h pour 1H de classe virtuelle	1 HETD pour 1H de classe virtuelle
	RT_1	6	Formation des tuteurs BQE / ARE		Sur projet	Dans les Services	4,2h pour 1H de formation	1 HETD pour 1H de formation
	RT_1	7	Coordination de projet transversal BQE / ARE		Sur projet	Dans les Services	4,2h pour 1H de coordination	1 HETD pour 1H de coordination

ACTIVITES EN LIEN AVEC LA FORMATION CONTINUE ET L'ALTERNANCE								
GROUPE 2 : FTLV	RT_2	1	Responsabilité pédagogique d'un diplôme national en apprentissage ou en alternance		Formation mixte Financé par le FCA	Dans les Services	100,4 + 4,2 heures par contrat	24 HETD + 1 heure par contrat (maxi 42h)
					Formation FC + Apprentissage + Contrat pro Financé par le FCA	Dans les Services	100,8 si moins de 6 contrats 126 de 6 à 9 contrats 151,2 de 10 à 18 contrats 176,4 si plus de 18 contrats	24 HETD si moins de 10 contrats 30 HETD si 10 à 14 contrats 36 HETD de 15 à 20 contrats 42 HETD si plus de 20 contrats
	RT_2	2	Tutorat de stage d'un alternant sous contrat (contrat pro + apprentis)		Financé par le CFA - Justificatif de 2 visites en ets	Dans les Services	29,3	7 HETD maximum sur justificatif
	RT_2	3	Accompagnement d'un candidat VAE		Financé par la FC - Justificatif de suivi à produire	Dans les Services	12,6	3 HETD
	RT_2	4	Expertise jury de VAE		Financé par la FC	Dans les Services	12,6	3 HETD sur justificatif
	RT_2	5	Tutorat de Stage d'un étudiant inscrit sous le régime de la FC financée		Financé par la FC	Dans les Services		idem RT-3-10
	RT_2	6	Tutorat de projet tutoré étudiants inscrit sous un régime lié à la FCA		Financé par la FC	Dans les Services		idem RT-3-11
	RT_2	7	Responsable pédagogique d'un Diplôme d'Université en Formation Continue		Financé par la FC	Dans les Services		12 HETD maximum
	RT_2	8	Responsable d'une action de formation continue qualifiante		Financé par la FC	Dans les Services	100,8 à 176,4	6 à 42 HETD
	RT_2	9	Ingénierie de formation continue		Financé par la FC	Dans les Services	100,8 à 201,6	6 à 12 HETD maximum
RT_2	10	Enseignant – Chercheur FTLV		Financé par la FC	Dans les Services	268,8	64 HETD (les 2 années suivant leur recrutement)	

RESPONSABILITES PEDAGOGIQUES									
GROUPE 3 : PEDAGOGIE	RT_3	1	Responsabilité de département ou équivalent (de section 01 à 05)			Dans les Services		Forfait décidé par la composante	
	RT_3	2	Responsabilité pédagogique dans une mention : mention, parcours, année, option DUT, coordination des stages, coordination des vacataires > à 10			Dans les Services		Forfait décidé par la composante (minimum de 8 HETD pour les responsables d'année si coordination de directeurs d'études)	
	RT_3	21	Responsabilité pédagogique des cursus science politique					48 HETD	
	RT_3	24	Directeur d'Etudes			Dans les Services	2,1	0,5 HETD par étudiant (dans la limite de 30 étudiants)	
	MISSIONS TRANSVERSALES AU SEIN DE LA COMPOSANTE								
	RT_3	3	Responsabilités au titre de l'organisation des stages				Dans les Services		Forfait décidé par la composante
	RT_3	4	Mission Handicap pour les étudiants				Dans les Services	50,2	12 HETD maximum
	RT_3	5	Mission PIX				Dans les Services	50,2	12 HETD maximum
	RT_3	6	Mission CLES				Dans les Services	50,2	12 HETD maximum
	RT_3	7	Mission Innovation pédagogique et usage du numérique			<500 étudiants inscrits	Dans les Services	50,2	12 HETD maximum
					de 501 à 1000 étudiants inscrits	Dans les Services	75,3	18 HETD maximum	
					de 1001 à 2000 étudiants inscrits	Dans les Services	100,4	24 HETD maximum	
					>2000 étudiants inscrits	Dans les Services	150,6	36 HETD maximum	
RT_3	81	Référent Relations Internationales	Nouveau			Dans les Services		12 HETD	
RT_3	82	Correspondant Relations Internationales de département ou composante	Nouveau			Dans les Services		12 à 24 HETD	
RT_3	9	Mission FTLV			Financé par la FCA	Dans les Services	75,3	18 HETD maximum	
RT_3	20	Mission Bac-3 / Bac+3				Dans les Services	50,2	12 HETD maximum	
RT_3	22	Assistant de prévention				Dans les Services	33,6	12 HETD	
RT_3	23	Participation aux forums organisés par les structures académiques à Rouen, Dieppe et Evreux (1 enseignant par formation)				Dans les Services	6,3	1,5 HETD	
RT_3	25	Salle des sciences	Nouveau			Dans les Services		12 HETD maximum	
RT_3	26	Parrainage 1 chercheur - 1 enseignant - 1 classe	Nouveau			Dans les Services		10 HETD maximum	
RT_3	27	Cordées de la réussite	Nouveau			Dans les Services		24 HETD maximum	
RT_3	28	Accompagnement à des fins de compétition universitaire	Nouveau			Dans les Services		2 à 4 HETD par accompagnement	

ACTIVITES D'ENCADREMENT INDIVIDUEL

## Référentiel d'équivalences horaires de l'URN modifié par le CA du 15 décembre 2023

		Description des activités à prendre en compte	Modifié, Nouveau	Attribution conditionnée par d'autres critères que l'activité-même	Modalité de prise en compte	A titre indicatif, montant de la comptabilisation dans les services en heures effectives (base 1607 heures/an)	Equivalence horaire
	RT_3 10	Encadrement de stage		Non cumulable avec la RT_3.12 pour un même étudiant	Dans les Services	4,2h pour 1 à 4 ECTS 8,4h pour 5 à 13 ECTS 12,6h pour > à 13 ECTS 16,8 h pour les stages ESPE	1 HETD maximum pour 1 à 4 ECTS 2 HETD maximum pour 5 à 13 ECTS 3 HETD maximum pour > à 13 ECTS 4 HETD maximum pour les stages ESPE (Master 2 MEEF alternant)
	RT_3 11	Projets tutorés			Dans les Services	4,2 / étudiant / an	1 HETD / étudiant / an
	RT_3 12	Encadrement de mémoires de master et participation à la soutenance (hors stage pratique et présence UE mémoire dans maquette)		Non cumulable avec la RT_3.10 pour un même étudiant	Dans les Services	8,4	2 HETD maximum
	RT_3 13	Thèse d'exercice en pharmacie			Dans les Services	8,4	2 HETD maximum
GROUPE 3 : PEDAGOGIE	<b>ENSEIGNEMENT A DISTANCE</b>						
	RT_3 14	Cours original pdf ou scénarisé			Dans les Services - dans la limite des heures prévues dans la maquette	2,1h par page PDF pour 2500 signes de texte original	0,5 HETD par page PDF pour 2500 signes de texte original
	RT_3 15	Animation de plateforme (chat, forum...)			Dans les Services - dans la limite des heures prévues dans la maquette	2,1h pour 1H d'animation	0,5 HETD pour 1H d'animation
	RT_3 16	Classe virtuelle			Dans les Services - dans la limite des heures prévues dans la maquette	4,2h pour 1H de classe virtuelle	1 HETD pour 1H de classe virtuelle
	RT_3 17	Cours vidéo simple			Dans les Services - dans la limite des heures prévues dans la maquette	5,55h pour 1H de cours vidéo	1 HETD pour 1H de cours vidéo
	RT_3 18	Cours vidéo enrichi (diaporama sonorisé...)			Dans les Services - dans la limite des heures prévues dans la maquette	6,30h pour 1H de cours vidéo	1,5 HETD pour 1H de cours vidéo enrichi
	RT_3 19	Création d'activité sur la plateforme (quiz, glossaire...)			Dans les Services - dans la limite des heures prévues dans la maquette	4,2h pour 1 exercice	1 HETD pour 1 exercice ou activité sur plateforme
GROUPE 4 : RECHERCHE	<b>RESPONSABILITE D'UNE STRUCTURE DE RECHERCHE</b>						
	RT_4 1	Direction de laboratoire en attente "harmonisation" ComUE (si labo inter établissements de la ComUe, tenir compte de tous les personnels)		Fonction du nombre d'agents permanents de la structure de recherche recensé dans le dossier de la structure de recherche validé au titre du CQE	Dans les services	de 50h à 301,3h	de 12 à 72 HETD
	RT_4 2	Direction d'une école doctorale		≤ 200 doctorants inscrits	Dans les services	151,2	36 HETD
	RT_4 3	Direction IRIHS, IRIB, <b>CEROUEN</b>		> 200 doctorants inscrits	Dans les services	200,9	48 HETD
	RT_4 6	Direction Fédération SCALE			Dans les services	200,9	48 HETD
	RT_4 7	Direction IREM			Dans les services	100,8	24 HETD
	RT_4 7	Direction IREM			Dans les services	50,4	12 HETD
GROUPE 4 : RECHERCHE	<b>ACTIONS DE SOUTIEN A LA RECHERCHE</b>						
	RT_4 5	Soutien à la recherche des EC suite à congé de maternité ou d'adoption		INCOMPATIBLE AVEC LES HC ET UNE ACTIVITE EXTERIEURE	24 heures à faire valoir l'année universitaire du congé de maternité ou d'adoption ou l'année universitaire suivante, incompatible avec le paiement en HC	100,8	24 HETD
GROUPE 5 : GOVERNANCE	<b>ACTIVITES LIEES A LA GOUVERNANCE DE L'ETABLISSEMENT</b>						
	RT_5 1	Vice-Présidence CA	modifié		Selon réglementation : C2 ou PCA + Décharge		Totalité du service
	RT_5 2	Vice-Présidence	modifié		Selon réglementation : C2 ou PCA + Décharge		Décharge totale ou partielle selon la ou les missions
	RT_5 3	Direction d'UFR	modifié		Selon réglementation : C2 ou PCA + Décharge		2/3 du service
	RT_5 4	Direction d'IUT			Selon réglementation : PCA + Décharge		2/3 du service
	RT_5 5	Direction de l'INSPE	modifié		Selon réglementation : C2 ou PCA + Décharge		2/3 du service
	RT_5 6	Direction de l'ESITech	modifié		Selon réglementation : C2 ou PCA + Décharge		2/3 du service
	RT_5 7	Direction d'IAE	modifié		Selon réglementation : C2 ou PCA + Décharge		1/2 service
	RT_5 8	Direction d'IPAG	modifié		Selon réglementation : 1/2 C2 ou PCA + Décharge		1/3 service
	RT_5 9	Charge de mission, de projet, de campus			Dans les services		jusqu'au 1/3 du service
	RT_5 10	Direction de service commun			Dans les services		1/3 service
	RT_5 11	Présidence des commissions Budget, Ressources et Statuts			Dans les services		12 HETD
GROUPE 5 : GOVERNANCE	RT_5 12	Direction adjointe de composante		de 150 à 500 étudiants L et M / 1 directeur adjoint			1/4 du service
				de 501 à 3000 étudiants L et M / 2 directeurs adjoints			1/4 du service

## Référentiel d'équivalences horaires de l'URN modifié par le CA du **15 décembre 2023**

		Description des activités à prendre en compte	Modifié, Nouveau	Attribution conditionnée par d'autres critères que l'activité-même	Modalité de prise en compte	A titre indicatif, montant de la comptabilisation dans les services en heures effectives (base 1607 heures/an)	Equivalence horaire
				> 3000 étudiants L et M / 3 directeurs adjoints	Dans les services		1/4 du service
RT_5	13	Direction adjointe formation de l'ESPE					1/2 service
RT_5	14	Direction du SUAPS					1/2 du service
RT_5	15	Responsable SUAPS Evreux					12 HETD si EC 24 HETD si 2nd degré
RT_5	16	Direction adjointe de service commun (SUAPS, ...)					1/4 service

**Nécessité de consulter la note d'accompagnement**

**Présidence**

Vice-Président du conseil d'administration  
Franck LE DERF

**Conseil d'administration - URN****15 décembre 2023****Délibération n°CA-2023-16****Direction Générale des services**

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

[secretariatca@univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@univ-rouen.fr)

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 33 votants, dont 5 membres représentés

**Contingent pour les Congés pour Recherches ou Conversions Thématiques (CRCT) pour 2024-2025**

- Vu l'article 22 du décret n° 2014-997 du 2 septembre 2014 modifiant le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences
- Vu la note annexe

*Approbation du contingent pour les Congés pour Recherches ou Conversions Thématiques pour 2024-2025*

Pour	31
Contre	0
Abstention	0
NPPV	0

**Le conseil d'administration approuve le contingent pour les Congés pour Recherches ou Conversions Thématiques pour 2024-2025**

Fait à Rouen, le 15 décembre 2023

Le président de l'Université de Rouen Normandie

  
Laurent YON

**Présidence**  
**Vice-président CA**  
Franck LE DERF

**Direction générale des services**  
**Direction des ressources humaines**  
Alexa NATIVELLE

Affaire suivie par  
Victorine MENDY  
Responsable des Instances  
02.35.14.67.69  
[secretariatca@univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@univ-rouen.fr)

**Mont-Saint-Aignan, le 05 décembre 2023**

Monsieur le président de l'université de Rouen  
Normandie

à

Mesdames et messieurs les membres du  
conseil d'administration de l'université de  
Rouen Normandie

séance du 15 décembre 2023

**Objet : Congés pour recherches ou conversions thématiques**

**Référence réglementaire : article 22 du décret n° 2014-997 du 2 septembre 2014 modifiant le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences**

Les enseignants-chercheurs titulaires en position d'activité régis par le présent décret peuvent bénéficier d'un congé pour recherches ou conversions thématiques, d'une durée de six mois par période de trois ans passée en position d'activité ou de détachement, ou douze mois par période de six ans passée en position d'activité ou de détachement. Toutefois, les enseignants-chercheurs nommés depuis au moins trois ans peuvent bénéficier d'un premier congé de douze mois. Un congé pour recherches ou conversions thématiques, d'une durée de six mois, peut être accordé après un congé maternité ou un congé parental, à la demande de l'enseignant-chercheur.

La périodicité entre chaque congé intervient par intervalles de trois années à l'échéance d'un congé de six mois et par intervalles de six années à l'échéance d'un congé de douze mois.

Les bénéficiaires de ce congé demeurent en position d'activité. Ils conservent la rémunération correspondant à leur grade. Par dérogation aux dispositions du décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique, ils ne peuvent cumuler cette rémunération avec une rémunération publique ou privée.

Le congé pour recherches ou conversions thématiques est accordé par le président ou le directeur de l'établissement, au vu d'un projet présenté par le candidat, après avis du conseil académique ou de l'organe compétent pour exercer les attributions mentionnées au IV de l'article L. 712-6-1. L'avis du conseil académique ou de l'organe compétent est émis en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et personnels assimilés d'un rang au moins égal à celui détenu par l'intéressé.

Des congés pour recherches ou conversions thématiques sont également accordés par le président ou le directeur de l'établissement, sur proposition des sections compétentes du conseil national des universités dont relève l'enseignant-chercheur ou, dans les disciplines pharmaceutiques, sur proposition des sections compétentes du conseil national des universités pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques, dans le cadre d'un contingent annuel fixé par arrêté. Ce contingent représente 40 % du nombre de congés accordés par les établissements l'année précédente.

Une fraction des congés pour recherches ou conversions thématiques est attribuée en priorité aux enseignants-chercheurs qui ont effectué pendant au moins quatre ans des tâches d'intérêt général ou qui ont conçu ou développé des enseignements nouveaux ou des pratiques pédagogiques innovantes.

Les enseignants-chercheurs qui ont exercé les fonctions de président ou de directeur d'établissement public d'enseignement supérieur ou de recteur d'académie bénéficient à l'issue de leur mandat, sur leur demande, d'un congé pour recherches ou conversions thématiques d'une durée d'un an au plus.

Lorsqu'un enseignant-chercheur effectue ses activités de recherche au sein d'un établissement autre que son établissement d'affectation, l'avis prévu au quatrième alinéa est rendu par le conseil académique ou par l'organe compétent pour exercer les attributions mentionnées au IV de l'article L. 712-6-1 de l'établissement au sein duquel sont effectuées les activités de recherche. Les modalités de déroulement du congé sont fixées dans le cadre d'une convention entre les deux établissements.

A l'issue du congé, le bénéficiaire adresse au président ou au directeur de son établissement un rapport sur ses activités pendant cette période. Le rapport est transmis au conseil académique ou à l'organe compétent pour exercer les attributions mentionnées au IV de l'article L. 712-6-1 de l'établissement.

Depuis le passage aux responsabilités et compétences élargies, le nombre de semestres de CRCT relève de la compétence de l'établissement (voir historique ci-dessous).

## 2018 2019 2020 2021 2022 2023

	CA	CA	CA	CA	CA	CA
Date de la validation du contingent attribué	08/12/17	03/05/19	10/01/20	12/03/21	26/11/21	25/11/22
Contingent de semestres attribué au titre de l'année	8 à 12	8 à 12	12	12	12	12
Nombre de semestres utilisés sur le contingent	8	10	10	12	12	12

27 dossiers (demandes 1 à 2 semestres) ont été déposés pour la rentrée 2023: 21 MCF et 6 PU. 12 semestres ont été accordés au titre de l'établissement +3 au titre SHS + 2 hors SHS + 2 au titre du CNU.

2 dossiers de demande de CRCT pour retour de congé maternité

Il est proposé de vous prononcer sur l'attribution d'un contingent de douze semestres au maximum au titre de l'année universitaire 2024-2025.

Vote au CSA du 30/11/2023 pour le contingent des congés pour recherches ou conversions thématiques :

Pour : 9 ; Abstention : 0 ; Contre : 0

**Les membres du conseil d'administration sont amenés à se prononcer sur le contingent des congés pour recherches ou conversions thématiques pour 2024-2025.**

**Présidence**

Vice-Président du conseil d'administration  
Franck LE DERF

**Conseil d'administration - URN****15 décembre 2023****Délibération n°CA-2023-17****Direction Générale des services**

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

[secretariatca@univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@univ-rouen.fr)

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 33 votants, dont 5 membres représentés

**Contingent pour les Congés de Formation Professionnelle (CFP) pour 2024-2025**

- Vu la loi du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État
- Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État
- Vu le décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 (chapitre VII) relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'État
- Vu le décret n° 2007-1942 du 26 décembre 2007 (article 10), relatif à la formation professionnelle des agents non titulaires de l'État
- Vu la note annexe

*Approbation du contingent pour les Congés de Formation Professionnelle pour 2024-2025*

Pour	31
Contre	0
Abstention	0
NPPV	0

**Le conseil d'administration approuve le contingent pour les Congés de Formation Professionnelle pour 2024-2025**

Fait à Rouen, le 15 décembre 2023

Le président de l'Université de Rouen Normandie

Laurent YON



**Présidence**  
**Vice-président CA**  
Franck LE DERF

**Direction générale des services**  
**Direction des ressources humaines**  
Alexa NATIVELLE

Affaire suivie par  
Victorine MENDY  
Responsable des Instances  
02.35.14.67.69  
[secretariatca@univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@univ-rouen.fr)

**Mont-Saint-Aignan, le 05 décembre 2023**

Monsieur le président de l'université de Rouen  
Normandie

à

Mesdames et messieurs les membres du  
conseil d'administration de l'université de  
Rouen Normandie

séance du 15 décembre 2023

**Objet : Congé de formation professionnelle pour les personnels de l'enseignement supérieur**

Référence réglementaire :

Loi du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État

Décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État

Décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 (chapitre VII) relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'État

Décret n° 2007-1942 du 26 décembre 2007 (article 10), relatif à la formation professionnelle des agents non titulaires de l'État

Le congé de formation professionnelle est destiné à parfaire la formation individuelle des agents de l'État.

Il peut être accordé pour préparer un concours ou un examen. Les formations recevables au titre du congé de formation professionnelle comprennent les formations organisées par les établissements publics de formation ou d'enseignement, y compris les formations doctorales assurées par les établissements publics d'enseignement supérieur et celles organisées partiellement ou totalement à distance.

## **1- Conditions d'attribution**

### **1.1. - pour les personnels titulaires :**

Le congé de formation professionnelle constitue une des modalités de la position d'activité des fonctionnaires. La possibilité de solliciter un congé de formation professionnelle est offerte aux fonctionnaires titulaires en position d'activité justifiant de trois années de services effectifs dans l'administration. Sa durée ne peut excéder trois ans pour l'ensemble de la carrière. Seuls douze mois peuvent être rémunérés.

L'octroi d'un congé de formation doit être compatible avec les nécessités du fonctionnement du service. Il sera notamment tenu compte des difficultés de remplacement.

Le bénéficiaire doit s'engager à rester au service de l'administration à l'issue de sa formation pendant une durée égale au triple de celle pendant laquelle il aura perçu l'indemnité mensuelle

forfaitaire et à rembourser le montant de ladite indemnité en cas de rupture de son fait de l'engagement.

Le temps passé en congé de formation est pris en compte pour l'ancienneté et lors du calcul du minimum de temps requis pour postuler à une promotion de grade ou accéder à un corps hiérarchiquement supérieur. L'attention des candidats est appelée sur l'obligation d'assiduité. Le paiement de l'indemnité est en effet subordonné à la présentation d'une attestation mensuelle de présence.

## 1.2. - pour les personnels non titulaires :

Les agents non titulaires doivent justifier de l'équivalent de 36 mois au moins de services effectifs à temps plein au titre des contrats de droit public dont 12 mois au moins dans l'administration à laquelle est demandé le congé de formation. La période de 12 mois rémunérée peut être fractionnée en une ou plusieurs fois en stages à temps plein d'une durée minimale de trois mois. L'acceptation des candidatures n'est pas subordonnée à l'engagement de rester au service de l'État.

## 2- Modalités financières

Le montant de l'indemnité versée au fonctionnaire en congé de formation professionnelle est égal à 85 % du traitement brut et de l'indemnité de résidence qu'il détenait au moment de sa mise en congé. L'effet financier des avancements ou promotions obtenus au cours du congé de formation est suspendu pendant le congé et reporté à la reprise des fonctions. L'indemnité mensuelle forfaitaire n'est pas revalorisée en cas de modification de la valeur du point indiciaire, sauf si cette dernière intervient avec un effet rétroactif antérieur à la date de mise en congé de formation. L'indemnité mensuelle forfaitaire est soumise à l'impôt sur le revenu.

### 2.1.- Procédure

Les demandes formulées par les personnels pour l'année 2023-2024 seront étudiées à partir des éléments suivants :

- motivations (personnels déjà engagés dans un processus de formation professionnelle)
- élévation du niveau des connaissances personnelles et professionnelles (préparation aux concours de recrutement...)
- prise en considération des nécessités du fonctionnement du service qui peut amener à différer la satisfaction de la demande.

Suite au passage aux compétences élargies au 1<sup>er</sup> janvier 2011, la masse salariale correspondant aux congés formation est incluse dans la masse salariale de l'établissement. **Il appartient au conseil d'administration après avis du comité social d'administration de se prononcer sur le nombre de mois à attribuer à ces congés.**

## 2.2- Pour information

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	CA	CA	CA	CA	CA	CA	CA
Date de la validation du contingent attribué	16/06/17	08/12/17	03/05/19	10/01/20	12/03/21	26/11/21	09/12/22
Contingent de mois attribué au titre de l'année	18	18	18	18	18	18	18
Nombre de mois utilisés sur le contingent	8 mois	12 mois	12 mois (A)	8 mois à 100%	17 mois	18 mois	18 mois

Il est proposé de vous prononcer sur l'attribution de dix-huit mois pour les congés de formation professionnelle au titre de l'année universitaire 2024-2025.

Vote au CSA du 30/11/2023 pour les congés de formation professionnelle :  
Pour : 9 ; Abstention : 0 ; Contre : 0

**Les membres du conseil d'administration sont amenés à se prononcer sur le contingent des congés de formation professionnelle pour 2024-2025.**

**Présidence**

Vice-Président du conseil d'administration  
Franck LE DERF

**Direction Générale des services**

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

[secretariatca@univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@univ-rouen.fr)

**Conseil d'administration - URN**

**15 décembre 2023**

**Délibération n°CA-2023-18**

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 33 votants, dont 5 membres représentés

**Capacités d'accueil en Médecine, Pharmacie, Odontologie et Maïeutique (MPOM)**

- Vu l'article 712-3 du code de l'éducation
- Vu la note annexe

**Approbation des capacités d'accueil en Médecine, Pharmacie, Odontologie et Maïeutique**

Pour	30
Contre	1
Abstention	0
NPPV	0

**Le conseil d'administration approuve les capacités d'accueil en Médecine, Pharmacie, Odontologie et Maïeutique**

Fait à Rouen, le 15 décembre 2023

Le président de l'Université de Rouen Normandie

  
Laurent YON

## Capacités d'accueil en deuxième année de Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie (MMOP)

**Rentrée Universitaire 2024**

### Capacités d'accueil en deuxième année des formations MMOP (Rentrée Universitaire 2024)

Voie d'accès	Places proposées n (%)
<b>Accès 60 ECTS</b>	
PASS	216 (49,1)
L.AS 1	61 (13,9)
<b>Accès 120 - 180 ECTS</b>	137 (31,1)
L.AS 2	123 (28,9)
L.AS 3	14 (4,3)
<b>Accès tardif &gt; 180 ECTS</b>	
Master - Doctorat - Ingénieur	26 (5,9)
<b>Total</b>	<b>440</b>

- Au maximum 50% de la capacité d'accueil à partir d'un seul parcours de formation (PASS, L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3)
- Au moins 30% de la capacité d'accueil à partir des parcours de formation de plus de 120 ECTS (L.AS 2 ou L.AS 3)
- Au moins 5% de la capacité d'accueil à partir des passerelles tardives (>180 ECTS).

### Formation Médecine (UFR Santé Rouen, Université de Rouen)

Voie d'accès	Places proposées n (%)
<b>Accès 60 ECTS</b>	
PASS	130 (50)
L.AS 1	28 (10,8)
<b>Accès 120 - 180 ECTS</b>	86 (33)
L.AS 2	84 (32,3)
L.AS 3	2 (0,8)
<b>Accès tardif &gt; 180 ECTS</b>	
Master - Doctorat - Ingénieur	16 (6,1)
<b>Total</b>	<b>260</b>

## Capacités d'accueil en deuxième année de Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie (MMOP)

### Rentrée Universitaire 2024

#### Formation Maïeutique (UFR Santé Rouen, Université de Rouen)

Voie d'accès	Places proposées n (%)
<b>Accès 60 ECTS</b>	
PASS	13 (46,4)
L.AS 1	4 (14,3)
<b>Accès 120 - 180 ECTS</b>	9 (32,1)
L.AS 2	7 (25)
L.AS 3	2 (7,1)
<b>Accès tardif &gt; 180 ECTS</b>	
Master - Doctorat - Ingénieur	2 (7,1)
<b>Total</b>	<b>28</b>

#### Formation Odontologie (Universités Lille, Paris Cité et Rouen)

Voie d'accès	Places proposées n (%)
<b>Accès 60 ECTS</b>	
PASS	25 (50)
L.AS 1	7 (14)
<b>Accès 120 - 180 ECTS</b>	15 (30)
L.AS 2	13 (26)
L.AS 3	2 (4)
<b>Accès tardif &gt; 180 ECTS</b>	
Master - Doctorat - Ingénieur	3 (6)
<b>Total</b>	<b>50</b>

Université	PASS	L.AS 1	L.AS 2	L.AS 3	Accès Tardif	Total
<b>Lille</b>	5	1	3	1	0	10
<b>Paris Cité</b>	5	3	2	0	0	10
<b>Rouen</b>	15	3	8	1	3	30

# Capacités d'accueil en deuxième année de Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie (MMOP)

## Rentrée Universitaire 2024

### Formation Pharmacie (UFR Santé Rouen, Université de Rouen)

Voie d'accès	Places proposées n (%)
<b>Accès 60 ECTS</b>	
PASS	48 (47,1)
L.AS 1	22 (21,6)
<b>Accès 120 - 180 ECTS</b>	31 (30,3)
L.AS 2	19 (18,6)
L.AS 3	8 (7,8)
<b>Accès tardif &gt; 180 ECTS</b>	
Master - Doctorat - Ingénieur	5 (4,9)
<b>Total</b>	<b>102</b>

**Présidence**

Vice-Président du conseil d'administration  
Franck LE DERF

**Direction Générale des services**

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

[secretariatca@univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@univ-rouen.fr)

Conseil d'administration - URN

15 décembre 2023

Délibération n°CA-2023-19

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 33 votants, dont 5 membres représentés

**Capacités d'accueil et modalités de recrutement en Master 1**

- Vu l'article 712-3 du code de l'éducation
- Vu le tableau annexe

*Approbation des capacités d'accueil et modalités de recrutement en Master 1*

Pour	26
Contre	2
Abstention	0
NPPV	0

**Le conseil d'administration approuve les capacités d'accueil et modalités de recrutement en Master 1**

Fait à Rouen, le 15 décembre 2023

Le président de l'Université de Rouen Normandie

  
Laurent YON

Mention	Parcours	Capacité offerte de mention ou par parcours selon le total	Capacité offerte de mention ou par parcours selon le total	Modalités et critères de recrutement	Attendus	Nombre d'étudiants hors redoublants et internationaux	Nombre d'étudiants internationaux	Nombre d'étudiants redoublants	Effectif global	Nombre d'étudiants hors redoublants et internationaux	Nombre d'étudiants internationaux	Nombre d'étudiants redoublants	Effectif global
ACTUARIEL	Actuarial et Ingénierie Mathématique pour l'Assurance et la Finance	36	24 (19 en 2023)	<p><b>Dossier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CV</li> <li>- Lettre de motivation</li> <li>- Relevés de notes de Licence (jusqu'au S5)</li> <li>- descriptif sommaire des cours de formation post-bac valant certificat de niveau de langue anglaise (le cas échéant)</li> <li>- Attestation justifiant de l'expérience professionnelle en cours, le cas échéant</li> <li>- Titre de langue française, la française, ou le la langue maternelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtriser la Théorie de la mesure, les Probabilités, les Statistiques et le Calcul Intégral au niveau Licence.</li> <li>- Avoir une pratique de l'anglais de niveau B2</li> <li>- Faire preuve d'autonomie, adaptation, esprit d'analyse et synthèse</li> </ul>	17	3	0	20	29	9	10	48
BIOPHARMACOLOGIE	Biopharmacie Médicalisation et Statistique	18	12 (15 en 2023)	<p><b>Dossier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Si vous êtes en poursuite d'études formation initiale</li> <li>- CV détaillé</li> <li>- Lettre de motivation pour ce master en alternance en M2, incluant le projet professionnel</li> <li>- Relevés de notes post-bac et contenus de formation si possible</li> <li>- Relevés de notes de tous les semestres de Licence (ou autres études post-bac), compris relevés de notes du semestre impair de l'année (L3S5 ou M1S1)</li> <li>- Certification en langue (si disponible)</li> <li>- Résumé: Lettre d'intégration maximum 600 caractères de stage effectué ou en cours (UNQ/EMTS si celui-ci est valide) et/ou dans le domaine des sciences omiques ou de la bioinformatique (facultatif)</li> <li>- Copie du dernier diplôme obtenu après le bac le cas échéant</li> </ul> <p>Si vous êtes en reprise d'études (FLV)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CV détaillé</li> <li>- Lettre de motivation pour ce master en alternance en M2, incluant le projet professionnel</li> <li>- Documents expériences professionnelles et compétences acquises</li> <li>- Demande de carte d'inscription à l'IAE</li> <li>- Résumé de l'entretien avec un conseiller préalablement consulté à la Formation Continue</li> <li>- Copie du dernier diplôme obtenu</li> </ul> <p><b>Entretien</b> - le cas échéant pour éléments de précision, obligatoire pour une reprise d'études</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir de solides connaissances en génétique moléculaire (initiation à la génomique appliquée), biologie cellulaire et biochimie (initiation à la protéomique et biologie structurale appliquée).</li> <li>- Avoir de bonnes connaissances et compétences de premier niveau dans le domaine : en analyses bioinformatiques (utilisation de ressources comme les banques et outils en ligne), et/ou en programmation informatique, et/ou en programmation pour la bioinformatique, et/ou en mathématiques, Bioinformatique.</li> <li>- Maîtriser le français pour les étudiants internationaux (Niveau B2)</li> <li>- Maîtriser l'anglais (Niveau B1)</li> <li>- Être capable d'intégrer aisément des notions nouvelles</li> <li>- Être rigoureux et autonome</li> <li>- Avoir le goût du travail en équipe et être force de proposition</li> <li>- Avoir le sens de l'organisation</li> </ul>	7	1	0	8	7	0	16	
COMPLÉMENTS	Compétences Complémentaires en Bio-informatique et Biotechniques pour le Biotech et les Sciences Biologiques		4 pour ce parcours mutualisé de M2, mais sur le candidat	Recrutement en M2	-	-	-	-	0	2	0	0	2
ÉCOLOGIE, ANTHROPOLOGIE	Écologie, biotechnologies végétales et bioéthologie	16 (18 en 2023)	15 (15 en 2023)	<p><b>Dossier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Curriculum Vitae,</li> <li>- Lettre de motivation (manuscrite et présentant le projet professionnel),</li> <li>- Relevés de notes de Licence ainsi que des autres diplômes post-baccalariats préparés et/ou obtenus le cas échéant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disposer de solides compétences en biologie et physiologie végétales</li> <li>- Disposer de connaissances approfondies en biologie moléculaire et biologie cellulaire végétales.</li> <li>- Avoir une bonne maîtrise des outils de biochimie et de biologie moléculaire appliqués aux sciences végétales.</li> <li>- Montrer son intérêt pour les sciences végétales dans son parcours antérieur : pertinence et adéquation des UE choisies, stages réalisés, projets réalisés.</li> <li>- Savoir regrouper ses connaissances et analyser divers documents (y compris articles de sciences en anglais) pour en faire une synthèse</li> </ul>	10	0	0	10	20	0	0	20
ÉCOLOGIE GÉNÉRALISTE	Écologie générale	24	22	<p><b>Dossier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CV</li> <li>- Lettre de motivation précisant les expériences et stages en milieu professionnel et le projet professionnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître les concepts fondamentaux de taxonomie, de biologie moléculaire, de biochimie, de biologie cellulaire, de génétique, de microbiologie, de physiologie des grandes fonctions, d'immunologie, pour analyser une problématique de recherche en savoir.</li> <li>- Comprendre et analyser un document de recherche (de type figure d'article ou d'une présentation scientifique)</li> </ul>	23	0	1	24	11	0	0	11
ÉCOLOGIE GÉNÉRALISTE	Écologie générale	16 (18 en 2023)	15 (15 en 2023)	<p><b>Dossier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Curriculum Vitae,</li> <li>- Lettre de motivation (manuscrite et présentant le projet professionnel),</li> <li>- Relevés de notes de Licence ainsi que des autres diplômes post-baccalariats préparés et/ou obtenus le cas échéant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir des connaissances solides en chimie organique, chimie inorganique, chimie des polymères, analyse, savoir-faire</li> <li>- Avoir un projet professionnel cohérent avec la formation</li> </ul>	42	1	18	61	21	2	2	21
ÉCOLOGIE GÉNÉRALISTE	Écologie générale	16 (18 en 2023)	15 (15 en 2023)	<p><b>Dossier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Récupération de notes en cours de validité, CV et lettre de motivation expliquant le projet professionnel et précisant le domaine (chimie organique, chimie des polymères, chimie des matériaux ou chimie analytique), Relevés de notes L1, L2, L3 (ou équivalents pour les étrangers), et le cas échéant les relevés de notes des deux dernières années d'études suivies, Diplômes, ou attestation de diplôme, acquis depuis le baccalauréat. Contenu des enseignements suivis (sommaire des syllabus des enseignements si possible), Niveau d'anglais (au minimum certificat CLES B1/TOEIC),</li> <li>- Interview en anglais (sur place ou en visio)</li> <li>- Présentation des réalisations, valid identity document, CV and motivation letter outlining the professional project, Bachelor of Science transcripts (or equivalent), and if necessary transcripts of the last two years of study, Diplomas or certificates of diploma, acquired since the A-levels or High School Diploma. Content of the courses followed (summary of the syllabus of the courses if possible), Level of English (at least CLES B1/TOEIC certificate)</li> <li>- Interview in English (on site or by video)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir des connaissances solides en polymères, chimie organique, chimie inorganique, spectroscopie</li> <li>- Être motivé</li> <li>- Have strong knowledge in polymer, organic chemistry, inorganic chemistry, spectroscopy</li> <li>- Be highly motivated</li> <li>- Have a professional project in accordance with the training</li> </ul>	9	0	0	9	9	0	0	9
ÉCOLOGIE GÉNÉRALISTE	Écologie générale	12 (16 en 2023)	11 (11 en 2023)	<p><b>Dossier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lettre de motivation incluant le projet professionnel,</li> <li>- Présentation d'un projet managérial,</li> <li>- Relevés de notes des semestres de licence 1ère, 2ème et 3ème années</li> <li>- Copie de tous les diplômes obtenus après le bac le cas échéant</li> <li>- Curriculum vitae,</li> <li>- Niveau C1 connaissance du français,</li> <li>- Promesse de contrat d'apprentissage ou de professionnalisation le cas échéant,</li> <li>- Copie des éventuelles attestations de stages, emplois salariés ou bénévoles et formations complémentaires,</li> <li>- Test écrit Score IAE Message.</li> <li>- Interview</li> <li>- Mesurer les connaissances de l'étudiant dans le domaine CCA</li> <li>- Appréhender le projet professionnel de l'étudiant en lien avec les métiers CCA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir un bon niveau d'anglais</li> <li>- Avoir été dans le traitement des données chiffrées</li> <li>- Avoir de bonnes qualités relationnelles</li> <li>- Avoir l'esprit d'entreprise</li> <li>- Avoir des qualités relationnelles</li> <li>- Avoir une certaine connaissance de la comptabilité, de l'analyse financière et du contrôle de gestion</li> </ul>	24	0	0	24	19	0	0	19
ÉCOLOGIE GÉNÉRALISTE	Écologie générale	25	21	<p><b>Dossier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CV</li> <li>- Lettre de motivation</li> <li>- Relevés de notes de Licence (jusqu'au S5)</li> <li>- descriptif sommaire des cours de formation post-bac valant certificat de niveau de langue anglaise (le cas échéant)</li> <li>- Attestation justifiant de l'expérience professionnelle en cours, le cas échéant</li> <li>- Titre de langue française, la française, ou le la langue maternelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtriser le droit fiscal, le droit des sociétés, le droit des entreprises en difficulté, le droit des obligations, le droit des contrats, le droit des sûretés</li> </ul>	17	0	0	17	19	0	1	20
ÉCOLOGIE GÉNÉRALISTE	Écologie générale	25	23	<p><b>Dossier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CV, lettre de motivation mettant en exergue l'intérêt de l'étudiant pour les domaines étudiés dans le Master DPAC, notes obtenues en Licence.</li> <li>- Attestation sur l'honneur de la part de l'étudiant précisant qu'il reconnaît que le Master DPAC ne prépare pas aux métiers du notariat, de l'assurance et de la banque.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir des compétences en Droit (Droit privé, Droit public, Histoire du droit) et en Sciences politiques.</li> <li>- Avoir une aptitude pour un ou des domaines liés aux activités culturelles ainsi qu'au patrimoine culturel et naturel et aux réglementations juridiques dont ils sont l'objet.</li> <li>- Avoir des connaissances générales des SHS, principalement : Philosophie, Sociologie, Anthropologie, Géographie, Histoire.</li> <li>- Avoir éventuellement des compétences complémentaires mises en perspective avec les compétences ci-dessous (approche complexe, systémique et holistique) : Santé, Biologie, Physique, Chimie, Cosmologie.</li> <li>- Connaître la formation et avoir un projet cohérent tourné vers les métiers du patrimoine culturel et/ou naturel et les métiers liés aux activités culturelles.</li> </ul>	20	0	0	20	22	0	0	22
ÉCOLOGIE GÉNÉRALISTE	Écologie générale	40	23	<p><b>Dossier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CV</li> <li>- Lettre de motivation, relevés de notes de licence, en annexe un tableau récapitulatif des notes de droit international et droit européen (selon les années de licence) + liste des matières suivies dans chaque unité (de la L1 à la L3) + attestation de niveau de langue recommandée : B2 Français ou anglais.</li> <li>- Interview facultatif : l'objectif de l'entretien est d'apprécier les motivations du candidat et ses aspirations professionnelles ; cet entretien sera proposé à une sélection d'étudiants à la suite d'une première phase de sélection.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir une bonne maîtrise du droit international, des connaissances en droit international privé, une bonne maîtrise du droit de l'union européenne et du droit européen des droits de l'homme</li> </ul>	28	1	5	34	14	0	0	14
ÉCOLOGIE GÉNÉRALISTE	Écologie générale	20	20	<p><b>Dossier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CV</li> <li>- Lettre de motivation, relevés de notes de licence, en annexe un tableau récapitulatif des notes de droit international et droit européen (selon les années de licence) + liste des matières suivies dans chaque unité (de la L1 à la L3) + attestation de niveau de langue recommandée : B2 Français ou anglais.</li> <li>- Interview facultatif : l'objectif de l'entretien est d'apprécier les motivations du candidat et ses aspirations professionnelles ; cet entretien sera proposé à une sélection d'étudiants à la suite d'une première phase de sélection.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir une bonne maîtrise une bonne maîtrise du droit des obligations, du droit commercial, du droit européen, du droit fiscal, de la langue anglaise, du droit des assurances,</li> <li>- Avoir si possible suivi une option relative au droit des transports</li> </ul>	15	0	5	20	15	0	0	15
ÉCOLOGIE GÉNÉRALISTE	Écologie générale	18	18	<p><b>Dossier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CV</li> <li>- Résultats L1-L2 et S5 de L3, tableau récapitulatif des résultats, lettre de motivation, attestations de stages éventuels</li> <li>- Entretien : à la suite d'une présélection sur dossier, les candidats retenus sont convoqués à un entretien mené par les responsables de la formation avec un membre destiné à tester la motivation, le projet professionnel et la connaissance de la profession requise.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir un excellent niveau en droit privé (droit civil, droit des affaires) et en droit public.</li> <li>- Faire preuve de curiosité et d'ouverture au monde</li> <li>- Avoir une grande capacité de travail et une aptitude à mener un travail personnel en autonomie</li> <li>- Disposer d'un réel goût pour le conseil, la relation aux autres et l'ouverture.</li> <li>- Avoir une connaissance concrète de la profession</li> </ul>	17	0	0	17	19	0	1	20
ÉCOLOGIE GÉNÉRALISTE	Écologie générale	45	37	<p><b>Dossier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CV, lettre de motivation (manuscrite), relevés de notes de toutes les années de licence+document indiquant les notes obtenues en introduction au droit, en droit des obligations (contrat et responsabilité civil), droit de la famille, droit des contrats, spéciaux, droit des biens sélection sur dossier en M1 et en M2 (pour les extérieurs)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir de très bonnes connaissances dans toutes les matières de droit privé étudiées au cours de trois années de licence</li> <li>- Avoir une bonne capacité de travail, de rigueur dans le raisonnement juridique et de réflexion</li> <li>- Avoir une solide culture juridique et de bons résultats dans les matières de droit civil</li> </ul>	41	0	6	47	24	0	0	24
ÉCOLOGIE GÉNÉRALISTE	Écologie générale	53	53	<p><b>Dossier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CV</li> <li>- Lettre de motivation, relevés de notes de toutes les années de licence</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir une solide culture juridique et de bons résultats dans les matières de droit civil</li> </ul>	43	1	3	47	34	0	0	34
ÉCOLOGIE GÉNÉRALISTE	Écologie générale	95	19	<p><b>Dossier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CV et lettre de motivation, relevés de notes de toutes les années de licence</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir un intérêt pour le droit public.</li> <li>- Avoir des connaissances solides dans les matières générales et de spécialité en droit public.</li> <li>- Avoir une expérience en l'administration et du secteur public, ainsi qu'un engagement dans lequel les juristes en droit public interviennent.</li> <li>- Avoir une large culture générale (notamment pour les étudiants qui envisagent de se présenter à des concours de la fonction publique)</li> </ul>	19	0	5	24	13	0	1	14
ÉCOLOGIE GÉNÉRALISTE	Écologie générale	20	20	<p><b>Dossier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CV</li> <li>- Lettre de motivation, relevés de notes de toutes les années de licence</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir un intérêt pour le droit public.</li> <li>- Avoir des connaissances solides dans les matières générales et de spécialité en droit public.</li> <li>- Avoir une expérience en l'administration et du secteur public, ainsi qu'un engagement dans lequel les juristes en droit public interviennent.</li> <li>- Avoir une large culture générale (notamment pour les étudiants qui envisagent de se présenter à des concours de la fonction publique)</li> </ul>	14	0	0	14	11	0	0	11
ÉCOLOGIE GÉNÉRALISTE	Écologie générale	35	35	<p><b>Dossier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CV</li> <li>- Lettre de motivation mettant en lien le parcours de l'étudiant, ses éventuelles matières optionnelles en L1, L2, les motivations universitaires (objectifs de poursuite de Master 1 et 2 voire Complut Master) et son projet professionnel. La lecture de la lettre de motivation doit permettre de comprendre l'adéquation entre le projet professionnel et le master</li> <li>- Lettre de motivation doit être manuscrite et synthétique (2 pages maximum)</li> <li>- Relevés de notes de Licence (L1 à L3)</li> <li>- Éventuelles attestations de stage ou de contrat de travail en lien avec la formation (stage réalisé antérieurement au M1)</li> <li>- Si l'étudiant a été avancé dans ses démarches de recherche de stage, il peut jointe à ce dossier une promesse de stage</li> <li>- Interview: Dans un second temps, après examen des dossiers, si la commission le juge nécessaire, l'entretien permettra de vérifier l'adéquation entre le parcours de formation, les premières expériences dans le champ du droit social (lecture dans un service RH, dans un cabinet, une administration,...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir une connaissance approfondie du fonctionnement de la langue sur les plans formel et discourt,</li> <li>- Savoir rédiger de manière formelle, en vue de l'écriture d'un mémoire,</li> <li>- Être capable de lire des articles juridiques et d'en rendre compte.</li> <li>- Être capable de mener une recherche documentaire et bibliographique sur un sujet déterminé,</li> <li>- Avoir une capacité d'organisation et de travail conséquentes</li> <li>- Savoir se servir des outils numériques de façon autonome.</li> <li>- Avoir des connaissances approfondies en Droit du travail et en Droit privé</li> </ul>	32	0	0	32	34	0	0	34

voir les notices que s'ensuivent. Pour plus d'infos, voir les notices de recrutement sur le site de la faculté, dans le commentaire de chaque notice de recrutement. Merci à vos chers professeurs pour leur accueil et leur soutien.

Mention	Parcours	Capacité offerte		Modalités et critères de recrutement	Attendus	Nombre d'étudiants hors redoublants et internationaux	Nombre d'étudiants internationaux	Nombre d'étudiants redoublants	Effectif global	Nombre d'étudiants hors redoublants et internationaux	Nombre d'étudiants internationaux	Nombre d'étudiants redoublants	Effectif global
		Nombre de places	Capacité offerte limitée (COL) par mention ou par parcours selon affichage sur MM										
ECONOMIE APPLIQUEE	Advanced Applied Economics	30		Recrutement M1 à Caen		-	-	-	0	3	1	0	4
ECONOMIE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ENERGIE ET DES TRANSPORTS	Management de l'Environnement et du Développement Durable	25	20	<u>Pré-requis</u> : Curriculum Vitae, Lettre de motivation, relevé de notes des diplômes d'enseignement supérieur (chaque année de licence, éventuellement master)	Avoir un niveau correct dans les matières quantitatives enseignées en licence d'économie et en licence AES (mathématiques, statistiques, probabilités, économétrie économique).	7	1	2	10	11	0	1	12

Mention	Parcours	Capacité offerte		Modalités et critères de recrutement	Attendus	Nombre d'étudiants hors redoublants et internationaux	Nombre d'étudiants internationaux	Nombre d'étudiants redoublants	Effectif global	Nombre d'étudiants hors redoublants et internationaux	Nombre d'étudiants internationaux	Nombre d'étudiants redoublants	Effectif global		
		nombre de places	limité (COL) par parcours selon le total												
MÉCANIQUE	Voies Transfert Optique	16	21	<b>Docu</b> : Curriculum Vitae, lettre de motivation en précisant le souhait pour le M2 et le projet professionnel, relevés de notes, justificatifs de stage. Test de langue Française si étudiant ne dispose pas de la nationalité Française. (Lettre candidate) devra préciser en le justifiant s'il/elle souhaite s'inscrire dans un Master orienté vers la recherche ou vers l'industrie <b>Entretien</b> : entretien possible soit physiquement soit par téléphone (F)	- Disposer des compétences et connaissances de base en mécanique des Fluides, en thermodynamique, en thermique et éventuellement en énergétique - Avoir une bonne maîtrise des outils mathématiques - Disposer de connaissances de base en informatique et en programmation				9	2	14	9	3	6	18
	Mémoire d'Énergie - Génie Thermique	72	16 (18 en 2023)	<b>Docu</b> : Curriculum Vitae, lettre de motivation en précisant le projet professionnel (adéquation avec la formation), relevés de notes, justificatifs de stage (Résumé du stage en entreprise avec compétences mises en oeuvre), Test de langue Française pour les étudiants non francophones), Programme des formations antérieures et nom explicite dans les relevés de notes <b>Entretien</b> : entretien possible soit physiquement soit par téléphone (F)	- Disposer des compétences et connaissances de base en mécanique des Fluides, en thermodynamique, en thermique et éventuellement en énergétique - Avoir une bonne maîtrise des outils mathématiques - Avoir si possible effectué un stage en entreprise	35	4	1	40	20	0	2	31		
MÉCANIQUE GÉNÉRALISÉE	Mémoire d'Énergie - Génie Thermique (INTERNANCE)		16 (18 en 2023)												
	Préventif	30(2)		<b>Docu</b> : Curriculum Vitae (expérience professionnelle en F/E valorisée), lettre de motivation, attestation d'obtention niveau Bac + 3 minimum ou IMC ICTE (Pour les étudiants en France), le DMU ou le DUEF CI validé et agréé. <b>Et autres pièces justificatives possibles</b> : CV en anglais ; justificatifs sportifs ; attestation d'engagement étudiant ; résumé de travaux de recherche en licence ; dossier de travaux artistiques (book, portfolio) ; attestation de résultats du TOEIC, TOEFL - CELE - DUOLINGO - IELTS - Linguasit - Cambridge - EF SET score - Test de langue anglaise - justificatif d'une autre langue étrangère que l'anglais - Test de langue Alle - Message - certification Plu - certification C2) - autres certification de compétences numériques - autres tests et certifications ; justificatif de la prise en charge financière de votre formation ; attestation Pôle emploi ; <b>Entretien</b> : entretien possible par téléphone	- Avoir une connaissance approfondie du fonctionnement de la langue sur les plans formel et discursif. - Savoir rédiger de manière formelle, vu de l'étranger d'un mémoire. - Être capable de lire des articles scientifiques et d'en rendre compte. - Être capable de mener une recherche documentaire et bibliographique sur un sujet déterminé. - Avoir une capacité d'organisation et de travail collaboratif. - Avoir un bon sens des responsabilités et de l'engagement. - Être capable d'avoir un regard distant et de commencer à analyser des situations d'enseignement - Être capable de proposer des pistes d'amélioration et de remédiation à des situations problématiques dans le domaine de l'enseignement.	14	8	0	22	22	0	5	27		
MÉTAPHYSIQUE LANGUES ÉTRANGÈRES	EAD	60 (90)	23 (45)	<b>Docu</b> : Curriculum Vitae (expérience professionnelle en F/E valorisée), lettre de motivation, attestation d'obtention niveau Bac + 3 minimum ou IMC ICTE (Pour les étudiants en France), le DMU ou le DUEF CI validé et agréé. <b>Et autres pièces justificatives possibles</b> : CV en anglais ; justificatifs sportifs ; attestation d'engagement étudiant ; résumé de travaux de recherche en licence ; dossier de travaux artistiques (book, portfolio) ; attestation de résultats du TOEIC, TOEFL - CELE - DUOLINGO - IELTS - Linguasit - Cambridge - EF SET score - Test de langue anglaise - justificatif d'une autre langue étrangère que l'anglais - Test de langue Alle - Message - certification Plu - certification C2) - autres certification de compétences numériques - autres tests et certifications ; justificatif de la prise en charge financière de votre formation ; attestation Pôle emploi ; <b>Entretien</b> : entretien possible par téléphone	- Avoir des connaissances approfondies de la langue et de la culture de la langue étrangère choisie. - Avoir une capacité d'analyse et de synthèse. - Avoir une capacité de communication et de travail en groupe. - Avoir une capacité de gestion de projet et de planification. - Avoir une capacité de gestion de projet et de planification.	17	4	5	26	15	1	5	21		
	EAD	60 (90)	23 (45)	<b>Docu</b> : Curriculum Vitae (expérience professionnelle en F/E valorisée), lettre de motivation, attestation d'obtention niveau Bac + 3 minimum ou IMC ICTE (Pour les étudiants en France), le DMU ou le DUEF CI validé et agréé. <b>Et autres pièces justificatives possibles</b> : CV en anglais ; justificatifs sportifs ; attestation d'engagement étudiant ; résumé de travaux de recherche en licence ; dossier de travaux artistiques (book, portfolio) ; attestation de résultats du TOEIC, TOEFL - CELE - DUOLINGO - IELTS - Linguasit - Cambridge - EF SET score - Test de langue anglaise - justificatif d'une autre langue étrangère que l'anglais - Test de langue Alle - Message - certification Plu - certification C2) - autres certification de compétences numériques - autres tests et certifications ; justificatif de la prise en charge financière de votre formation ; attestation Pôle emploi ; <b>Entretien</b> : entretien possible par téléphone	- Avoir des connaissances approfondies de la langue et de la culture de la langue étrangère choisie. - Avoir une capacité d'analyse et de synthèse. - Avoir une capacité de communication et de travail en groupe. - Avoir une capacité de gestion de projet et de planification. - Avoir une capacité de gestion de projet et de planification.	17	4	5	26	15	1	5	21		
MÉTAPHYSIQUE MÉCANIQUE	Géométrie appliquée à l'ingénierie et aux dynamiques mécaniques			<b>Docu</b> : relevé de notes de licence, CV d'une page, courte lettre de motivation indiquant les raisons du choix de master et le projet de l'étudiant <b>Et autres pièces justificatives possibles</b> : CV en anglais ; dossier de travaux artistiques (book, portfolio) ; attestation de résultats du TOEIC, TOEFL - CELE - DUOLINGO - IELTS - Linguasit - Cambridge - EF SET score - Test de langue anglaise - justificatif d'une autre langue étrangère que l'anglais - Test de langue Alle - Message - certification Plu - certification C2) - autres certification de compétences numériques - autres tests et certifications ; justificatif de la prise en charge financière de votre formation ; attestation Pôle emploi ; <b>Entretien</b> : entretien possible par téléphone	- Avoir des compétences techniques : création et gestion de bases de données géographiques et statistiques, cartographie et SIG, analyse et modélisation quantitative de phénomènes spatiaux - Avoir des compétences rédactionnelles : maîtrise des normes discursives et démolinguistiques mobilisées dans les domaines de l'ingénierie, du développement territorial et environnemental et de la géomatique, capacité à rédiger, argumenter et démontrer - Avoir une capacité d'analyse systématique et diachronique des faits et dynamiques géographiques - Avoir une capacité de synthèse de sources multiples (articles scientifiques, historiques, politiques, cartographiques, etc.)	21 (37)	6	5	32 (11)	7	0	1	8		
	Analyses Territoriales en Environnement et Santé	44	35												
MÉTAPHYSIQUE MÉCANIQUE	Écologie et gestion des écosystèmes terrestres	16	15	<b>Docu</b> : Curriculum Vitae, lettre de motivation (non manuscrite), relevé de notes, attestations le cas échéant ; engagement associatif, stages, jobs étudiants	- Avoir de bonnes connaissances en écologie des populations et communautés, en biodiversité (flore et faune) et en statistiques	15	0	0	15	13	0	0	13		
	Gestion durable des ressources et risques environnementaux	48	16	13	<b>Docu</b> : Curriculum Vitae, lettre de motivation (non manuscrite), relevé de notes, attestations le cas échéant <b>Entretien</b> : entretien possible par téléphone	- Avoir de bonnes connaissances en sciences de la terre et de l'environnement (hydrologie, sédimentologie, géochimie), de bonnes bases en chimie et physique de l'environnement, géographie physique sont recommandés.	13	0	1	14	9	1	0	10	
MÉTAPHYSIQUE MÉCANIQUE	Sécurité des Procédés Industriels et Métrique des Risques	16	13												
	INTERNANCE	20	20	<b>Docu</b> : Lettre de motivation incluant le projet professionnel, Relevés de notes des semestres de licence 1ère, 2ème et 3ème années, Copie de tous les diplômes obtenus depuis le baccalauréat ; Curriculum vitae ; Attestation du niveau C1 connaissance du français, Promesse de contrat d'apprentissage ou de professionnalisation le cas échéant, Copie des éventuelles attestations de stages, emplois salariés ou bénévoles et formations complémentaires ; Test écrit Score IM Message ; <b>Entretien</b> : Entretien de motivation	- Avoir de solides connaissances en gestion/management et dans les domaines des ressources humaines.	20	0	0	20	21	0	1	22		
MÉTAPHYSIQUE MÉCANIQUE	INTERNALE	2	2												
	Économie et Développement des Territoires	30	28	<b>Docu</b> : Justificatifs de tous les titres ou diplômes obtenus (licence...), Curriculum Vitae, Lettre de motivation et/ou avant projet des perspectives professionnelles ou de recherche en rapport avec la mention, Répertoire des éventuelles attestations de stages, emplois salariés ou bénévoles et formations complémentaires, Relevés de notes des semestres de licence (y compris de l'année en cours).	- Avoir de solides connaissances en macroéconomie, microéconomie, économie internationale, économie publique, économie quantitative	19	5	1	25	9	0	0	9		
MÉTAPHYSIQUE MÉCANIQUE	Visualisation du patrimoine	25	24	<b>Docu</b> : Curriculum Vitae, lettre de motivation incluant un projet professionnel, Attestation d'activité dans le domaine du patrimoine, Relevés de notes en licence, <b>Et autres pièces justificatives possibles</b> : CV en anglais ; justificatifs sportifs ; dossier de travaux artistiques (book, portfolio) ; Résumé de travaux de recherche en licence - résultats de TOEIC, TOEFL - CELE - DUOLINGO - IELTS - Linguasit - Cambridge - EF SET score - Test de langue anglaise - justificatif d'une autre langue étrangère que l'anglais - Test de langue Alle - Message - certification Plu - certification C2) - autres certification de compétences numériques - autres tests et certifications ; justificatif de la prise en charge financière de votre formation ; attestation Pôle emploi ; <b>Entretien</b> : entretien possible par téléphone	- Avoir un parcours antérieur en Histoire, Histoire de l'Art, Géographie, Lettres, Humanités, Sciences sociales, langues et civilisations - Avoir suivi des options en lien avec la patrimoine en licence sans option - Il est vivement recommandé d'avoir une expérience (stage ou à titre de bénévolat) dans le domaine du patrimoine (stage, emploi rémunéré, service civique, bénévolat, etc.) (sur une durée minimale de 3 semaines) (sur 140 3)	19	0	2	21	19	0	4	23		
	Sciences Historiques	60	55	<b>Docu</b> : Curriculum Vitae, lettre de motivation incluant le projet de recherches, relevés de notes des semestres de licence, <b>Et autres pièces justificatives possibles</b> : CV en anglais ; justificatifs sportifs ; attestation justifiant de l'expérience professionnelle en cours ; attestation d'engagement étudiant ; dossier de travaux artistiques (book, portfolio) ; résumé de travaux de recherche en licence ; résultats de TOEIC, TOEFL - CELE - DUOLINGO - IELTS - Linguasit - Cambridge - EF SET score - Test de langue anglaise - justificatif d'une autre langue étrangère que l'anglais - Test de langue Française - Score IM Message - certification Plu - certification C2) - autres certification de compétences numériques - autres tests et certifications ; justificatif de la prise en charge financière de votre formation ; attestation Pôle emploi ; autres pièces attachées à votre candidature ; <b>Entretien</b> : entretien possible par téléphone	- Disposer d'une solide culture historique, notamment dans la période visée par le projet de recherche. - Être capable de maîtriser une littérature scientifique spécialisée en rapport avec le sujet de recherche. - Être capable d'analyser des documents historiques, de synthétiser l'information. - Avoir des compétences de raisonnement, de structuration d'une argumentation, et de rédaction. - Avoir des compétences littéraires, d'écriture dans un français correct.	33	0	2	35	43	0	7	50		
MÉTAPHYSIQUE MÉCANIQUE	Éditions numériques	72	67	<b>Docu</b> : Curriculum Vitae, lettre de motivation incluant le projet de recherches, relevés de notes des semestres de licence, <b>Et autres pièces justificatives possibles</b> : CV en anglais ; justificatifs sportifs ; attestation justifiant de l'expérience professionnelle en cours ; attestation d'engagement étudiant ; dossier de travaux artistiques (book, portfolio) ; résumé de travaux de recherche en licence ; résultats de TOEIC, TOEFL - CELE - DUOLINGO - IELTS - Linguasit - Cambridge - EF SET score - Test de langue anglaise - justificatif d'une autre langue étrangère que l'anglais - Test de langue Française - Score IM Message - certification Plu - certification C2) - autres certification de compétences numériques - autres tests et certifications ; justificatif de la prise en charge financière de votre formation ; attestation Pôle emploi ; autres pièces attachées à votre candidature ; <b>Entretien</b> : entretien possible par téléphone	- Avoir un parcours ou une expérience dans le champ des lettres et sciences humaines (voir liste des licences conseillées et acceptées) - Maîtriser l'outil informatique TIC - Maîtriser la langue Française (C1 obligatoire pour les candidats et candidats non francophones)	17	2	0	19	15	0	1	16		
	Humanités en médiation numérique														
MÉTAPHYSIQUE MÉCANIQUE	Mathématiques et Sciences de l'Information en Normandie	5	5	<b>Docu</b> : CV, Lettre de motivation incluant le projet de recherches, relevés de notes des semestres de licence, <b>Et autres pièces justificatives possibles</b> : CV en anglais ; justificatifs sportifs ; attestation justifiant de l'expérience professionnelle en cours ; attestation d'engagement étudiant ; dossier de travaux artistiques (book, portfolio) ; résumé de travaux de recherche en licence ; résultats de TOEIC, TOEFL - CELE - DUOLINGO - IELTS - Linguasit - Cambridge - EF SET score - Test de langue anglaise - justificatif d'une autre langue étrangère que l'anglais - Test de langue Française - Score IM Message - certification Plu - certification C2) - autres certification de compétences numériques - autres tests et certifications ; justificatif de la prise en charge financière de votre formation ; attestation Pôle emploi ; autres pièces attachées à votre candidature ; <b>Entretien</b> : entretien possible par téléphone	- Maîtriser les modèles, concepts et notions fondamentales de l'informatique ; - Être capable d'analyser des problèmes complexes et de formuler des solutions informatiques ; - Être capable d'appliquer les outils de programmation et de gestion de bases de données ; - Être capable de communiquer en français et en anglais ; - Être capable de travailler en équipe et autonome ; - Être capable d'effectuer une veille bibliographique et de l'auto-former ; - Être capable de communiquer à l'oral et à l'écrit en français et en anglais.	0	0	0	0	1	0	0	1		
	Communication et Informatique	85	86-60 86	<b>Docu</b> : CV, Lettre de motivation pour le parcours envisagé en M2 (liste de l'informatique cognitive, informatique théorique et applications, sécurité des systèmes informatiques), Relevés de notes L1, L2, L3, Contenus des enseignements et volumes horaires de la Licence Informatique et des hors URA <b>Entretien</b> : entretien possible par téléphone	- Avoir des connaissances approfondies en biologie cellulaire - Avoir des connaissances en biologie cellulaire	30	26	5	61	25	0	1	26		
MÉTAPHYSIQUE MÉCANIQUE	Analyse et Qualité en Bio Industries	20	19												
	Ingénierie Qualité des Bioproduits	28	25 en 2023)												
MÉTAPHYSIQUE MÉCANIQUE	Ingénierie pour le Biomedical	20	14 en 2023)												
	Ingénierie Cellulaire	12	12												
MÉTAPHYSIQUE MÉCANIQUE	Mémoire de la santé														
	Mémoire de la santé	50	34	<b>Docu</b> : Relevé des notes des 5 premiers semestres de la licence, présentation du projet professionnel dans la lettre de motivation pour l'option de l'adéquation avec le diplôme, curriculum vitae (stages, langues parlées, etc.) ; <b>Entretien</b> : entretien possible par téléphone	- Avoir des connaissances approfondies en droit civil et pénal et en procédure civile et pénale. - Maîtriser le droit administratif et la procédure administrative - Avoir une bonne culture générale	39	0	1	40	17	0	0	17		
MÉTAPHYSIQUE MÉCANIQUE	EAD (M1)														
	Webmarketing et Commerce, Anglais Espagnol	35 (40)	20 (30)	<b>Docu</b> : Curriculum Vitae en 2 langues, Lettre de motivation en deux langues (français - anglais ou français - espagnol) précisant clairement le projet professionnel de l'étudiant candidat, Relevés des notes L1, L2 et L3, Certification en langues (niveau B2 ou supérieur) pour les étudiants non de langue L1, <b>Et autres pièces justificatives possibles</b> : justificatifs sportifs ; résumé de travaux de recherche en licence ; dossier de travaux artistiques (book, portfolio) ; attestation de résultats du TOEIC, TOEFL - CELE - DUOLINGO - IELTS - Linguasit - Cambridge - EF SET score - Test de langue anglaise - justificatif d'une autre langue étrangère que l'anglais - Test de langue Alle - Message - certification Plu - certification C2) - autres certification de compétences numériques - autres tests et certifications ; justificatif de la prise en charge financière de votre formation ; attestation Pôle emploi ; <b>Entretien</b> : entretien possible par téléphone	- Maîtriser à l'oral et à l'écrit les deux langues étrangères du parcours choisi (anglais-espagnol ou anglais-allemand) à un niveau B2 ou supérieur - Communiquer en français de façon appropriée et adaptable au contexte, à l'écrit comme à l'oral - Avoir des capacités d'analyse, de synthèse et un esprit critique. - Maîtriser les outils numériques de référence - Être capable de communiquer à l'oral et à l'écrit en français et en anglais. - Être capable de communiquer à l'oral et à l'écrit en français et en anglais.	17	0	1	18	7	0	1	8		
MÉTAPHYSIQUE MÉCANIQUE	Webmarketing et Commerce, Anglais Espagnol (EAD)		15 (20)												
	Webmarketing et Commerce, Anglais Allemand	10 (20)	20 (30)												
MÉTAPHYSIQUE MÉCANIQUE	Communication et Entrepreneuriat, Anglais Espagnol	120 (150)	10 (30)												
	Communication et Entrepreneuriat, Anglais Espagnol (EAD)		10 (30)												
MÉTAPHYSIQUE MÉCANIQUE	Communication et Entrepreneuriat, Anglais Allemand	1													
	Théorie et Interprétation, Anglais Espagnol	20 (40)	20 (30)												
MÉTAPHYSIQUE MÉCANIQUE	Théorie et Interprétation, Anglais Allemand		10 (20)												
	Théorie et Interprétation, Anglais Allemand	10 (20)	10												
MÉTAPHYSIQUE MÉCANIQUE	Cultures des mondes hispaniques			<b>Docu</b> : Lettre de motivation (sans manuscrite), Curriculum Vitae détaillé, Projet de recherche (1 à 2 pages), Relevé des notes de licence (2-3) ou du cursus équivalent <b>Et autres pièces justificatives possibles</b> : CV en anglais ; justificatifs sportifs ; attestation justifiant de l'expérience professionnelle en cours ; dossier de travaux artistiques (book, portfolio) ; résumé de travaux de recherche en licence ; résultats de TOEIC, TOEFL - CELE - DUOLINGO - IELTS - Linguasit - Cambridge - EF SET score - Test de langue anglaise - justificatif d'une autre langue étrangère que l'anglais - Test de langue Française - Score IM Message - certification Plu - certification C2) - autres certification de compétences numériques - autres tests et certifications ; justificatif de la prise en charge financière de votre formation ; attestation Pôle emploi ; autres pièces attachées à votre candidature ; <b>Entretien</b> : entretien possible par téléphone	- Être capable de rédiger en langue Française en vue de la rédaction de travaux de recherche de longueur variable : de l'essai (quelques pages) au mémoire de recherche (une dizaine de pages en M2) - Pour les étudiants hors parcours « Cultures des mondes hispaniques » et « Etudes anglophones », Être capable de rédiger des travaux de longueur variable (de l'essai de quelques pages à mémoire de recherche d'une centaine de pages en M2) dans la langue étudiée. - Pour tous les parcours, Être capable d'argumenter à l'oral et à l'écrit en français et dans une langue étrangère. - Être capable d'analyser systématiquement et de synthétiser l'information. - Être capable de communiquer à l'oral et à l'écrit en français et en anglais.	38	0	5	43	18	0	0	18		

Mention	Parcours	Capacité offerte		Modalités et critères de recrutement	Attendus	Nombre d'étudiants hors redoublants et internationaux	Nombre d'étudiants internationaux	Nombre d'étudiants redoublants	Effectif global	Nombre d'étudiants hors redoublants et internationaux	Nombre d'étudiants internationaux	Nombre d'étudiants redoublants	Effectif global
		de place	de limitation (COL) par mention ou par parcours selon l'affichage sur MM										
	Philosophie et science			<p><b>Autres précisions liées à votre candidature :</b></p> <p><b>Éléments obligatoires :</b> Projet de recherche en Master.  <b>Une question à réponse obligatoire (cf. doc L16).</b></p>	<p>anglophones, Philosophie et société)</p> <p>Être autonome dans son travail : savoir effectuer des recherches seul(e) et présenter un projet personnel. Avoir le goût de la recherche.</p>					4	0	1	6 (5)
lettres	Prezentiel		26	<p><b>Modalités :</b></p> <p>Un Curriculum Vitae adapté à la candidature au Master Lettres précisant : le parcours académique depuis l'année de Terminale au lycée (voir les licences conseillées et acceptées), le niveau acquis en langues étrangères ; les expériences professionnelles passées.</p> <p>Un projet de recherche en littérature française, stylistique, littérature comparée ou littérature et arts comprenant un titre, le corps principal et un descriptif problématisé du projet (une page en Times 12, interligne 1,5). Ce projet de recherche est obligatoire : il doit être précis et préparé avec soin.</p> <p>Une lettre de motivation articulant projet professionnel et candidature en master Lettres (une à deux pages, Times 12, interligne 1,5).</p> <p>Pour les étudiants étrangers : niveau DALF C1 requis dans les quatre compétences (obligatoire).</p> <p>Les niveaux complets des notes de la licence obtenue (dans les semestres).</p> <p><b>Autres éléments justificatifs possibles :</b> CV en anglais ; attestations justifiant de l'expérience professionnelle en cours ; attestation d'engagement étudiant ; justificatifs sportifs ; résumé de travaux de recherche en licence ; dossiers de travaux artistiques (livres, partitions...) ; attestation de réussite au TOEIC - TOEFL - CLES - QUADRUPO - IELTS - Linguaskill - Cambridge - EF SET score - Test de langue anglaise - justificatif d'une autre langue étrangère que l'anglais - Score IAE Massage - certification Pix - certification C21 - autres certifications de compétences numériques - autres tests et certifications - justificatif de la police en charge l'inscription de votre</p>	<p>Avoir des compétences rédactionnelles en langue française : bon niveau indispensable pour pouvoir rendre différents types de travaux écrits (dissertations, essais, synthèses) et rédiger un mémoire de 100 à 150 pages.</p> <p>Avoir des compétences grammaticales et stylistiques en langue française (niveau licence).</p> <p>Avoir des compétences linguistiques en anglais (lecture d'articles critiques en anglais).</p> <p>Avoir des connaissances en histoire de la littérature et de l'art (niveau licence).</p> <p>Être autonome dans le travail.</p>	19	0	4	23	16	0	3	19
	LAD		26			<p>Avoir des connaissances en histoire de la littérature et de l'art (niveau licence).</p> <p>Être autonome dans le travail.</p>	12	0	1	13	8	0	3

Mention	Parcours	Capacité offerte		Modalités et critères de recrutement	Attendus	Nombre d'étudiants hors redoublants et internationaux	Nombre d'étudiants internationaux	Nombre d'étudiants redoublants	Effectif global	Nombre d'étudiants hors redoublants et internationaux	Nombre d'étudiants internationaux	Nombre d'étudiants redoublants	Effectif global
		nombre de places	limité (COL) par parcours selon le total										
MANAGEMENT	Management des Organisations Sanitaires et Médico-Sociales	10		<b>Documents :</b> - Lettre de motivation incluant le projet professionnel, - Relevés de notes des semestres de licence 1ère, 2ème et 3ème années, - Copie de tous les diplômes obtenus après le bac le cas échéant - Curriculum vitae. <b>Entretien :</b> - Attestation du niveau C1 connaissance du Français, - Promesse de contrat d'apprentissage ou de professionnalisation le cas échéant, - Copie des éventuelles attestations de stages, emplois salariés ou bénévoles et formations complémentaires, - Test écrit Score IAÉ Message <b>Entretien :</b> - Appréhender la force du projet professionnel et la motivation du candidat	Avoir de bonnes connaissances en gestion/management Être ouvert aux secteurs sanitaires et médico-social.	25	0	0	25	22	0	0	22
	Management des Organisations Sanitaires et Médico-Sociales (ALTERNANCE)	10							0				0
	Management des PME et entreprises sociales et solidaires	4		<b>Documents :</b> - Lettre de motivation incluant le projet professionnel, - Présentation d'un projet entrepreneurial, - Relevés de notes des semestres de licence 1ère, 2ème et 3ème années, - Copie de tous les diplômes obtenus après le bac le cas échéant - Curriculum vitae, - Attestation du niveau C1 connaissance du Français, - Promesse de contrat d'apprentissage ou de professionnalisation le cas échéant, - Copie des éventuelles attestations de stages, emplois salariés ou bénévoles et formations complémentaires, - Test écrit Score IAÉ Message <b>Entretien :</b> - Appréhender la force du projet professionnel et la motivation du candidat	Avoir de bonnes connaissances en gestion/management Être ouvert au domaine du management de la PME et des entreprises sociales et solidaires	18	0	0	18	13	0	1	14
	Management des PME et entreprises sociales et solidaires (ALTERNANCE)	16							0				0
MANAGEMENT ET ADMINISTRATION DE L'ÉCONOMIE	Entrepreneuriat responsable	18	16	<b>Documents :</b> - Lettre de motivation incluant le projet professionnel, - Présentation d'un projet entrepreneurial, - Relevés de notes des semestres de licence 1ère, 2ème et 3ème années, - Copie de tous les diplômes obtenus après le bac le cas échéant - Curriculum vitae, - Attestation du niveau C1 connaissance du Français, - Copie des éventuelles attestations de stages, emplois salariés ou bénévoles et formations complémentaires. <b>Entretien :</b> - Évaluer la motivation et la capacité du candidat. Seront notamment abordés le parcours personnel et le projet professionnel du candidat, sa connaissance de la formation, ses éventuels engagements citoyens et/ou associatifs, ses activités et centres d'intérêt. <b>Entretien :</b> - Évaluer les motivations et la capacité du candidat.	Avoir un projet entrepreneurial, qui sera travaillé tout au long du parcours ; Posséder des compétences autres que dans le champ de la gestion, sanctionnées par un diplôme de l'enseignement supérieur ou une expérience professionnelle validée ; Être capable de structurer ses idées et son travail ; Être capable d'investir dans le portage d'un projet personnel (projet entrepreneurial) ; Être capable de travailler en individuel et en groupe ; Avoir la capacité d'être acteur de sa formation ; Avoir une aptitude pour les problématiques de développement durable et d'engagement social et un plus pour intégrer la formation				0	0			0
	Compétences managériales et usage des technologies numériques			Recrutement en M2					0	7	0	0	7
MARKETING, VENTE	Marketing responsable, consommation et transformation digitale (ALTERNANCE)	22		<b>Documents :</b> - Lettre de motivation incluant le projet professionnel, - Relevés de notes des semestres de licence 1ère, 2ème et 3ème années, - Copie de tous les diplômes obtenus après le bac le cas échéant - Curriculum vitae, - Attestation du niveau C1 connaissance du Français, - Promesse de contrat d'apprentissage ou de professionnalisation le cas échéant, - Copie des éventuelles attestations de stages, emplois salariés ou bénévoles et formations complémentaires, - Test écrit Score IAÉ Message. <b>Entretien :</b> - mesurer la motivation du candidat à intégrer le master (notamment via sa connaissance du programme et des spécificités du master et de l'IAÉ), - à présenter un projet professionnel réfléchi, - à démontrer son apport à la dynamique de groupe de la promotion	Être ouvert d'esprit Avoir une bonne culture générale et managériale (actualité économique et des entreprises, innovations, tendances de consommation...) Être capable d'analyser et hiérarchiser l'information Être capable de structurer ses idées et son travail Être capable de s'adapter Être force de proposition Avoir des capacités d'éloquence Maîtriser la langue anglaise	20	0	0	20	25	0	0	25
	Marketing responsable, consommation et transformation digitale (M2)	3											
MATHÉMATIQUES ET APPLICATIONS	Mathématiques Appliquées et Modélisation	40	30 (27 au 2023)	<b>Documents :</b> - Curriculum Vitae; - Résultats scolaires des années précédentes depuis le bac	Maîtriser le français ou l'anglais. Avoir de bonnes connaissances en algèbre de base et algèbre linéaire.	9	3	3	15	11	1	0	12
	Préparation à l'Émigration de Mathématiciens	35 (35 en 2023)	31	<b>Documents :</b> - Lettre de motivations <b>CV</b> - Official transcripts including bachelor and master; - Official copies of previous diplomas; - Personal statement letter that describes the candidate's academic and career plans, motivation and scientific project within the professional context. The candidate should also provide a list of references (name, address, phone number, e-mail, etc.)	Avoir de bonnes connaissances en analyse : Théorie de la mesure et de l'intégration (intégrale de Lebesgue). Connaître les bases de la topologie Connaître le calcul différentiel de base dans les espaces normés.	0	0	0	0	1	0	0	1
MÈTRES DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION, M2	Metier Sans Algèbre	245	245	<b>Documents :</b> Curriculum Vitae, lettre de motivation manuscrite qui précise notamment l'expérience en milieu éducatif, le projet professionnel, et fait état des savoirs acquis en lien avec la profession visée, copie des éventuelles attestations de stages, emplois salariés ou bénévoles et formations complémentaires, copie des éventuelles certifications, relevé de notes de la L1 à L3, descriptif de la L3 suivie, le cas échéant de l'option pré-professionnalisation suivie	- Rendre compte d'un projet professionnel cohérent - Faire preuve de compétences argumentatives et rédactionnelles	234	0	3	237	196	0	21	217
	Metier	420	70	<b>Documents :</b> Curriculum Vitae, lettre de motivation manuscrite qui précise notamment l'expérience en milieu éducatif, le projet professionnel, et fait état des savoirs acquis en lien avec la profession visée, copie des éventuelles attestations de stages, emplois salariés ou bénévoles et formations complémentaires, copie des éventuelles certifications, relevé de notes de la L1 à L3, descriptif de la L3 suivie, le cas échéant de l'option pré-professionnalisation suivie	- Rendre compte d'un projet professionnel cohérent - Faire preuve de compétences argumentatives et rédactionnelles	57	0	0	57	33	0	1	34
MÈTRES DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION, M2	Le Francais	105	105	<b>Documents :</b> Curriculum Vitae, lettre de motivation manuscrite qui précise notamment l'expérience en milieu éducatif, le projet professionnel, et fait état des savoirs acquis en lien avec la profession visée, copie des éventuelles attestations de stages, emplois salariés ou bénévoles et formations complémentaires, copie des éventuelles certifications, relevé de notes de la L1 à L3, descriptif de la L3 suivie, le cas échéant de l'option pré-professionnalisation suivie	- Rendre compte d'un projet professionnel cohérent - Faire preuve de compétences argumentatives et rédactionnelles	92	0	3	95	58	0	11	69
	Anglais	34 à 36 au 2023	31 (MSA)	<b>Documents :</b> Curriculum Vitae, lettre de motivation incluant le projet professionnel, relevé de notes des semestres de licence, copie des éventuelles attestations de stages, emplois salariés ou bénévoles, et formations complémentaires. <b>Entretien :</b> le cas échéant	Maîtriser le thème (français-anglais), la version (anglais-français) et la linguistique (anglais et français). Pour les licences LEA : avoir un très bon niveau en français et être très motivé	27	1	3	31	21	0	5	26
MÈTRES DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION, M2	Economie Gestion	34	34	<b>Documents :</b> Curriculum Vitae, lettre de motivation manuscrite portant sur le projet professionnel, relevé de notes des semestres de licence, copie des éventuelles attestations de stages, emplois salariés ou bénévoles, et formations complémentaires liés au projet professionnel <b>Entretien :</b> le cas échéant	Maîtriser les savoirs et savoir-faire de l'économie gestion niveau licence (économie, droit, management, et sciences de gestion) Mettre en perspective les acquis scientifiques et techniques (de la filière économie-gestion) en leur donnant du sens. Porter une attention particulière à la méthodologie de l'argumentation Avoir un esprit de veille scientifique et technique Avoir pratiqué l'apprentissage de l'anglais et par le Stémonent.	4	0	1	5	2	0	2	4
	Éducation Physique et sportive	52	52	<b>Documents :</b> Attestation de savoir-agir et de secourisme, relevé de notes de licence, un Curriculum Vitae, PSC1 ou PSE1. <b>Entretien :</b> le cas échéant	Avoir les connaissances relatives aux matières dispensées (Approche historique du FEPS, Pédagogie et didactique de FEPS, Concevoir une leçon etc.) Savoir lire et analyser les cours Être curieux (lectures d'articles scientifiques et professionnels, actualisation des connaissances institutionnelles, des connaissances sur des questions liées éducatives) Être capable de composer, rédiger des dissertations et s'exprimer oralement	48	0	1	49	37	0	11	48
MÈTRES DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION, M2	Espagnol	34	34	<b>Documents :</b> Curriculum Vitae, lettre de motivation manuscrite incluant le projet professionnel, relevé de notes des semestres de licence, copie des éventuelles attestations de stages, emplois salariés ou bénévoles, et formations complémentaires. <b>Entretien :</b> le cas échéant.	Posséder des connaissances solides en langue espagnole, littérature, cultures et civilisations des mondes hispaniques (Espagne et Amérique latine)	16	0	0	16	10	0	3	13
	Histoire Géographie	36	36	<b>Documents :</b> Curriculum Vitae, lettre de motivation manuscrite portant sur le projet professionnel, relevé de notes des semestres de licence, copie des éventuelles attestations de stages, emplois salariés ou bénévoles, et formations complémentaires liés au projet professionnel <b>Entretien :</b> le cas échéant	Maîtriser le méthodologie de croquis en géographie Maîtriser la méthodologie de la dissertation et du commentaire de documents en histoire et en géographie Avoir une expérience dans le domaine de l'enseignement, de l'éducation ou de la formation ou avoir effectué un stage d'observation en établissement scolaire du second degré	26	0	1	27	21	0	2	23
MÈTRES DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION, M2	Lettres	34	34	<b>Documents :</b> Curriculum Vitae, lettre de motivation manuscrite incluant le projet professionnel, relevé de notes des semestres de licence, copie des éventuelles attestations de stages, emplois salariés ou bénévoles, et formations complémentaires	Maîtriser les exercices du commentaire de texte, de la dissertation. Maîtriser les bases de la grammaire scolaire française Connaître les grands mouvements de l'histoire littéraire et artistique. S'exprimer aisément à l'oral et à l'écrit, en saisissant l'orthographe et la correction de la langue.	18	0	1	19	7	0	3	10
	Mathématiques	34	34	<b>Documents :</b> Curriculum Vitae, lettre de motivation manuscrite incluant le projet professionnel, relevé de notes des semestres de licence, copie des éventuelles attestations de stages, emplois salariés ou bénévoles, et formations complémentaires. <b>Entretien :</b> le cas échéant	Avoir une bonne maîtrise de la plupart des domaines mathématiques (algèbre, analyse, géométrie, probabilités-statistiques)	21	0	0	21	26	0	0	26
MÈTRES DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION, M2	Musique	22	22	<b>Documents :</b> Curriculum Vitae, lettre de motivation manuscrite portant sur le projet professionnel, relevé de notes des semestres de licence, copie des éventuelles attestations de stages, emplois salariés ou bénévoles, et formations complémentaires. <b>Entretien :</b> le cas échéant	* Pratique musicale confirmée quel que soit l'instrument * Des bases solides en écriture, arrangement et commentaire d'écroule * Des connaissances en histoire des arts	6	0	0	6	5	0	3	8
	Philosophie	15	15	<b>Documents :</b> Curriculum Vitae, lettre de motivation manuscrite incluant le projet professionnel, relevé de notes des semestres de licence, copie des éventuelles attestations de stages, emplois salariés ou bénévoles, et formations complémentaires. <b>Entretien :</b> le cas échéant.	Maîtriser la Dissertation à la philosophie et de l'Explication de texte de philosophie Maîtriser le Commentaire de texte philosophique Connaître une langue, vivante (allemand, anglais, italien, arabe) ou ancienne (grec, latin).	3	0	1	4	4	0	0	4
MÈTRES DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION, M2	Physique-Chimie	27	27	<b>Documents :</b> Curriculum Vitae, lettre de motivation manuscrite explicitant le projet professionnel, relevé de notes des semestres de licence, copie des éventuelles attestations de stages, emplois salariés ou bénévoles, formations et certifications complémentaires en lien avec le projet professionnel. <b>Entretien :</b> le cas échéant.	Connaissances générales en physique : mécanique du point, électro- et magnétostatique, électrocinétique, optique géométrique et ondulatoire, physique nucléaire, thermodynamique physique et transferts thermiques, statique et dynamique des fluides. Connaissances générales en chimie : chimie des solutions, chimie organique, architecture de la matière, thermochimie, cinétique chimique, électrochimie, techniques spectroscopiques, chimie des polymères.	7	0	3	10	11	0	1	12

Mention	Parcours	Capacité offerte		Modalités et critères de recrutement	Attendus	Nombre d'étudiants hors redoublants et internationaux	Nombre d'étudiants internationaux	Nombre d'étudiants redoublants	Effectif global	Nombre d'étudiants hors redoublants et internationaux	Nombre d'étudiants internationaux	Nombre d'étudiants redoublants	Effectif global
		Nombre de places	Capacité limitée (COL) par parcours selon affichage sur MM										
	Professeur Documentaliste	36	36	<b>Dossier :</b> Curriculum Vitae, lettre de motivation manuscrite incluant le projet professionnel, relevé de notes des semestres de licence, copie des éventuelles attestations de stages, emplois salariés ou bénévoles, et formations complémentaires.	- Avoir quelques connaissances sur le système éducatif français - Être sensible à la transmission de connaissances dans un but d'éducation et de formation - Avoir une bonne maîtrise de la communication écrite et orale - Porter un intérêt aux usages du numérique - Avoir une culture générale confortable - Faire preuve d'esprit de synthèse, de curiosité et de créativité	4	0	0	4	6	0	2	8
	Sciences de la Vie et de la Terre	26	26	<b>Dossier :</b> Curriculum Vitae, lettre de motivation manuscrite incluant le projet professionnel, relevé de notes des semestres de licence, copie des éventuelles attestations de stages, emplois salariés ou bénévoles, et formations complémentaires (BAPA par exemple), l'attestation de suivi et de réussite aux(x) module(s) de préprofessionnalisation destinés aux métiers de l'enseignement pour ceux qui ont suivi ce type de formation. <b>Entretien :</b> Le cas échéant, selon modalités variables (présentiel, téléphone, visioconférence)	- Avoir une culture scientifique équilibrée entre Sciences de la vie (SV) et Sciences de la Terre et de l'Univers (STU) .	24	0	0	24	15	0	2	17
METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION, INGENIERIERS EDUCATIFS	Conseiller principal d'éducation	28	28	<b>Dossier :</b> Curriculum Vitae et lettre de motivation incluant le projet professionnel Niveau de notes des semestres de licence, copie des éventuelles attestations de stages, emplois salariés ou bénévoles, et formations complémentaires (BAPA par exemple), l'attestation de suivi et de réussite aux(x) module(s) de préprofessionnalisation destinés aux métiers de l'enseignement pour ceux qui ont suivi ce type de formation.	-Avoir des capacités de rédaction et d'expression orale soignées. - Être capable de travailler en équipe. - Avoir une bonne culture générale.	25	0	3	28	23	0	3	26
METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION, INGENIERIERS EDUCATIFS	Baccalauréat Particuliers			Recrutement par le Rectorat	-	32	0	0	32	12	0	6	18
METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION, INGENIERIERS EDUCATIFS	Concepts et Animation @ Digi@nth@ d'Enseignement et Formation			Recrutement en M2	-				0	7	0	1	8
METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION, INGENIERIERS EDUCATIFS	Direction d'Établissement d'Enseignement Artistique			Recrutement en M2	-	-	-	-	0	25	0	0	25
METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION, INGENIERIERS EDUCATIFS	Pédagogie et Pédagogie Éducative			Recrutement en M2	-	-	-	-	0	0	0	0	0
MICROBIOLOGIE	Santé, Biens-être et Industrie	25	22	<b>Dossier :</b> - Fiche d'identité - Lettre de motivation indiquant le projet et éventuellement le stage envisagé - CV détaillé - Attestation de diplôme ou copie du dernier diplôme obtenu le cas échéant - Les relevés de notes après le bac - Attestation de niveau de langue pour les étudiants étrangers (sept 2024)	- Avoir de solides bases théoriques et pratiques en microbiologie (diversité du monde microbien et phylogénie, structure et fonction bactérienne, maîtrise du geste stérile, croissance, identification et détection, virologie, relation hôte-microorganisme, pouvoir pathogène et adaptation...) - Avoir de solides bases en biochimie (structure, fonction et propriétés des macromolécules biologiques, techniques analytiques, enzymologie et métabolisme, chimie réactionnelle...) - Avoir de solides bases en biologie moléculaire et génétique (structure et fonction des acides nucléiques, expression et régulation du gène, métabolisme des acides nucléiques, génie génétique...) - Avoir de solides bases en biologie cellulaire (structure et fonctionnement moléculaire de la cellule, compartimentation, trafic et signalisation...) - Savoir interpréter des données expérimentales, identifier et appliquer une démarche scientifique	18	0	1	19	16	0	4	20



Mention	Parcours	Capacité offerte Nombre de places Total	Capacité offerte limitée (COL) par mention ou par parcours selon affichage sur MM	Modalités et critères de recrutement	Attendus	Nombre d'étudiants hors redoublants et internationaux	Nombre d'étudiants internationaux	Nombre d'étudiants redoublants	Effectif global	Nombre d'étudiants hors redoublants et internationaux	Nombre d'étudiants internationaux	Nombre d'étudiants redoublants	Effectif global
BIOLOGIE DU MÉTIERMENT ET DES PRODUITS DE SANTÉ	Reconversion en biotechnologie	15 à Rouen	10	10	Dossier : CV ; lettre de motivation précisant les expériences et stages en milieu professionnel, et le projet professionnel ; relevés de notes de tous les semestres du parcours universitaire	-	-	-	0	6	0	0	6
	Sciences des données	18	15 (16 en 2023)		Avoir de solides connaissances en Algorithmique ; Programmation impérative, langage Python ; Traitement du signal et des images ; Base de données ; Calcul scientifique ; Probabilités, Statistiques ; Algèbre linéaire	17	0	0	17	14	4	1	19
SCIENCE DE L'INFORMATIQUE DES COMMUNES SCIENCE DES SCIENCES	Séminaires Interdisciplinaires Mobilité et Embargues	56 (54 en 2023)	20 (18 en 2023)	12	Dossier : Curriculum Vitae, lettre de motivation, relevés des notes obtenus depuis le baccalauréat, Test de langue anglaise si disponible								
	Séminaires Interdisciplinaires Mobilité et Embargues (ALTERNANCE)	31	8		Avoir de solides connaissances en Algorithmique ; Programmation impérative, langage Python ; Traitement du signal et des images ; Base de données ; Programmation orientée objet, langage JAVA ; Architecture des ordinateurs ; Réseaux	19	0	0	19	12	0	0	12
	Mathématiques et Science de l'Information en Normande	18	5 (8 en 2023)		Dossier : CV, official transcripts including bachelor and master, official copies of previous diplomas, personal statement letter that describes your academic and career plans, your motivation and scientific project within the graduate school. The applicants should also specify and justify their choice among our two majors and among the Norman Master's Degrees in mathematics and computer science, proof of proficiency in French or English	3	0	0	3	2	0	0	2
SOCIOLOGIE	Recherche sociale et digitale	45	37		- Maîtriser les méthodes d'enquêtes en sciences sociales (quantitatives et qualitatives) ; - Maîtriser les cadres conceptuels de la sociologie ; - Avoir des qualités rédactionnelles ; - Savoir travailler en groupe ; - Maîtriser la recherche	26	3	13	42	11	0	0	11
	Santé au travail				Dossier : CV, lettre précisant l'adéquation entre le projet professionnel et le master					6	0	2	8

Mention	Parcours	Capacité offerte		Modalités et critères de recrutement	Attendus	Nombre d'étudiants hors redoublants et internationaux	Nombre d'étudiants internationaux	Nombre d'étudiants redoublants	Effectif global	Nombre d'étudiants hors redoublants et internationaux	Nombre d'étudiants internationaux	Nombre d'étudiants redoublants	Effectif global
		nombre de places	limité (COL) par parcours selon affichage sur MM										
STAPS - ACTIVITE PHYSIQUE ADAPTEE ET SANTE	Activités Physiques Adaptées pour la Santé et les Maladies Chroniques	36	33	<p><b>Dossier :</b> - CV - Courrier de motivation (numérique) - Projet professionnel - Relevés de notes de L1, L2 et 1er semestre de L3 (ou L3 complété pour les étudiants ayant déjà validé leur diplôme) - Justificatif d'implication dans le milieu sportif (prise de responsabilité dans l'encadrement, l'organisation, la pratique sportive, les diplômes d'arbitre/juge...)</p> <p><b>Entretien :</b> si besoin, un entretien de 15 minutes maximum peut être proposé pour approfondir le projet professionnel futur et les motivations pour la poursuite dans le Master APASMac</p>	<p>- Maîtriser les principes opérationnels liés au domaine de l'APAS - Posséder des connaissances sur le fonctionnement du corps humain et des structures à des fins d'adaptation de la pratique. - Comprendre l'organisation du monde médical et/ou médico-social. - Faire preuve d'une grande autonomie et parallèlement pouvoir s'inscrire dans une démarche de projet. - Justifier d'une implication dans le monde sportif</p>	34	0	5	39	29	0	0	29
STAPS - ENTRAÎNEMENT ET COORDINATION DE LA PERFORMANCE SPORTIVE	Analyse de jeu et big data	36	10	<p><b>Dossier :</b> - Pièces obligatoires : -#CV, avec inscriptibilité de notes finales (mentions) obtenues en L1 et L2 (et L3 si disponible) ou dans tout autre diplôme universitaire obtenu et en rapport avec la formation demandée. -#Relevés de notes de L1, L2 et L3 (1er semestre pour les étudiants qui n'ont pas validé leur diplôme). Les notes dans les matières en relation directe avec l'ESP sont étudiées avec attention. -#Projet professionnel détaillé (avec Club envisagé pour le stage).</p>	<p>- Maîtriser les principes opérationnels liés à l'entraînement sportif. - Posséder des connaissances sur le fonctionnement du corps humain à des fins d'amélioration de la performance sportive. - Faire preuve d'une grande autonomie et parallèlement pouvoir s'inscrire dans une démarche de projet. - Justifier d'une implication dans le monde sportif</p>	0	0	2	2	6	0	0	6
	Entraînement sportif et analyse de jeu		ALTERNANCE 10							12	1	0	13
STAPS - MANAGEMENT DU SPORT	Management du sport professionnel	20	19	<p><b>Dossier :</b> - CV détaillé - Courrier de motivation (numérique). Il est notamment attendu du candidat une présentation de son projet professionnel en lien avec le parcours de master visé qui doit être impérativement précis. - Relevés de notes de L1, L2 et 1er semestre de L3 (ou L3 complété pour les étudiants ayant déjà validé leur diplôme) - Justificatif d'implication dans le milieu sportif : Cette implication peut prendre différentes formes : prise de responsabilité dans l'encadrement d'une équipe sportive, dans le management d'un club (communication, organisation d'un événement), l'organisation d'une activité sportive, la pratique sportive (tenue dans un club), les diplômes d'arbitrage/arbitre, les fonctions d'arbitre, le statut de sportif de haut ou haut niveau... En bref, tous les éléments qui justifient d'une implication dans le secteur sportif et qui montrent leur lien avec une connaissance avancée de ce secteur.</p> <p><b>Entretien :</b> Possible, non systématique. L'objectif de l'entretien est d'évaluer : - L'adéquation entre le projet professionnel de l'étudiant et le master visé - Sa motivation à candidater spécifiquement au master Management du sport de l'Université de Rouen - Sa connaissance du milieu du management du sport (auteurs, actualités, enjeux du moment, innovations)</p>	<p>- Maîtriser les principes opérationnels liés à l'organisation du sport. - Posséder des connaissances sur le fonctionnement de différents structures. - Faire preuve d'une grande autonomie et parallèlement pouvoir s'inscrire dans une démarche de projet. - Justifier d'une implication dans le monde sportif.</p>	22	0	2	24	21	0	0	21
	Management du sport loisir	20	21							21	1	3	25

**Présidence**

Vice-Président du conseil d'administration  
Franck LE DERF

**Direction Générale des services**

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

[secretariatca@univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@univ-rouen.fr)

Conseil d'administration - URN

15 décembre 2023

Délibération n°CA-2023-20

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 33 votants, dont 5 membres représentés

**Avis sur la nomination du Directeur des Presses Universitaires de Rouen et du Havre (PURH)**

- Vu l'article 712 – 3 du code de l'éducation
- Vu l'article 13 des statuts de l'Université de Rouen Normandie
- Vu l'article 4 des statuts du service général des Presses Universitaires de Rouen et du Havre
- Vu la note annexe

*Avis sur la candidature de Tony GHEERAERT à la direction des PURH*

Pour	27
Contre	1
Abstention	1
NPPV	0

**Le conseil d'administration émet un avis favorable à la candidature de Tony GHEERAERT à la direction des PURH**

Fait à Rouen, le 15 décembre 2023

Le président de l'Université de Rouen Normandie

  
Laurent YON

Direction Générale des Services  
DAJS

Affaire suivie par :

Marie-Rose GIANNATTASIO

 02.35.14.63.34

 [marie-rose.giannattasio@univ-rouen.fr](mailto:marie-rose.giannattasio@univ-rouen.fr)

Mont Saint-Aignan, le 30 novembre 2023

Note d'information aux membres du conseil  
d'administration

Séance du 15 décembre 2023

**Objet : Désignation du directeur du service général des presses universitaires de Rouen et du Havre (PURH)**

**Réf :** article 13 des statuts de l'URN  
article 4 des statuts du service général des presses universitaires de Rouen et du Havre

#### Article 4 des statuts du service général des presses universitaires de Rouen et du Havre

##### Article 4 : Nomination du Directeur

Le Directeur est nommé par le Président de l'université après avis du Conseil académique et du Conseil d'administration, pour une durée de quatre ans, renouvelable.

Un appel à candidatures est lancé auprès des enseignants-chercheurs en poste à l'université de Rouen Normandie. Les candidats présentent leur projet éditorial devant le Comité éditorial et le Comité de lecture<sup>1</sup>. Les candidatures déclarées recevables par ces comités par avis motivé sont ensuite transmises au Conseil académique puis au Conseil d'administration.

En cas de démission du Directeur avant l'expiration de son mandat, il conserve ses fonctions jusqu'à la désignation d'un nouveau directeur. À défaut, le Président désigne un administrateur provisoire.

1 - À titre transitoire, pour la désignation du prochain directeur des PURH les candidats présentent leur projet éditorial devant le Comité éditorial actuel.

M. Tony GHEERAERT assure les fonctions d'administrateur provisoire du service des PURH depuis le 20 septembre 2023. Un appel à candidature auprès des enseignants-chercheurs en poste à l'université a été lancé le 6 novembre 2023 afin de pourvoir les fonctions de directeur des PURH.

Une seule candidature a été déposée : **M. Tony GHEERAERT**, professeur des universités en littérature française du XVIIIème siècle.

Vous trouverez en annexes la candidature et le CV succinct de M. GHEERAERT.

Conformément à l'article 4 des statuts des PURH, le comité de lecture s'est réuni le 28 novembre 2023 et a émis un avis favorable à la candidature de M. GHEERAERT :

Après avoir entendu M. Tony GHEERAERT exposer son projet éditorial et au vu des échanges qui ont suivi, le comité de lecture des PURH approuve à l'unanimité les grandes orientations présentées par celui-ci.

Il est demandé aux membres du CAC d'émettre un avis sur la candidature de M. GHEERAERT au vu de l'avis du comité de lecture.

### **Articles 3-2-2 et 3-2-3 des statuts de l'URN : votes et procurations**

Sauf dispositions légales ou statutaires contraires, toutes les décisions sont acquises à la majorité absolue des voix exprimées au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour. Les abstentions, votes blancs et nuls ne sont pas des suffrages exprimés.

En cas de partage égal des voix, le président de chaque conseil a voix prépondérante.

En cas de partage des voix pour une désignation ou une nomination, il est procédé à deux autres tours de vote. Si le partage égal demeure, il sera procédé à un nouvel appel à candidature ou à la proposition de nouveaux candidats à la prochaine réunion du conseil.

Chaque membre d'un conseil peut donner procuration à un autre membre du conseil, sans distinction de collège électoral.

Nul ne peut détenir ni donner plus d'une procuration. La procuration du titulaire prévaut sur celle du suppléant.

**Projet éditorial de Tony Gheeraert,  
Professeur de littérature française du XVII<sup>e</sup> siècle**

J'ai l'honneur d'être candidat au poste de Directeur des Presses universitaires de Rouen et du Havre. J'ai déjà publié deux monographies et coordonné un ouvrage collectif aux PURH. Je suis également impliqué depuis plus de deux décennies dans la vie de diverses revues savantes aux formats papier et électronique (rédaction-en-chef de *XVII<sup>e</sup> siècle*, direction des *Chroniques de Port-Royal*, membre du bureau de *Féeries*, co-fondateur des *Etudes Epistémè*). Je serais donc heureux de mettre mon expérience éditoriale et scientifique au service des publications universitaires rouennaises et havraises.

Ma première tâche consistera à mettre en application les nouveaux statuts des PURH et à faire vivre les organes prévus par ses différents articles. Ils aboutiront en particulier à modifier les procédures de sélection et de validation des ouvrages, de façon à garantir davantage la valeur scientifique des livres publiés, dans le respect des processus d'évaluation par les pairs en vigueur au sein de la communauté universitaire. Des documents seront proposés à l'approbation du Conseil des PURH, afin d'explicitier les différentes étapes de la procédure (soumission des manuscrits, examens préliminaires, choix des experts, évaluation, navettes avec l'auteur, décision finale). Celles-ci seront valables pour toutes les publications, au sein des collections aussi bien qu'hors-collection. Un *peer-reviewing* transparent et rigoureux est en effet la condition de la haute qualité scientifique des ouvrages de nos Presses. La mise en place des nouveaux statuts permettra ainsi de promouvoir l'excellence de la production scientifique des Presses. Cette mise en place fera l'objet d'une évaluation, afin de prévoir d'éventuels aménagements marginaux.

Je souhaite également renforcer les liens avec les laboratoires, les Fédérations de recherche et les directeurs de collection des deux Universités partenaires. Des échanges réguliers permettront d'articuler plus finement leur stratégie avec la politique éditoriale des Presses, en lien avec les objectifs des établissements, et en favorisant autant que possible des approches interdisciplinaires. De nouvelles collections seront créées en fonction des évolutions de la recherche et de l'enseignement. Des mesures seront prises pour renforcer l'identité des collections et mettre en valeur leur cohérence et la spécificité de leur ligne éditoriale.

Tout en conservant leur mission première qui consiste statutairement à offrir un débouché de publication aux enseignants-chercheurs des deux universités partenaires, j'ai l'intention d'ouvrir davantage les Presses à des propositions extérieures, en particulier lorsqu'elles portent sur des sujets en lien avec les stratégies des deux établissements. Des collaborations avec d'autres Presses universitaires pourront être engagées, afin de donner au label PURH une influence et un rayonnement supplémentaires.

Au cours de mon mandat, si je suis Directeur, je développerai la stratégie numérique des PURH, dans un double objectif. Le premier consistera à mieux intégrer le numérique à la

chaîne de production, et le second aura pour but de renforcer l'Open Access. Le libre accès est en effet un vecteur qui permet aux universités de remplir leur mission de service public en favorisant une société plus informée, équitable et collaborative. Il est en parfaite adéquation avec les valeurs des humanités numériques qui prônent l'ouverture, l'accessibilité et le partage des connaissances à l'ère du numérique. Si les Presses universitaires de Rouen et du Havre sont déjà largement engagées dans une politique en faveur de la Science Ouverte, à travers en particulier leur partenariat avec OpenEdition, une ouverture plus poussée vers le libre nous permettra de renforcer notre mission de diffusion du savoir et d'assurer que nos publications soient accessibles et visibles dans le monde entier, sur des plates-formes pérennes et reconnues, en pleine adéquation avec le projet d'établissement, ainsi que qu'avec les nouvelles exigences du monde académique moderne et les valeurs exprimées dans le Manifeste des Humanités numériques.

L'évolution des productions universitaires vers davantage de numérique ne signifiera pas l'abandon des publications papier, qui constituent et constitueront encore le cœur vivant de l'activité des Presses. La partie papier de la chaîne éditoriale sera repensée et renouvelée en tenant compte des évolutions rapides des techniques dans ce domaine. Dès le début de mon mandat, si je suis Directeur des PURH, je solliciterai une étude sur les opportunités offertes par l'impression à la demande, solution pour laquelle d'autres Presses universitaires françaises et étrangères ont déjà opté. L'impression à la demande aligne les pratiques éditoriales avec les réalités économiques et environnementales contemporaines, tout en offrant une flexibilité et une accessibilité accrues. C'est une stratégie qui soutient la durabilité, l'efficacité et l'innovation dans le secteur de l'édition, et permet également l'optimisation du stockage. Qu'il s'agisse des activités au format papier ou dématérialisées, je m'engage à ce que les Presses adoptent des pratiques éditoriales durables et éthiques.

Les membres du service seront bien sûr consultés et sollicités lors des réflexions sur ces changements qui concernent leur métier, et je veillerai à ce qu'ils soient pleinement associés aux décisions qui seront prises. Je m'assurerai aussi qu'ils puissent recevoir les formations nécessaires à l'acquisition de nouvelles compétences, et, d'une façon générale, j'aurai à cœur qu'ils puissent assurer leurs missions dans les meilleures conditions.

Au cours de mon mandat, si je deviens Directeur, Les Presses entreprendront une démarche active pour optimiser la distribution, en mobilisant à la fois les vecteurs de diffusion traditionnels et les outils en ligne (web, réseaux sociaux). Une communication et une promotion particulières seront offertes aux titres susceptibles de rencontrer un fort écho scientifique ou sociétal. Des collaborations avec des institutions publiques ou privées seront engagées à cette fin, afin de rendre les Presses universitaires rouennaises et havraises plus visibles dans le paysage éditorial et culturel régional et national, mais aussi à l'étranger.

Je veillerai également à ce que le service soit inséré au sein des différentes structures pédagogiques et de recherche des universités partenaires, afin de contribuer à la mission sociale de l'Université en facilitant l'accès au savoir. Les Presses pourront ainsi accueillir des

stagiaires des masters intéressés par les questions éditoriales (Master Humanités numériques, etc.)

Une réflexion sera entamée afin de repenser la convention entre Rouen et Le Havre. Celle-ci fait l'objet de reconductions régulières, mais, de l'aveu des deux partenaires, elle nécessite des réaménagements en vue de mettre en place un fonctionnement mieux partagé et une meilleure intégration des établissements impliqués.

L'objectif général de la politique éditoriale ainsi définie consiste à renforcer la qualité scientifique et académique des publications, tout en accroissant le rayonnement intellectuel et la diffusion des titres édités par les Presses universitaires de Rouen et du Havre, aux plans national et international.

## CV synthétique

### I. Etat civil et coordonnées

Né le 30/01/1971 à Dunkerque

Adresse : 32 rue du Maréchal Joffre

76 130 Mont-Saint-Aignan - 06 76 11 80 49 - [tony.gheraert@univ-rouen.fr](mailto:tony.gheraert@univ-rouen.fr)

Fonctions actuelles : professeur de littérature française du XVIIe siècle à l'Université de Rouen Normandie (depuis 2018), administrateur provisoire des Presses universitaires de Rouen et du Havre

### II. Formation et diplômes

2016 : Habilitation à Diriger les recherches en Littérature française

1999 : Doctorat de Littérature française (mention très bien avec les félicitations à l'unanimité)

1992-1997 : Scolarité à l'École Normale Supérieure de Paris

1994 : Agrégation externe de Lettres classiques (8<sup>e</sup>)

### III. Titres et distinctions

2019 : Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques

2003 : Médaille du Député (Assemblée nationale)

2003 : Prix Pierre-Georges Castex de l'Académie des Sciences morales et politiques pour *Le Chant de la grâce* (voir ci-dessous)

### IV. Ouvrages individuels

*Une Fantaisie à la manière de Callot. Introduction au Roman comique de Paul Scarron*, Presses de l'université de Rouen et du Havre, 2021.

*Œuvres chrétiennes* de Robert Arnauld d'Andilly (1644), Classiques Garnier, 2020 (édition critique)

*Contes* de Charles Perrault (édition critique), Champion, 2011.

*Saturne aux deux visages. Introduction à l'Astrée d'Honoré d'Urfé*, Presses universitaires de Rouen et du Havre, 2006.

Perrault et ses contemporains, *Contes merveilleux* (édition critique), Champion, 2005.

*Le Chant de la grâce. Port-Royal et la poésie*, Champion, "Lumière classique", 2003.

*Nouvelles Réflexions sur l'Art poétique* de Bernard Lamy, Paris, Champion, "Sources classiques", 1998.

### V. Coordination de publications collectives (cinq dernières années)

*Port-Royal et le corps* (numéro thématique des *Chroniques de Port-Royal*, sous presse), en

collaboration.

*Les recettes du succès. Stéréotypes compositionnels et littérature au XVIIe siècle* (numéro thématique d'*Acta fabula*, 2023), en collaboration

*Bérénice, trois-cent cinquante ans après* (numéro thématique des *Etudes Epistémè*, 2021), en collaboration.

*Lusor in Fabula. Jeux vidéo et nouvelles frontières du récit* (numéro thématique des *Cahiers de narratologie*, 2020), en collaboration.

*Port-Royal, littérature et cinéma (XXe-XXIe s.)* (numéro thématique des *Chroniques de Port-Royal*, 2020), en collaboration.

## **VI. Principales activités d'expertise et d'encadrement**

Participation à huit comités de sélection depuis 2016, dont une présidence

Participation à douze soutenances de thèse ou d'HDR (passées ou en cours), dont une présidence

Cinq thèses inscrites, dont une soutenue

## **VII. Principaux enseignements**

Sept cours d'Agrégation depuis 2015 (Pascal, Racine, Scarron, Boileau, Perrault/Aulnoy, La Bruyère, d'Urfé), et carnets Hypothèses associés

Deux cours de CAPES depuis 2021

Quatre séminaires de master (intermédialité, théorie littéraire, art et littérature, littérature et multimédia)

Différents cours de licence dont : Racine, contes de fées à l'âge classique, jeux vidéo et littérature

## **VII. Principales responsabilités éditoriales**

Depuis 2023 : Rédacteur-en-chef adjoint des *Chroniques de Port-Royal*

Depuis 2021 : Membre du comité de rédaction de *Féeries*

2007-2009 : Directeur des *Chroniques de Port-Royal*

2001-2005 : Rédacteur-en-chef de *XVIIe Siècle*

2002 : Co-fondateur des *Etudes Epistémè*, puis membre du comité éditorial

## **VIII. Principales responsabilités scientifiques (dix dernières années)**

Depuis 2021 : directeur-adjoint du Centre de Recherches Editer Interpréter (EA 3229) de l'Université de Rouen Normandie

Depuis 2021 : secrétaire du Centre International Jean Racine

Depuis 2018 : vice-président de la Société des Amis de Port-Royal

2018-2021 : Porteur du programme de recherche régional normand CORNUM (Corpus et éditions numériques)

Depuis 2017 : responsable de l'axe Humanités numériques à l'IRIHS

2016 : Co-fondateur et membre du réseau des vice-présidents numériques (VPNUM)

2013-2016 : Vice-président de l'université, en charge du numérique

2011-2013 : Co-Directeur du Département de Lettres modernes

**Présidence**

Vice-Président du conseil d'administration  
Franck LE DERF

**Conseil d'administration - URN****15 décembre 2023****Délibération n°CA-2023-21****Direction Générale des services**

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

[secretariatca@univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@univ-rouen.fr)

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 33 votants, dont 5 membres représentés

**Motion 1**

Proposition de motion soumise par la FEDER :

*Rédaction par la présidence de L'URN*

Le Conseil d'administration de l'Université de Rouen Normandie rappelle l'importance de la participation des étudiant.e.s à l'ensemble des conseils dans lesquels ils siègent.

Le Conseil d'administration rappelle la dispense d'assiduité dont bénéficient les étudiant.e.s élu.e.s.

Le Conseil d'administration rappelle la procédure du régime spécial d'études.

Le Conseil d'administration communique cette décision à l'ensemble des directeurs de composantes et de département.

*Approbation de la motion*

Pour	28
Contre	0
Abstention	0
NPPV	0

**Le conseil d'administration approuve la motion**

Fait à Rouen, le 15 décembre 2023

Le président de l'Université de Rouen Normandie

Laurent YON



**Présidence**

Vice-Président du conseil d'administration  
Franck LE DERF

**Direction Générale des services**

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

[secretariatca@univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@univ-rouen.fr)

**Conseil d'administration - URN**

**15 décembre 2023**

**Délibération n°CA-2023-22**

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 33 votants, dont 5 membres représentés

**Motion 2**

Proposition de motion soumise par la FEDER :

*Rédaction par la présidence de L'URN*

Le Conseil d'administration demande que chaque document soumis à l'approbation d'un conseil central de l'URN, ayant été en amont examiné par un conseil de composante ou une commission devra être accompagné du relevé de décision du dit conseil ou de la dite commission.

*Approbation de la motion*

Pour	28
Contre	0
Abstention	0
NPPV	0

**Le conseil d'administration approuve la motion**

Fait à Rouen, le 15 décembre 2023

Le président de l'Université de Rouen Normandie

  
Laurent YON